

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 36^e SEANCE

2^e Séance du Jeudi 3 Novembre 1977.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JOSEPH FRANCESCHI

1. — Suspension et reprise de la séance (p. 6929).
2. — Approbation de l'accord relatif à la sécurité sociale entre la France, la République fédérale d'Allemagne et l'Espagne. — Vote sans débat d'un projet de loi (p. 6930).

Article unique. — Adoption (p. 6930).

3. — Loi de finances pour 1978 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6930).

Départements d'outre-mer (suite).

MM. Guilliard,
Jalton,
Gabriel.

M. Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

Etat B. — Titres III et IV. — Adoption (p. 6938).

Etat C. — Titres V et VI. — Adoption (p. 6939).

Après l'article 78 (p. 6939).

Amendement n° 160 de la commission de la production et des échanges : M. Chambon, rapporteur pour avis suppléant. — Retrait.

Territoires d'outre-mer (p. 6939).

M. de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Lauriol, suppléant M. Piot, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Couderc, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

MM. Vacant,
Pidjol,
Odré.

M. le secrétaire d'Etat.

Etat B. — Titres III et IV. — Adoption (p. 6950).

Etat C. — Titres V et VI. — Adoption (p. 6950).

Santé publique et sécurité sociale (p. 6950).

M. Crépeau, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la santé.

M. Bisson, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la sécurité sociale.

M. Delaneau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la santé.

M. Legrand, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la sécurité sociale.

MM. Berger,
Gau.

Renvol de la suite de la discussion budgétaire.

4. — Ordre du jour (p. 6960).

PRESIDENCE DE M. JOSEPH FRANCESCHI,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

SUSPENSION ET REPRISE DE LA SEANCE

M. le président. M. le ministre de l'intérieur et M. le secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer m'ayant fait savoir qu'ils auraient quelques minutes de retard, je vais suspendre la séance pour attendre leur arrivée.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures cinq, est reprise à quinze heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

— 2 —

APPROBATION DE L'ACCORD RELATIF A LA SECURITE SOCIALE ENTRE LA FRANCE, LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE ET L'ESPAGNE

Vote sans débat d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre les gouvernements de la République française, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Etat espagnol, relatif à l'extension de certaines dispositions de sécurité sociale, signé à Paris le 1^{er} mars 1977 (n^{os} 2946, 3146).

Je donne lecture de l'article unique du projet de loi :

« Article unique. — Est autorisée l'approbation de l'accord entre les gouvernements de la République française, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Etat espagnol relatif à l'extension de certaines dispositions de sécurité sociale, signé à Paris le 1^{er} mars 1977, dont le texte est annexé à la présente loi. »

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi dans le texte du Gouvernement.

(L'article unique du projet de loi est adopté.)

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1978 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978 (n^{os} 3120, 3131).

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER (Suite.)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits concernant les départements d'outre-mer.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Guillioud.

M. Raymond Guillioud. Monsieur le ministre de l'intérieur, monsieur le secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, mes chers collègues, l'an dernier, lors du vote du budget des départements d'outre-mer, la Guadeloupe vivait encore les épreuves douloureuses d'une population de 72 000 habitants qui, sous la menace d'une éruption volcanique de la Soufrière, avait dû évacuer le chef-lieu et les six communes avoisinantes, abandonnant maisons, terres, travail pour se mettre à l'abri.

Le volcan s'est apaisé ; il n'y a pas eu de cataclysme, et la zone qui avait été interdite a été réoccupée.

Cependant, la Guadeloupe traîne encore les séquelles de ces événements et la Basse-Terre n'a jamais pu retrouver son activité économique antérieure.

S'ajoutant à la crise mondiale, qui est perçue dans les départements d'outre-mer avec plus d'acuité que dans l'hexagone, les effets de cet exode marquent encore plus profondément ce département.

Si l'on ajoute à tout cela les menaces de fermeture du port de Basse-Terre aux navires bananiers avec la mise en place de la conteneurisation, on comprend aisément le malaise et le mécontentement qui planent sur cette région.

On aimerait donc, à l'occasion de l'examen de ce budget de 1978, trouver des mesures spécifiques pour la relance de l'économie de la Basse-Terre.

Les aides apportées par le Gouvernement pour secourir les victimes de l'évacuation, pour appréciables qu'elles aient pu paraître, n'ont cependant pas été à la mesure des dommages enregistrés, et l'on comprend fort bien pourquoi certaines catégories professionnelles n'ont pas toujours repris complètement

leurs anciennes activités. Il en est ainsi dans l'artisanat comme dans le petit commerce, et chez les exploitants agricoles comme dans certaines professions libérales.

Découragée par l'adversité, la population se demande si l'on n'est pas en train de l'abandonner en douceur.

La confiance, qui est le moteur de tout développement économique, ne règne pas, et les répercussions se font sentir sur le plan politique. Ce mal, on le perçoit nettement quand on observe la position adoptée récemment par les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, qui demandent leur érection en un département distinct du reste de la Guadeloupe.

Les élus municipaux de ces deux îles situées à 250 kilomètres au nord du chef-lieu manifestent leur inquiétude tout en protestant contre les lourdeurs d'une administration préfectorale éloignée et tatillonne et contre la bureaucratie inhumaine et stérile des services départementaux.

Le cas de Saint-Martin est exemplaire : l'île est partagée entre la France et la Hollande par une frontière toute symbolique que l'on franchit comme on veut ; la partie française vit donc en symbiose avec la partie hollandaise ci, en dépit de la présence d'un sous-préfet dynamique, les habitants s'étonnent des lenteurs et des blocages d'une administration qui siège à Basse-Terre et qui, elle-même, doit en référer le plus souvent à Paris.

Le contraste est frappant avec la zone hollandaise où les affaires se règlent rapidement et où le tourisme connaît un essor insoupçonné.

Aussi la réaction du maire de Saint-Martin et de son conseil municipal se justifie-t-elle parfaitement lorsqu'ils réclament une préfecture afin de disposer sur place des services départementaux indispensables à la marche des affaires économiques et administratives.

Cependant, pour être complet et honnête, il faut rappeler que la zone hollandaise ne bénéficie pas de la législation sociale qui est actuellement appliquée en zone française.

L'étude de ce projet de budget pour 1978 laisse apparaître, en dépit d'une augmentation du volume des crédits par rapport à 1977, une diminution des dépenses d'investissement, compte tenu du fait que Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte sont rattachés, pour 1978, au budget des départements d'outre-mer.

Or les problèmes sont économiques, et seuls les investissements à caractère économique peuvent être de nature à faire baisser le taux de chômage.

Jamais nous n'avons connu, dans la région de la Basse-Terre, autant de pères de famille et de jeunes à la recherche d'un travail. Les maires sont assiégés par les demandeurs d'emploi pour lesquels ils ne peuvent rien faire. A cela s'ajoute l'invasion de la Guadeloupe par des ressortissants d'Haïti et de la Dominique, qui s'introduisent clandestinement, sans autorisation de séjour, et s'adonnent au travail noir, sans être assurés sociaux, en pratiquant des prix défilant toute concurrence.

M. Jean Fontaine. Ils sont vraiment masochistes !

M. Raymond Guillioud. Mais plus grave est le trafic de drogue pratiqué par les Dominicains, trafic que dénonçait récemment la presse locale.

Si l'on se reporte à l'ouvrage de Suzanne Labin : *Hippies, drogues, sexes*, publié aux éditions de la Table ronde, on apprend que le grand prêtre du L.S.D., le docteur Timothy Leary, après avoir été expulsé de Mexico, « avait transporté ses pénates à Antigua et à la Dominique, deux possessions britanniques d'où il est vite déporté par Sa Majesté ».

Si bref que fut son séjour dans ces îles, il n'en profita pas moins pour enseigner la technique de la marijuana à des adeptes. Il conviendrait donc que le Gouvernement français intervienne auprès des autorités de la Dominique pour mettre un terme à ce commerce dangereux, qui commence à se pratiquer même dans nos villages les plus paisibles.

Dans un autre domaine, l'avenir paraît aussi assez sombre, si l'on s'en tient aux déclarations de M. Rivière, représentant de la Compagnie générale maritime, lors de son récent passage en Guadeloupe.

La décision prise par cette compagnie de conteneuriser la banane, si elle est maintenue, provoquera très certainement des troubles graves à Basse-Terre. Si l'on veut la paix sociale, il faut renoncer à un mode de transport qui aboutira à la fermeture du port bananier du chef-lieu au profit de celui de Pointe-à-Pitre.

Le conseil général, à l'unanimité, n'a pas manqué de dénoncer les conséquences d'une telle décision. Les coûts sociaux seraient énormes, et l'on ne voit pas quelle activité de remplacement pourrait donner du travail aux dockers de Basse-Terre, à moins que, dans les sphères gouvernementales, on estime que le reclassement de ces travailleurs n'est pas d'intérêt primordial, ce que je ne peux me résoudre à admettre.

Je tiens à souligner qu'il en sera d'ailleurs de même pour les dockers de Dieppe comme pour ceux de Rouen, qui seront touchés par cette mesure. Je veux cependant croire que la sagesse finira par l'emporter et que le Gouvernement adoptera les mesures qu'impose la situation économique et sociale de la Basse-Terre, et ce en accord avec les élus de la Guadeloupe.

Vous m'excuserez, monsieur le ministre, si j'ai insisté avant tout sur les zones d'ombre, inévitables en raison de la conjoncture. Je me dois cependant de signaler les zones de lumière, qui ne sont nullement négligeables.

La plupart des mesures sociales votées par le Parlement sont actuellement étendues aux départements d'outre-mer : c'est un progrès indéniable. L'allocation de logement, malgré ses imperfections, la revalorisation des allocations familiales, les allocations de rentrée scolaire, les prestations familiales aux femmes seules et, bientôt, l'allocation de la femme isolée et le complément familial de traitement apportent et apporteront aux populations des avantages certains qui font de nos départements antillais les territoires les plus avancés socialement de la Caraïbe et, sans doute, de l'Amérique.

Cependant, nous regrettons que les prestations familiales et de maladie n'assurent pas aux commerçants et aux artisans une couverture sociale complète. C'est une lacune à combler et que connaît fort bien M. Monory, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, qui était récemment en Guadeloupe.

Les populations des départements d'outre-mer n'admettent plus les discriminations tant sociales qu'économiques et, sur ce point, elles sont très chatouilleuses : elles réclament l'égalité des droits, comme elles sont prêtes à accepter celle des devoirs.

Le Président de la République avait annoncé, lors de son voyage aux Antilles en décembre 1974, la fin des discriminations et la mise en place de la départementalisation économique. Nous souhaitons que ces mesures ne se fassent pas trop attendre et que des programmes spécifiques soient arrêtés dans des délais qui ne mettent pas en doute les promesses du Chef de l'Etat. (Applaudissements sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République, du parti républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Jallon.

M. Frédéric Jallon. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, il y a dix jours, dans l'avion qui allait du Lamentin au Raizet, un compatriote métropolitain, invitant une jeune Guadeloupéenne qui avait eu l'audace de lui réclamer le siège qu'elle occupait depuis Paris, termina sa harangue par ces mots : « Heureusement que nous sommes là pour vous nourrir. »

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur. C'est scandaleux !

M. Michel Debré. C'était un grossier personnage !

M. Frédéric Jallon. Je vous ai écouté ce matin, monsieur le secrétaire d'Etat, et vous avez été vivement applaudi par mes collègues de la majorité. Mais j'ai eu le sentiment que, n'était votre éducation, vous auriez terminé votre discours, fait d'auto-satisfaction, comme cet arrogant et provocant touriste.

M. le ministre de l'intérieur. Certainement pas !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Vous me connaissez mal !

M. Frédéric Jallon. Néanmoins, personne n'osera contester que, de toute cette législature, le budget que nous examinons aujourd'hui est de loin le plus mauvais.

Si, au début de mon mandat, j'étais tout naïvement déçu, je suis habité aujourd'hui par un sentiment de révolte devant la désinvolture et le mépris du Gouvernement pour des départements d'outre-mer.

Soyez assurés, messieurs les ministres, que je suis parfaitement conscient des difficultés du moment, mais j'observe avec regret que, lorsque M. le Président de la République parle de justice sociale et souhaite « regarder la France au fond des yeux », nous ne sommes pas concernés.

Tout se passe, hélas ! comme si nous étions un corps étranger à la Nation, des bâtarde devant se contenter de savoir qu'ils existent et se satisfaire de promesses.

M. le ministre de l'intérieur. Ne tenez pas de tels propos, je vous prie !

M. Frédéric Jallon. J'enregistre que la règle pour le Gouvernement est de ne jamais prendre en compte les doléances des élus de l'opposition, mais je constate que nos pires inconditionnels de la majorité en place sont logés à la même enseigne et que ce sont les départements d'outre-mer qui sont visés en tant que tels.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Mais non !

M. Frédéric Jallon. On s'évertue à laisser croire que la gauche veut brader les départements d'outre-mer...

M. Michel Debré. Cela figure dans le programme commun !

M. Frédéric Jallon. ... mais on ne peut lui faire que des procès d'intention, car elle est absente du pouvoir depuis vingt ans. Or, pendant cette longue période, les gouvernements successifs ont pratiqué avec régularité dans les départements d'outre-mer une politique qui nous pousse aujourd'hui au désespoir.

Voilà des pays où la situation économique se dégrade au fil des jours, qui possèdent une nombreuse jeunesse, sous-informée, sans travail, sans avenir, où près de 30 p. 100 des ménages sont sans emploi rémunéré, où les usines et les chantiers se ferment les uns après les autres, où la tension sociale monte dangereusement.

Et que propose le Gouvernement ?

Alors que, globalement, le budget de l'Etat progresse de 12,5 p. 100 par rapport à 1977, celui des départements d'outre-mer n'augmente que de 4,5 p. 100, soit une diminution en volume d'au moins 5 p. 100, si l'on tient compte de l'inflation.

Les crédits du FIDOM local sont diminués de 50 p. 100.

L'analyse des grandes masses de ce budget fait apparaître que les mesures acquises et les mesures nouvelles représentent globalement une chute des crédits d'équipement de 3,5 p. 100 et que les services votés ne représentent plus que les deux tiers du budget de 1977.

Le Gouvernement supprime toute assistance en faveur des enfants et des adolescents. Aucune mesure nouvelle d'importance ne traduit une volonté gouvernementale en matière d'agriculture, de pêche ou d'industrialisation.

On note effectivement une diminution de moitié des crédits destinés à l'agriculture et à la pêche, à l'urbanisme et à l'habitat, ainsi qu'à l'industrialisation, une diminution des deux tiers des crédits destinés à l'éducation et à la culture, ainsi qu'à l'action sociale.

L'ensemble des crédits budgétaires de l'Etat consacrés aux départements d'outre-mer, tous ministères confondus, augmente en francs courants de 10,2 p. 100, soit un volume à peu près constant par rapport à l'année 1977.

La répartition interne des progressions des crédits fait apparaître des priorités et des abandons.

Les priorités vont tout naturellement aux dépenses militaires, qui augmentent de 14 p. 100, avec un très gros effort d'équipement pour la gendarmerie. Tout se passe comme si le Gouvernement, pleinement conscient de la situation dramatique qu'il a créée dans les départements d'outre-mer et craignant l'irritation légitime des populations, se prépare à renforcer les dispositifs de répression. Cela procède, il faut le reconnaître, d'une logique irréfutable.

Les priorités vont également aux postes et télécommunications dont les crédits augmentent de 35 p. 100. On peut s'interroger sur ce qui constitue en gros la seule bonne volonté du Gouvernement et se demander si ceci n'explique pas cela.

Les abandons concernent le reste, c'est-à-dire pratiquement tout.

L'agriculture voit l'ensemble de ses crédits n'augmenter que de 1,5 p. 100, soit une chute en volume ; ses crédits d'équipements baissent de 5 p. 100 en francs constants.

Les subventions restent, en volume, à leur niveau de 1977.

Quand on sait que l'agriculture est la vocation naturelle des départements d'outre-mer, qui sont tributaires de l'extérieur pour l'essentiel de leurs besoins alimentaires, on conclut que la volonté

du Gouvernement est de ne rien changer à la politique du colbertisme, en considérant les départements d'outre-mer comme des colonies et en privilégiant les maîtres de « l'import-export ».

C'est vraisemblablement ainsi que se traduit la départementalisation économique souhaitée et promise solennellement par M. le Président de la République.

Dans ces pays, entourés de mers poissonneuses, où tout pousse naturellement, où l'élevage devrait permettre même une certaine exportation, nous devons nous résoudre à continuer d'importer des fruits, du riz, de la viande et de la morue salées. Pourquoi vouloir changer ce que nos grands-pères esclaves acceptaient de si bon cœur ? (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Les crédits de la culture chutent de 50 p. 100. Toute subvention « Culture » a disparu du budget. Mais quel besoin ces « nègres » ont-ils de culture, doit penser le comte d'Ornano ?

Pour l'équipement et le logement, les autorisations de programme baissent de 25 p. 100. En faveur des pays sous-développés exposés aux cyclones fréquents, où l'habitat insalubre et les bidonvilles sont si importants, on pouvait s'attendre à un peu plus de sollicitude.

L'ensemble des crédits de la jeunesse et des sports chute de 25 p. 100, le poste le plus marqué étant celui des subventions qui sont réduites de 74 p. 100. Cette attention particulière du Gouvernement pour les jeunes des départements d'outre-mer est peut-être sa manière originale de les remercier de fournir à la France sa représentation honorable dans l'athlétisme national et international. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Je terminerai en examinant un peu plus longuement le sort réservé à l'éducation.

Les crédits de fonctionnement affectés à l'éducation sont juste maintenus en volume tandis que les crédits d'équipement baissent de 30 p. 100.

Pour les universités, les crédits d'équipement tombent de 26 millions de francs en 1977 à 9,8 millions en 1978, soit une baisse de 62 p. 100.

L'examen attentif de la situation actuelle de l'éducation en Guadeloupe suffirait à édifier l'observateur objectif sur la politique pratiquée par le gouvernement actuel dans les départements d'outre-mer. Discrimination, autoritarisme renforcé et mépris de la part des chefs administratifs à l'endroit de la population, priorité dans l'emploi du métropolitain sur l'autochtone, tout cela rend perplexe et semble procéder d'une provocation délibérée.

Si, depuis quelques années, l'éducation en Guadeloupe est en crise, la rentrée scolaire de 1977 est encore plus mauvaise que les précédentes.

Le retard de développement du système éducatif est scandaleux.

Sur une population scolaire d'environ 120 000 jeunes, 13 000 enfants seulement sont scolarisés en classe maternelle ou enfantine, donc trois fois moins que dans les départements métropolitains.

M. Michel Debré. Ce n'est pas exact !

M. Frédéric Jalton. Il manque plus d'une centaine d'écoles maternelles à quatre ou cinq classes pour permettre la scolarisation normale à partir de trois ans.

Au niveau de l'école élémentaire, l'administration applique brutalement la « grille Guichard » qui entraîne la fermeture de nombreuses classes, la suppression des décharges des directeurs d'école et l'aggravation de leurs conditions de travail.

Dans le domaine de l'enfance handicapée, le retard est considérable. Il existe seulement trois groupes d'aide psycho-pédagogique pour 100 000 élèves, alors que les textes réglementaires en prévoient un pour 1 000.

Dans le premier cycle du deuxième degré, pour 36 000 élèves attendus à la rentrée, les collèges existants n'offraient que 23 000 places dans des locaux souvent vétustes et toujours surchargés.

En zone rurale, six C.E.G. reçoivent 1 000 élèves ou plus, alors qu'ils sont prévus pour moins de 400.

Les C.E.S. construits pour 1 200 élèves en reçoivent maintenant plus de 2 000.

Alors que le recteur avait annoncé l'ouverture en février de six nœuds de C.E.S., ces locaux n'ont pu être utilisés du fait de retards pour le financement de la deuxième tranche : voirie, sanitaires, clôtures ; et rien n'est prévu pour la troisième tranche : ateliers, logements de fonction.

Le C. E. S. des Abymes — commune la plus peuplée du département — programmé depuis près de douze ans, enfin financé en 1975, n'est toujours pas mis en chantier, peut-être tout simplement parce que la municipalité est dirigée par un opposant à la politique gouvernementale.

Dans le corps enseignant, la proportion des non-titulaires est beaucoup plus forte qu'ailleurs.

Au niveau du premier degré, il y a 236 suppléants et 244 remplaçants dont la plupart remplissent les conditions pour être stagiaires. Mais, faute de postes budgétaires, ces maîtres attendent leur « stagiarisation ». Il est à souligner qu'ils n'ont jamais reçu de formation initiale en raison du manque de moyens de l'école normale.

La situation est encore plus critique pour les professeurs certifiés enseignant dans les collèges et lycées puisque l'académie Antilles-Guyane est la seule en France à ne pas posséder de centre de formation pour ces maîtres.

Ce malaise, que je n'ai pas le temps d'évoquer plus longuement, est aggravé par la personnalité du recteur actuel, véritable tyran, autoritaire, arbitraire (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux*) qui va jusqu'à déclarer publiquement que les enseignants antillais, recrutés n'importe comment, sont des incapables et qu'ils sont responsables de l'échec scolaire. Prétexte fabriqué de toutes pièces pour justifier le recrutement d'enseignants venus de la métropole !

Il n'est pas surprenant que l'ensemble des organisations syndicales souhaite pour la première fois, et dans l'intérêt général, le départ de ce haut fonctionnaire. Je m'associe d'ailleurs pleinement à cette demande.

Si je me suis attardé sur le sort réservé à l'éducation en Guadeloupe...

M. Michel Debré. J'espère que vous en resterez là !

M. Frédéric Jalton. ... c'est parce que j'estime que, dans un pays généralement sous-développé, possédant une jeunesse si nombreuse, elle doit être la priorité des priorités.

C'est précisément sur cette jeunesse que nous comptons essentiellement pour être un des outils principaux de la restructuration du département. Mais il faut la former pour lui donner toutes ses chances.

Or, au lieu de multiplier les centres de formation professionnelle, de mettre en place les matériaux nécessaires à préparer cette jeunesse à entrer convenablement dans la vie active, le Gouvernement a préféré l'adresser au BUMIDOM, les mains et le cerveau vides, pour qu'elle vienne grossir en France métropolitaine le lot des immigrés. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, compte tenu de la nouvelle politique de l'immigration, le Gouvernement n'envisage-t-il pas de supprimer ce que nous considérons comme la traite moderne des nègres ?

M. Michel Debré. Vous n'avez pas le droit de dire cela !

M. Frédéric Jalton. Peut-être estimez-vous qu'il vaud mieux que le BUMIDOM agonisant disparaisse, faute de clientèle ?

Si vous faites une enquête, messieurs les ministres, vous constaterez qu'il n'y a plus guère de volontaires, Guadeloupéens à tout le moins, pour risquer l'aventure d'un voyage en France à la recherche d'un emploi et que, parallèlement, huit sur dix des Antillais vivant en France souhaitent regagner leurs pays d'origine.

Les causes sont simples : le dépaysement qui s'accroît dans un monde doré devenu égoïste à l'extrême ; la montée du racisme, presque officialisé jusqu'à Paris, le cœur de la France, les services du maire — qui aspire à la magistrature suprême — interdisent aux gens de couleur la demande d'embauche.

M. Michel Debré. C'est faux !

M. Frédéric Jalton. On peut même abattre froidement, dans l'indifférence générale, un Guadeloupéen de dix-sept ans.

M. Frédéric Gabriel. C'est faux !

M. Frédéric Jalton. On a beaucoup fait état d'un plan Barre pour l'emploi des jeunes. Mais nous ne sommes pas en mesure de le critiquer puisque les départements d'outre-mer ne sont pas concernés par ce plan.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. C'est faux !

M. Frédéric Jalton. Il n'y a pas un seul jeune Guadeloupéen, monsieur Stirn, à avoir bénéficié de ses dispositions.

Au 1^{er} janvier 1977, vingt-deux prestations sociales étaient servies aux Français de la métropole ; mais huit ou neuf seulement ont été étendues aux départements d'outre-mer.

En Guadeloupe, les caisses d'allocations familiales s'ingénient à multiplier les difficultés aux ayants droit pour l'établissement de leurs dossiers. Certaines allocations sont perçues avec deux années de retard et trois sur dix des femmes seules ayant deux enfants à charge perçoivent leurs prestations.

Croyez-vous vraiment que de telles discriminations entre Français soient tolérables en cette fin de xx^e siècle et que nous ne devions pas les dénoncer ?

Pensez-vous utiliser encore cette année les crédits du F.I.D.O.M. central pour l'aide sociale au sucre ? En 1976, à la Réunion, 62 p. 100 des crédits de ce F.I.D.O.M. central ont servi à soutenir le sucre et non la canne...

M. Jean Fontaine. C'est faux !

M. Frédéric Jalton. ... ce qui fait que 51 p. 100 de cette aide tombent dans les caisses des usiniers.

M. Jean Fontaine. Ce n'est pas vrai !

M. Frédéric Jalton. Toute la politique du Gouvernement dans les départements d'outre-mer est à réviser.

N'est-ce pas le Président de la République lui-même qui reconnaissait à Basse-Terre qu'il fallait liquider toutes les séquelles du colonialisme dans les départements d'outre-mer ?

S'agissant de l'outre-mer français, le président Gaston Monnerville déclarait en 1955 : « Il reste, nous le savons, beaucoup à faire pour établir l'égalité économique, pour vaincre la misère et donner la joie de vivre à beaucoup de malheureux. »

Notre mission quotidienne est là. Cette tâche s'impose à tout être qui croit à la solidarité humaine et à la nécessité d'instaurer un peu plus de justice dans les relations entre les peuples. Je suis persuadé qu'elle correspond à la volonté de la France. Je suis persuadé qu'elle correspond aussi au désir de collaboration des populations d'outre-mer. Celles-ci ont à cœur de chercher, dans leurs libres assemblées locales comme au Parlement, non seulement plus de prospérité, mais aussi la plus féconde harmonie au sein de la communauté française.

Vingt-deux ans après, je constate que cette volonté de justice de la France a disparu. Cela transparait clairement, monsieur le secrétaire d'Etat, à travers ce misérable budget que vous nous avez présenté. C'est pourquoi le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche ne le votera pas. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Gabriel.

M. Frédéric Gabriel. Mesdames, messieurs, lorsqu'on examine attentivement le budget des départements et territoires d'outre-mer, on constate qu'un effort a été consenti par le Gouvernement pour maintenir à un niveau convenable l'équipement et le développement de la plupart d'entre eux.

J'ai été péniblement surpris par la véritable diatribe contre Saint-Pierre-et-Miquelon qu'a prononcée à cette tribune M. Sablé. J'ai cru percevoir dans ses paroles quelque dépit et le désir d'opposer, selon un procédé classique, département à département. Ce n'est pas une bonne méthode et elle n'est pas dictée par un souci de justice. Toutes les comparaisons sont possibles, mais, par dignité, je n'entrerai pas dans ce jeu. Tout ce qui est excessif devient d'ailleurs insignifiant.

Je ne voudrais pas passer sous silence les efforts particuliers engagés lors du sinistre de la Guadeloupe, ni l'aide indispensable à l'agriculture et ses effets directs ou indirects sur l'emploi dans ces départements tropicaux qui sont partie intégrante de la Communauté européenne.

Il est exact qu'en ce qui concerne Saint-Pierre-et-Miquelon, je soutins, dès le début de la législature, le programme d'action

très étendu qui a fini par se réaliser en partie dans des conditions parfois un peu hasardeuses, mais qui sauvegardaient l'essentiel.

Je ne reviendrai pas sur les réalisations comme la construction du lycée, le blocage des crédits pour la réalisation du téléphone, l'aide spéciale de cherté de vie, les emprunts pour la voirie convenablement acquis, l'indemnité de chauffage créée spécialement pour Saint-Pierre-et-Miquelon, les efforts financiers de recherches et d'études pour la création d'un quai en eau profonde, l'aide au carburant pour les petits pêcheurs, les diverses aides à Miquelon quant à son équipement local : électricité, eau, téléphone, quai... et la Quarantaine, hélas inutilisée, la réalisation du système de pilotage sans visibilité pour l'aéroport, encore insuffisant, enfin l'aide indispensable accordée aux marins et aux ouvriers d'Interpêche et à la société elle-même.

Sur ce dernier point, la solution définitive n'est pas encore intervenue et je ne permettrai, monsieur le ministre, d'insister auprès de vous pour que les études qui sont faites actuellement à Paris aboutissent d'une manière positive, c'est-à-dire par une sorte d'alignement sur le système de la prime au poids du poisson qui est en vigueur chez nos voisins canadiens. Nous en reparlerons.

Saint-Pierre-et-Miquelon a attendu longtemps que les fonctionnaires soient étatisés : la mesure est maintenant appliquée. Chacun peut se déclarer en grande partie satisfait de ce qui a été consenti aux titulaires, avec un rappel péniblement acquis en son temps. Il convient maintenant d'accélérer les décisions pour les auxiliaires.

Il convient aussi de se réjouir que, sans que les problèmes de la mer aient été inscrits dans les programmes prioritaires du VII^e Plan, les crédits consacrés à ce programme dans les départements d'outre-mer soient passés de 174 millions de francs en 1976 à 225 millions en 1977 et atteignent 296 millions en 1978 ; c'est encore insuffisant, mais c'est quand même une orientation appréciable.

D'autre part, pouvez-vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, si les Quarantaines de Saint-Pierre et de Miquelon sont susceptibles de revivre après les graves erreurs commises localement ?

Enfin je ne voudrais pas que l'on se laisse émouvoir par le désir manifesté par certains de revenir au statut de territoire, totalement périmé. Il fallait accepter, pour résoudre certains problèmes, la création d'une sous-région qui avait été promise formellement par le ministre responsable, mais qui a été oubliée depuis.

Je veux aussi me préoccuper du sort du nouveau département, qui n'en est pas un tout à fait, de Mayotte, où un effort sur différents plans commence à se faire sentir. Toutefois, on enregistre un certain retard dans l'application du programme d'équipement ; il en est de même en ce qui concerne les constructions scolaires, la voirie, le port, les équipements secondaires et la santé, secteurs qui sont cependant en progrès.

Mayotte continue, en raison de sa vulnérabilité sur le plan international, à susciter bien des commentaires auxquels je voudrais en un mot répondre, car il ne faudrait pas que la construction d'équipements en soit ralentie dans certains secteurs ou que la desserte maritime soit mise en cause. De tels retards auraient un retentissement fâcheux sur les esprits et se répercuteraient sur les prix.

J'ai la faiblesse de penser que lors des divers débats sur Mayotte, je me suis conduit en parlementaire pilote (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes*) avec un certain nombre d'anciens membres du Gouvernement, notamment MM. Michel Debré et Pierre Messmer. J'en suis fier.

Mayotte avait en, quelque sorte plébiscité la France et la liberté lors de quatre différentes consultations. Faut-il rappeler également que le président Pompidou avait solennellement affirmé que chaque île des Comores serait consultée séparément ?

Hélas, à l'heure actuelle, la situation est loin d'être complètement éclaircie : en effet, l'Assemblée des Nations Unies, qui est encore une fois saisie de cette affaire, a émis un vote défavorable par 153 voix contre une, la nôtre, et 27 abstentions.

Les Africains, en particulier, prétendaient que Mayotte devait continuer à faire partie de l'archipel des Comores. L'idée qui prend corps actuellement dans les milieux internationaux est que l'on pourrait, un jour prochain, lui accorder son indépendance.

Nous nous sommes élevés contre une telle éventualité, mais des démarches ont été faites par les présidents Bongo, Houphouët-Boigny et Senghor auprès du Gouvernement français pour que le problème de Mayotte ne soit pas un objet de discorde entre les Etats africains. C'est là une affaire qui intéresse les Africains et leurs disputes ne doivent pas influencer sur nos décisions et nos intérêts.

M. Michel Debré. Très bien !

M. Frédéric Gabriel. Il serait paradoxal qu'une pareille intention — alors que le Parlement a voté souverainement l'année dernière le texte qui a permis l'intégration institutionnelle de Mayotte et de sa représentation nationale — soit prise en considération.

J'ajoute que nous venons d'éprouver une grande surprise : avant-hier, notre Colégue à l'O. N. U. a déclaré que la situation à Mayotte serait « évolutive ». Qu'est-ce que cela signifie ? S'agit-il d'annoncer, en termes voilés, que des hommes et des femmes qui entendent rester Français seront abandonnés ?

M. Jean Fontaine. C'est cela !

M. Frédéric Gabriel. Ce sont là des propos inadmissibles et j'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous y répondiez. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe républicain et du rassemblement pour la République.)

M. Jean Fontaine. Il faudrait surtout que M. Sauvagnargues réponde, car ces propos sont de lui.

M. Frédéric Gabriel. Le danger est partout. Il a à nouveau surgi tout récemment lorsque le représentant des Comores, M. Boina a été jusqu'à prétendre que des pressions nouvelles allaient s'exercer sur le Gouvernement français, ainsi qu'à New York. Nous sommes ouvertement prévenus. Alors qui défendra Mayotte ?

M. Roland Renard. Mais vous, naturellement !

M. Frédéric Gabriel. Je vous rappelle ce que l'opposition a dit par la bouche de M. Franceschi qui nous a exposé, le 14 décembre dernier, que le projet de loi qui était présenté et qui fut voté, ne visait qu'à arracher Mayotte à l'ensemble comorien tout en laissant ouvertes les portes à l'évolution dont chacun sait qu'elle conduit à l'indépendance particulière de l'île dans l'indépendance globale de l'archipel qui la contient.

M. Franceschi concluait que le statut départemental que nous cherchions à faire adopter répondait aussi au souci de bloquer à tout jamais une évolution de l'opinion mahoraise et un changement de majorité à Mayotte. Il rappelait même la position de notre ministre des affaires étrangères qui n'était pas loin de ses propres thèses.

M. Jean Fontaine. Exact !

M. Frédéric Gabriel. Je crains, en tout état de cause, que, malgré les efforts de transformation qui sont faits à Mayotte, sa complète symbiose avec la métropole ne soit remise en cause dans un délai plus ou moins bref et avant les trois ans prévus pour la nouvelle consultation. Nous sommes inquiets. Cette inquiétude est maintenant partagée par un certain nombre de nos collègues. Il est bon que le Gouvernement en soit averti.

Enfin, en ce qui concerne la situation de la plupart de nos départements et territoires d'outre-mer, je rappellerai que les assises nationales de la mer tenues au Palais Bourbon en février 1977 et les débats du mois de juin 1977, auxquels assistait M. le Premier ministre, ont éclairé d'un jour nouveau ce que représentent, sur le plan humain et économique, les richesses que « l'ensemble » français recèle et qui restent encore françaises malgré les efforts de dislocation engagés par l'étranger, qui les convoite.

Nous n'avons pas de politique océane, mais je soupçonne certains d'avoir été volontairement négatifs. Sans plan « Océan » nous avons beaucoup perdu, après la souhaitable décolonisation.

Je passe sous silence le fait que nous ayons accordé l'indépendance aux Comores et que nous abandonnerons demain définitivement Djibouti au moindre incident ainsi que les perspectives considérables qu'offre un sous-sol marin riche en granulats et qui, nous l'avions oublié, passera dans d'autres mains.

Je passe sous silence également les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés, un peu par maladresse, en Nouvelle-Calédonie, ainsi que les avantages consentis au territoire de Tahiti pour l'exploitation des nodules polymétalliques aux abords des îles de Polynésie.

Je passe sous silence enfin certains accords de pêche que des pays étrangers ont conclus à notre insu avec les Africains.

Je voudrais quand même rappeler que certaines décisions prises par la conférence sur le droit de la mer, notamment en ce qui concerne les 200 milles, apportent incontestablement à nos départements et territoires d'outre-mer des avantages dont nous devons savoir profiter.

Il ne faudrait pas que d'autres pays, ayant pris le départ avant nous dans le domaine des techniques de recherches et d'exploitation des fonds marins de la zone internationale — hydrocarbures exceptés — nous coiffent au poteau, sans considération de nos efforts et en dépit des déclarations présidentielles déjà lointaines et du propos du président Kennedy selon lequel : « L'océan sera l'ultime recours de l'humanité ». Nous y revenons.

Le Gouvernement français, je l'ai déjà dit, malgré les informations que lui adressaient des organismes divers et les « alertes » qui provenaient du Parlement, n'a pas tenu compte, lors de l'élaboration du VII^e Plan des possibilités de développement et d'enrichissement qu'offrait ce secteur.

Dès 1974, à cette tribune, nous tirions déjà le signal d'alarme. En 1975 et en 1976, je signalais, au Parlement l'importance que pouvait avoir pour notre avenir dans les territoires et départements d'outre-mer, l'exploitation des ressources sous-marines dont nous connaissions l'existence et que nous négligions. Cela a coïncidé avec le passage du Cnexo sous une autre autorité que celle du Premier ministre, d'où les retards constatés aujourd'hui. D'autres pays — les U. S. A., le Japon, l'Allemagne fédérale — l'ont compris et ont leur plan.

Et pourtant, dès le 6 mai 1976, alors que le VII^e Plan n'était pas encore voté, je présentais à la commission des finances un amendement tendant à l'établissement d'un programme d'action prioritaire pour la mer. Cet amendement était, paraît-il, irrecevable. Comment peut-on rattraper cette erreur ?

Le Gouvernement a arrêté un plan d'action non prioritaire ; c'est insuffisant et aléatoire.

La création d'un haut comité de la mer, dont le rôle serait incitatif et qui ne se substituerait pas à un organe para-administratif déjà existant, a été envisagée. Quelle suite veut-on donner à cette éventualité ?

Faut-il rappeler que M. le Premier ministre déclarait le 17 février dernier que « le Gouvernement était très attentif aux problèmes de la mer parce qu'ils commandent l'emploi en France, les ressources énergétiques et la place de notre pays dans le monde » ?

Il es^t juste de reconnaître que depuis certaines décisions ont été prises en ce qui concerne la protection de l'environnement et la zone des 200 milles, qui intéresse en particulier Saint-Pierre-et-Miquelon.

Au début de la conférence internationale sur le droit de la mer, la disposition relative à la zone des 200 milles semblait heurter la délégation française. Puis nous avons assisté à une évolution sur le plan juridique à laquelle a certainement contribué la présence à New York de parlementaires et du secrétaire d'Etat chargé des transports.

Je pense, néanmoins, qu'il aurait été utile à l'époque d'alerter d'une manière exemplaire les responsables gouvernementaux sur de dangereux lendemains ! Je fais allusion, en particulier, à la mainmise des Soviétiques sur les océans et à leur énorme entreprise de conquête maritime qu'ils mènent avec des sous-marins, des porte-avions, des navires de pêche, des navires de recherche, des navires transporteurs de passagers, etc.

Face à ces faits, qu'est donc devenu notre plan « Océan » ?

Il concernait au premier chef l'alimentation humaine et ses prolongements par le biais de l'aquaculture. Il impliquait l'utilisation d'énormes quantités de matières premières minérales dans la zone des 200 milles et la participation à l'exploitation des minéraux situés dans la zone internationale commune, grâce en particulier à nos techniques de pointe. Il impliquait également un certain nombre de propositions convergentes.

Ces nécessités n'ont pas été perdues de vue par le Gouvernement, certes, mais l'opinion publique n'est pas suffisamment avertie de ces efforts. La mer doit être constamment à l'ordre du jour.

Pour en terminer, j'ajouterai qu'en dépit des apparences, la conférence internationale sur le droit de la mer ne se préoccupe pas seulement de mettre sur pied un code des rapports entre les Etats et la mer aux plans juridique, technologique, biologique, mais laisse entrevoir qu'elle a surtout pour but de régler, au plan politique, des problèmes apparemment non politiques.

Il y a là pour la France une nouvelle carte à jouer ; elle doit, dans cette affaire, démontrer sa compétence et la fermeté de ses intentions.

Pour les départements et territoires d'outre-mer, la partie n'est pas terminée. C'est notre avenir et notre sauvegarde économique et politique qui, à travers eux, sont en cause. Que la voix du Parlement français soit enfin entendue ! (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe républicain et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vais m'efforcer de répondre aux orateurs qui se sont succédés à cette tribune et dont les interventions, toutes très intéressantes, ont abordé non seulement les divers aspects du budget des départements d'outre-mer, mais aussi les problèmes généraux auxquels ceux-ci sont confrontés.

J'ai déjà répondu ce matin aux préoccupations exprimées par M. Sablé en tant que rapporteur. Je veux toutefois lui apporter des réponses précises à deux questions qu'il m'a posées à la fin de son intervention.

Je tiens à le rassurer en ce qui concerne le centre-universitaire des Antilles, et particulièrement l'institut Vizios. Je me suis en effet renseigné depuis ce matin et je suis en mesure de lui préciser que cet institut bénéficiera, dans le cadre de son U.E.R. de rattachement, de 2 600 heures complémentaires — ce qui représente une augmentation de 25 p. 100 — et qu'il recevra la subvention de fonctionnement qui était prévue, c'est-à-dire la même que l'an dernier. Par conséquent, cet institut ne devrait pas rencontrer de difficulté lors de la rentrée.

M. Sablé avait ensuite appelé mon attention sur les ressources du fonds de calamités agricoles. Je lui rappelle que ses ressources ne proviennent pas seulement du G.I.E.B., c'est-à-dire des bonis réalisés sur les importations de bananes en provenance des pays tiers, mais sont aussi constituées par des taxes, des subventions et des fonds de concours.

J'en viens à l'intervention de M. Ibéné, dans laquelle j'ai relevé plusieurs inexactitudes de faits.

D'abord, il est inexact de prétendre que la production sucrière ait baissé. A la Réunion — je le rappelais ce matin — la production de sucre se situe de 265 000 tonnes, ce qui constitue un record. En Guadeloupe, elle a été de 95 000 tonnes et, monsieur Ibéné, si cette production n'a pas été supérieure à ce qu'elle était l'an dernier, c'est en partie dû au fait que les syndicats avec lesquels il entretient des relations privilégiées, ont mené une action de blocage pendant un mois et demi.

Quoi qu'il en soit, la production sucrière globale n'a baissé dans aucun département d'outre-mer.

D'autre part, il est totalement inexact de dire que le cours de la canne, si les règles européennes ne jouaient pas et par conséquent s'il n'y avait plus de statut départemental, serait plus intéressant. C'est exactement le contraire. Le cours de la canne à sucre se serait effondré depuis longtemps dans les départements d'outre-mer, si les prix européens n'avaient pas offert une certaine garantie. Actuellement, le cours mondial est de moitié inférieur au cours garanti par le Marché commun.

Or, vous affirmez l'inverse d'un ton péremptoire. De telles inexactitudes rendent le reste de vos propos peu crédibles.

En revanche, il est exact que la réforme foncière, qui a parfaitement réussi à la Réunion, où elle a permis la mise en valeur de nombreuses terres distribuées à plus de 1 400 cultivateurs, n'a pas réussi aussi bien à la Guadeloupe et à la Martinique où vous nous efforçons de mettre en place une S.A.F.E.R. qui ait la même capacité qu'à la Réunion.

En ce qui concerne la caisse du crédit maritime mutuel à la Guadeloupe, une mission d'enquête, constituée à ma demande, a effectivement mis en évidence certaines erreurs de gestion, et cette caisse locale sera donc réorganisée.

Enfin, M. Ibéné a conclu en appelant de ses vœux un statut d'autonomie pour les départements d'outre-mer. Mais je répète que c'est une duperie que de faire croire aux habitants de ces départements qu'ils pourraient, dans un cadre différent de la départementalisation, bénéficier des mêmes avantages qu'aujourd'hui.

En effet, s'il est normal de prendre, pour ces départements d'outre-mer, des mesures de décentralisation, puisque ces départements ont leur spécificité — ce sera d'ailleurs l'un des thèmes qu'abordera dans quelques jours le conseil restreint qui se tiendra sous la présidence de M. le Président de la République — il faut avoir le courage et la loyauté de dire aux populations que tout statut qui sortirait du cadre départemental les priverait de la plupart des avantages sociaux dont elles bénéficient du fait, précisément, de leur appartenance à la communauté française.

De même, il faut que les habitants de ces départements sachent que la plupart de leurs productions s'effondreraient s'ils cessaient d'appartenir à l'ensemble français et se trouvaient, par la même, coupés du Marché commun. Quand on soutient une thèse, il faut exposer tous les aspects du problème.

MM. Rivierez, Fontaine et Camille Petit ont proposé que des mesures de décentralisation relative soient prises en faveur des F.I.D.O.M. locaux pour permettre une action plus directe des élus locaux, et notamment du conseil général. Il convient d'observer que la diminution des crédits affectés à ces F.I.D.O.M. locaux n'est qu'apparente, puisqu'elle est due au fait qu'un certain nombre de crédits de paiement n'ayant pas été consommés, nous nous sommes contentés de les reconduire. Il reste que, sur le fond, je partage l'opinion de MM. Rivierez, Fontaine et Camille Petit, et c'est pourquoi j'ai demandé au Gouvernement — l'arbitrage sur cette question interviendra dans quelques jours — d'accroître sensiblement, au détriment du F.I.D.O.M. central, la part des F.I.D.O.M. locaux, ce qui augmentera les possibilités des élus locaux de décider eux-mêmes des choix essentiels à faire en matière d'équipements.

M. Jean Fontaine. Nous vous en remercions.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. M. Rivierez estime que le Gouvernement ne consent pas un effort suffisant en faveur de la culture dans les départements d'outre-mer.

Il me semble que cette critique, et surtout la façon dont elle a été exprimée sont excessives. En effet, depuis plusieurs années, la plupart des directions du ministère de la culture se sont implantées dans les départements d'outre-mer. Une action peut donc maintenant être menée dans les domaines de l'architecture, des circonscriptions archéologiques et, plus généralement, du théâtre, des spectacles et des associations culturelles.

J'estime que, depuis quelques années, un effort soutenu a été accompli dans le domaine culturel, et j'ajoute qu'en 1978 le budget de la culture pour les départements d'outre-mer marquera une augmentation de plus de 10 p. 100. Ainsi, progressivement, nous donnons aux habitants de ces départements la possibilité d'exprimer, au sein de la culture nationale, leur génie propre. Il est donc un peu injuste de prétendre aujourd'hui qu'aucune action n'est entreprise dans le domaine de la culture. Mais, quoi qu'il en soit, je ferai part à M. le ministre de la culture et de l'environnement du désir des habitants de ces départements de bénéficier dans ce secteur d'une action plus soutenue.

M. Rivierez a insisté sur les perspectives que la participation à l'Europe ouvre pour les départements d'outre-mer. Il est de fait que, si nous devons encore obtenir de nos partenaires européens qu'ils engagent certaines actions, l'appartenance à l'Europe constitue une garantie très importante pour les habitants de ces départements en leur conférant certains droits et surtout en leur donnant accès aux fonds essentiels du Marché commun. N'oublions pas que, depuis trois ans, et à la demande du Président de la République, le F.E.O.G.A.-orientation, le F.E.O.G.A.-garantie et l'ensemble des fonds européens interviennent désormais en faveur des départements d'outre-mer. En ce qui concerne le F.E.O.G.A.-orientation, par exemple, vous observerez des résultats très tangibles dès 1978.

Puis, M. Rivierez, comme c'est normal, a évoqué le plan Guyane. Je dois dire que ce sera ma fierté d'avoir lancé ce plan de développement global pour la Guyane, même si quelques corrections s'imposent. Tout ne peut pas être réalisé en un jour, mais il reste que la Guyane qui, auparavant, n'était pas suffisamment présente dans nos préoccupations, dont on n'appréciait pas bien toutes les virtualités, a maintenant démarré.

Les progrès se sont d'abord fait sentir dans le domaine agricole, et le Gouvernement espère qu'avant la fin du mois de janvier des décisions fondamentales seront prises concernant la création d'une industrie papetière.

Ces efforts entrepris dans tous les secteurs, car ce plan doit être global, devraient permettre d'assurer le développement de la Guyane pour les trente ou les quarante ans qui viennent, et de donner ainsi confiance aux habitants dans l'avenir de leur département.

La conclusion politique que vous en avez tirée, monsieur Rivière, à l'inverse d'autres orateurs, la manière dont vous l'avez exprimée, ont revêtu un caractère émouvant, et l'Assemblée ne l'aura pas oublié.

Le talent d'écrivain de M. Césaire n'est contesté par personne. Mais ceux qui aiment ses livres et qui ont ressenti, à travers eux, le doute que l'on peut concevoir quant à l'avenir des hommes, ne peuvent qu'être déçus de constater que ce doute, qui doit être apprécié à sa juste valeur dans l'œuvre de M. Césaire, devient, lorsque ce dernier s'exprime en tant qu'homme politique, un scepticisme permanent qui l'amène à ne considérer que l'aspect négatif de toute chose.

C'est ainsi que M. Césaire en est venu, ce qui est tout de même paradoxal, à regretter l'époque coloniale. J'ai, en outre, relevé dans ces propos plusieurs inexactitudes.

Ainsi, lorsqu'il constate que les Antilles ne couvrent qu'un quart de leurs importations, il oublie de dire que c'est parce que le niveau de vie s'y est considérablement élevé. En effet, aujourd'hui, les Antillais peuvent acheter des voitures, des postes de télévision et des réfrigérateurs, ce qui, évidemment, entraîne un déficit de la balance commerciale de ces départements.

Comment l'écrivain qu'est M. Césaire peut-il ainsi souhaiter revenir trente ans en arrière, à l'époque coloniale où le niveau de vie était quatre fois inférieur à ce qu'il est aujourd'hui ?

Comme chaque année, M. Césaire, qui ne semble pas améliorer ses sources d'information, a critiqué le fait que les départements d'outre-mer soient intégrés dans le système du Marché commun. Mais il oublie de préciser que c'est cette intégration qui permet de garantir les cours des productions locales et qui permet les interventions de tous les fonds européens en faveur de ces départements.

De même, M. Césaire semble avoir oublié la situation qui était celle de l'enseignement dans ces départements il y a trente ans, alors qu'une seule élite très peu nombreuse y avait accès. Aujourd'hui, la démocratisation de l'enseignement y est en tous points semblable à ce qu'elle est en France métropolitaine.

Dans tous les domaines, son scepticisme empêche M. Césaire de voir certaines réalités pourtant évidentes.

Ainsi, selon lui, l'amélioration des allocations familiales relèverait du gouffre à goutte. Oublierait-il que le montant de ces allocations est passé aux Antilles de 550 millions de francs en 1975, à 676 millions en 1976, puis à 763 millions en 1977, soit 40 p. 100 d'augmentation en deux ans ?

Il est faux de prétendre que le montant des allocations familiales est différent dans les départements d'outre-mer de ce qu'il est en France métropolitaine. Il est exactement identique. Il est vrai, cependant, qu'une fraction des allocations égale à 20 p. 100 de celles-ci n'est pas directement perçue par les familles mais versée aux cantines scolaires.

Le Gouvernement, je le répète, ne serait pas hostile à l'attribution de ces 20 p. 100 aux familles comme en France métropolitaine, mais il n'est pas sûr, pour l'instant, de recevoir l'accord des intéressés. En effet, certains font remarquer que ce prélèvement qui permet de nourrir les enfants dans de bonnes conditions répond aux objectifs de la politique familiale et n'est donc pas une mauvaise solution. Mais affirmer que les allocations sont faibles ou qu'elles sont allouées au compte-gouttes est tellement excessif que tout le reste n'est plus crédible.

M. Louis Odru. Seriez-vous le seul à être crédible ?

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Quant à la conclusion de M. Césaire, elle était tout de même assez curieuse. Il y a quelque chose de paradoxal d'invoquer l'exemple québécois pour soutenir la prétendue aspiration de ces départements à une politique différente. Les Québécois affirment aujourd'hui publiquement, par la voix de leur Premier ministre, qu'ils souhaitent préserver leur identité de Français. Comment en tirer argument pour réclamer une identité différente pour les départements d'outre-mer ?

Monsieur Dronne, vos remarques à propos du service militaire adapté sont tout à fait pertinentes. En effet, ce service militaire et la manière dont il a été mis en place dans les départements d'outre-mer donnent satisfaction à tous ceux qui sont concernés. Les améliorations que vous avez suggérées sont, elles aussi, tout à fait acceptables. J'ai l'intention de provoquer prochainement une réunion de travail avec le ministre de la défense pour étudier dans quelle mesure on pourrait améliorer l'effort financier consenti en faveur de ce service et créer de sections nouvelles.

Je partage aussi votre analyse en ce qui concerne la situation de l'île de Mayotte qui appelle un important travail en matière d'adduction d'eau, de routes et d'électrification, autant de réalisations qui sont d'ores et déjà prévues.

M. Fontaine a insisté, lui aussi, sur la nécessité d'augmenter les crédits des F.I.D.O.M. locaux. J'ai déjà répondu sur ce point, et je pense qu'il aura satisfaction si les propositions que je présenterai, avec M. le ministre de l'intérieur, au conseil restreint qui se tiendra dans quelques jours sont retenues.

M. Fontaine a, par ailleurs, souhaité une augmentation des effectifs de la police et des crédits pour l'achat de matériel. Je suis certain que M. le ministre de l'intérieur, qui est présent au banc du Gouvernement, en aura pris bonne note.

J'ai également relevé son observation, qui rejoint celle de M. Michel Debré, au sujet des prélèvements communautaires sur les denrées essentielles, comme le riz et le maïs. Je répète que ce problème est l'un de ceux qui seront étudiés par les ministres de l'agriculture de la Communauté qui se réuniront dans quelques jours aux Antilles.

J'indique, par ailleurs, que la Banque européenne d'investissement continuera d'intervenir dans les départements d'outre-mer et que ses statuts seront modifiés pour ce faire. La banque pourra donc poursuivre son action sous la forme d'octrois de prêts.

M. Fontaine a ensuite évoqué la nécessité d'améliorer les conditions dans lesquelles le Gouvernement accepte les propositions faites par les conseils généraux en matière d'octroi de mer. Il s'agit de l'un des sujets de préoccupation du Gouvernement, et je pense que, dans quelques jours, il aura une réponse satisfaisante sur ce point.

Il est aussi revenu sur les problèmes des Hauts de la Réunion et sur la nécessité d'engager la rénovation rurale de cette région de l'île. Je lui confirme que les engagements pris par le Gouvernement, après arbitrage du Premier ministre, et selon lesquels cette zone de rénovation devrait être mise en place avant le 1^{er} janvier 1978, seront effectivement tenus.

M. Fontaine m'a demandé de faire preuve d'équité en ce qui concerne les congés des fonctionnaires originaires d'outre-mer. Je puis l'assurer que c'est bien un souci d'équité qui anime le Gouvernement. La situation antérieure nous venait d'une époque où les fonctionnaires métropolitains qui servaient dans les départements d'outre-mer bénéficiaient d'avantages qui n'étaient pas accordés aux fonctionnaires des départements d'outre-mer en poste en France métropolitaine. Mais ces derniers sont de plus en plus nombreux, et il est donc normal de rétablir l'équité en élaborant un système qui accorde aux intéressés les mêmes droits et les mêmes devoirs. Cette question devrait recevoir une solution lors des prochaines discussions du conseil restreint réuni par le Président de la République.

En ce qui concerne l'élevage, une mission du F.O.R.M.A. s'est rendue à la Réunion pour procéder à certains redressements. La situation de l'élevage dans les départements d'outre-mer sera d'ailleurs examinée au cours de la prochaine réunion du conseil du fonds.

M. Fontaine, comme d'autres orateurs, a souligné la nécessité d'améliorer la situation des travailleurs privés d'emploi. Il s'agit en effet d'un problème prioritaire dans ces départements, comme en métropole, et pour la solution duquel des actions seront entreprises.

Contrairement à ce qu'a prétendu M. Jalton, il est inexact que les mesures prises récemment en faveur de l'emploi des jeunes ne seraient pas applicables dans ces départements. La preuve en est qu'une mission, qui se trouve en ce moment même aux Antilles et qui se rendra la semaine prochaine à la Réunion, a pour tâche de les mettre en œuvre.

Le Gouvernement étudie actuellement — et les décisions ne sauraient tarder — les moyens d'améliorer la situation des travailleurs privés d'emploi qui connaissent souvent de graves difficultés.

S'agissant des rapatriés de la Sakaye, monsieur Fontaine, le Gouvernement fera son devoir et ne les laissera pas dans une situation difficile. Le ministère des affaires étrangères mène actuellement une négociation sur ce point, et le secrétariat d'Etat chargé des départements d'outre-mer s'associe aux démarches entreprises pour que leur sort soit réglé au mieux.

M. Camille Petit a déploré que de nombreuses mesures touchant les départements d'outre-mer soient prises au niveau du Gouvernement, voire du Président de la République. Le 10 novembre prochain, en effet, le Président de la République réunira

un conseil restreint qui prendra d'importantes mesures et, au début du mois de janvier, le conseil des ministres entendra, à la demande du Président de la République, une communication sur la départementalisation économique. Cela démontre qu'au niveau le plus élevé le Gouvernement français se préoccupe régulièrement de l'avenir des départements d'outre-mer.

Bien entendu, les mesures nécessaires seront prises en ce qui concerne d'autres sujets que vous avez traités, comme l'allocation de logement, l'emploi, l'agriculture et notamment le rhum.

J'ai déjà répondu aux questions que vous avez posées à propos des mesures en faveur des jeunes agriculteurs, de l'indemnité viagère de départ et du FIDOM local.

Dans tous ces domaines que vous avez évoqués, vous constaterez que de nouveaux progrès — vous avez bien voulu reconnaître, en effet, qu'on avait déjà beaucoup avancé — seront accomplis, et vous pouvez être assuré qu'il sera tenu le plus grand compte de vos observations.

J'approuve donc, monsieur Petit, la conclusion politique que vous avez bien voulu tirer de l'évolution incontestable que vous avez soulignée.

Monsieur Claude Weber, vous vous êtes élevé contre l'émigration et vous avez avancé, à cet égard, un certain nombre d'affirmations gratuites qui traduisent, là aussi, une profonde méconnaissance de ce problème.

Le fait pour la France d'assurer aux habitants de ces départements qui le souhaitent leur venue en France métropolitaine dans les meilleures conditions, puisque le transport est payé, leur formation professionnelle assurée et qu'un emploi leur est trouvé est, me semble-t-il, une politique digne de notre pays.

M. Louis Odru. A quel niveau situez-vous la dignité ?

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je ne vois pas en quoi et en vertu de quel principe on peut critiquer une telle politique.

On comprend bien, au ton de votre propos, aux affirmations que vous avez proférées, pourquoi, dans le programme commun — du moins quand il existait — les départements d'outre-mer avaient été placés, à la demande du parti communiste, au chapitre de la politique étrangère.

Vous semblez vous réjouir chaque fois que, pour une raison ou pour une autre, la France subit des échecs, et vous voulez en même temps faire croire aux Français que vous souhaitez une politique nationale. Permettez-moi de vous dire qu'en ce qui concerne les départements d'outre-mer, toutes vos affirmations tentent à prouver le contraire et le fait que vous considérez comme un succès que ces départements veuillent quitter la France montre bien que la prétendue politique nationale du parti communiste n'existe que dans les discours. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Louis Odru. Voilà une « stirnerie » de plus !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Vous avez, monsieur Cerneau, déploré le retard avec lequel paraissent les textes administratifs applicables aux départements d'outre-mer. C'est, en effet, un problème sérieux.

Le Gouvernement, d'une manière générale, essaie de faire en sorte que la publication de tous les textes d'application suive d'aussi près que possible les mesures législatives. Mais cette publication est retardée, pour les départements d'outre-mer, par l'obligation qui lui est faite de consulter les conseils généraux. Tel a été le cas pour l'allocation de parent isolé : nous avons dû attendre l'avis des quatre conseils généraux concernés, sans lequel le Conseil d'Etat lui-même ne peut pas se prononcer. Le retard que vous dénoncez n'est donc pas imputable au Gouvernement, même s'il se peut que, dans certains cas particuliers, la procédure aurait pu être accélérée. Toutes les conditions étant désormais remplies, le décret va pouvoir paraître prochainement.

S'agissant du texte relatif à la retraite des marins, j'ai précisé ce matin que sa signature était intervenue aujourd'hui même et qu'il paraîtrait bientôt au *Journal officiel*.

Quant à l'application des textes relatifs aux calamités agricoles, le retard n'est pas particulier aux départements d'outre-mer. Mes services suivent cette affaire importante avec tous les ministères compétents. Les principales difficultés sont désormais levées et plus rien ne s'oppose à la parution prochaine d'un texte à ce sujet.

Votre deuxième question, monsieur Cerneau, portait sur la politique agricole.

A la Réunion — ce n'est pas le cas à la Guadeloupe ni à la Martinique — la S.A.F.E.R. a accompli un excellent travail. En effet, elle a acquis plus de 16 000 hectares dont 15 000 ont été rétrocédés à 1 400 exploitants agricoles. Ces chiffres traduisent un progrès appréciable en matière de politique foncière.

Pour votre département — comme pour les autres, d'ailleurs, et j'aurai l'occasion de répondre sur ce point à M. Jaltou — les crédits destinés à l'agriculture ont été sensiblement augmentés. Comme je l'ai dit ce matin, nous prévoyons d'irriguer, avant 1980, plus de 9 000 hectares dans les trois départements insulaires. En outre, plusieurs textes relatifs notamment aux G.A.E.C., aux groupements fonciers agricoles, à l'I.V.D. et aux calamités agricoles, ou concernant les jeunes agriculteurs, sont en cours de préparation et devraient paraître prochainement.

Vous avez enfin, monsieur Cerneau, parlé de l'emploi et du chômage des jeunes. C'est le problème le plus grave.

Je confirme que des mesures nouvelles seront prises prochainement à ce sujet par le Gouvernement. Je rappelle par ailleurs qu'outre ces mesures spécifiques, les crédits destinés à l'agriculture, à l'industrie, au tourisme ou à d'autres secteurs, comme celui de la pêche, qui peuvent permettre de créer des emplois, connaissent d'importantes augmentations, non seulement dans le budget de mon secrétariat d'Etat, mais dans celui des différents ministères intéressés. J'espère que nous finirons par vaincre ce fléau qui reste le point noir et pratiquement le seul problème sérieux des départements d'outre-mer actuellement.

Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit à M. Fontaine au sujet de l'aménagement des Hauts de la Réunion. Je suis persuadé que le programme de rénovation rurale qui sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 1978 vous donnera satisfaction.

Les problèmes du riz seront l'un des objets importants de la réunion des ministres de l'agriculture européens qui aura lieu prochainement aux Antilles.

Monsieur Guillod, le Gouvernement n'a pas oublié le second poste à quai de Basse-Terre ; au contraire, toutes les mesures ont été prises, notamment ces derniers jours, pour que la promesse faite par le Président de la République soit honorée.

Je suis d'accord avec vous pour reconnaître que le problème principal pour l'île de Saint-Martin, comme pour celle de Saint-Barthélemy, est celui des lenteurs administratives et donc, probablement, des effectifs. Je fais étudier actuellement les moyens d'améliorer l'administration de ces deux îles.

Vous avez aussi évoqué un problème dont j'ai entendu parler pour la première fois il y a quelques jours aux Antilles, celui du développement de l'usage de la drogue. J'ai demandé tout à l'heure à M. le ministre de l'intérieur, qui m'a donné son accord, que des spécialistes de la lutte contre ce fléau soient prochainement envoyés dans les départements d'outre-mer pour essayer de mettre fin à cette évolution qui, à ma connaissance, n'aurait commencé qu'il y a peu de temps.

Enfin, dans votre conclusion politique, vous avez souligné que s'il était normal que les habitants des départements d'outre-mer bénéficient de l'égalité des droits, il était normal aussi qu'ils aient à cœur de respecter l'égalité des devoirs. Je partage votre avis. Quand nous étudions, par exemple, le moyen d'intégrer les commerçants et artisans de ces départements dans le régime de l'assurance maladie ou maternité, ils doivent comprendre qu'il est normal qu'ils aient les mêmes obligations que les commerçants et artisans de métropole. C'est une politique sage et courageuse que de le dire aux responsables professionnels de cette catégorie, comme à d'autres, dans d'autres circonstances.

Monsieur Jaltou, s'il est vrai qu'il se pose un problème de l'emploi dans les départements d'outre-mer — personne d'ailleurs ne le conteste — la manière dont vous en avez parlé n'est pas acceptable. Je vous le dis solennellement, traiter d'esclaves, comme vous l'avez fait, nos compatriotes des départements d'outre-mer qui acceptent de venir travailler en France n'est pas digne de cette assemblée. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche et des communistes. — Applaudissements sur les bancs des républicains, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Frédéric Jaltou. Vous ne comprenez rien à ce que l'on vous dit !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. En effet, 98 p. 100...

M. Frédéric Jalton. C'est facile à dire !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. ... des 100 000 Antillais et Réunionnais qui ont pu venir en métropole grâce à la solidarité nationale travaillent actuellement. Ils exercent les professions les plus diverses et la plupart d'entre eux sont très compétitifs.

C'est donc leur faire injure que de les traiter comme vous l'avez fait, comme c'est faire injure à ceux qui s'efforcent de leur offrir de bonnes conditions de voyage et d'accueil et qui se préoccupent de leur formation professionnelle comme de leur insertion dans le monde du travail. Il est indigne d'un parlementaire d'employer à leur égard le qualificatif dont vous avez usé ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Frédéric Jalton. C'est facile à dire ici ! Je vous mets au défi d'aller le répéter sur place, en Guadeloupe !

M. Alain Vivien. C'est l'attitude habituelle du secrétaire d'Etat !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je maintiens mes propos.

M. Frédéric Jalton. Allez le dire en Guadeloupe !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je le dirai en Guadeloupe...

M. Alain Vivien. Dans le silence discret d'un conseil général !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. ... en votre présence, si vous le souhaitez et devant nos compatriotes des départements d'outre-mer qui sont venus en métropole, qui y travaillent dans d'excellentes conditions et que vous n'avez pas le droit de traiter comme vous l'avez fait. (*Applaudissement sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. Frédéric Jalton. D'accord !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Et que penser de vos propos sur l'éducation, quand on sait quels progrès considérables a réalisés en peu d'années la démocratisation de l'enseignement dans les départements d'outre-mer ! Aujourd'hui, 99 p. 100 des jeunes y sont scolarisés jusqu'au baccalauréat. (*Rires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

J'ai dit scolarisés. Je n'ai pas dit que tous obtenaient le baccalauréat. Ce sont des chiffres que personne ne conteste.

Les crédits réservés à l'éducation, contrairement à ce que vous avez indiqué, ont augmenté cette année, comme d'habitude, de 10 p. 100. D'autre part, tous les rapports font état des progrès indiscutables de l'enseignement aux Antilles et à la Réunion et marquent un succès certain dans ce domaine, qui n'est d'ailleurs discuté que par vous.

Vous avez, par ailleurs, émis des critiques personnelles. Tous les hauts fonctionnaires de l'enseignement qui sont en place dans votre département, à commencer par le recteur des Antilles, ont la confiance du Gouvernement.

M. Frédéric Jalton. Il l'accorde bien mal !

M. Alain Vivien. Elle est bien mal placée.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Enfin, il est tendancieux d'affirmer que l'aide accordée depuis deux ans pour que le cours de la canne à sucre soit celui du Marché commun et permette aux planteurs d'avoir la meilleure rémunération ait profité aux usiniers. Tous le monde sait que ce sont les planteurs qui en ont été les premiers bénéficiaires.

Si je comprends bien, vous reprochez au Gouvernement d'avoir accordé cette aide aux planteurs : ils s'en souviendront.

M. Frédéric Gabriel. Très bien !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Vous avez, monsieur Gabriel, évoqué le versement d'une prime au poids aux pêcheurs de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le problème fait l'objet d'une étude attentive de mes services.

Il en est de même pour la quarantaine, qui est une initiative départementale, et non pas d'Etat. Nous nous efforçons de trouver une solution adaptée.

Vous vous êtes ensuite longuement étendu sur la nouvelle collectivité de Mayotte, dont vous vous êtes fait l'ardent défenseur.

M. Alain Vivien. C'est là qu'il veut se présenter !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. La position du Gouvernement à propos de Mayotte n'a pas changé.

Les déclarations récentes de notre représentant à l'O.N.U. ne sont nullement contradictoires avec les positions du Gouvernement.

M. Frédéric Gabriel. Si !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Lorsque notre représentant affirme que les Mahorais pourront, dans quelques années, choisir le statut définitif qu'ils souhaitent pour Mayotte, il ne fait que reprendre ce qui a été décidé par le Parlement et le Gouvernement.

M. Frédéric Gabriel. La réponse est tendancieuse !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Vous avez évoqué, enfin, le problème de la mer, dont vous avez été l'avocat convaincu.

Il s'agit là d'une question importante, qui concerne non seulement l'exploitation des ressources de la mer, mais également les possibilités d'emploi que celle-ci peut offrir. Au-delà des clivages politiques et des excès qui, parfois, en découlent, voilà bien un problème général !

M. Frédéric Gabriel. Très bien !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Il intéresse non seulement la France, mais l'ensemble de l'humanité, et il convenait de l'évoquer en concluant ce débat.

La France, en tout cas, n'a pas à rougir de l'œuvre accomplie dans les départements d'outre-mer, même si, là comme ailleurs, il y a d'inévitables imperfections.

Les progrès sont indiscutables depuis quelques années, malgré des points noirs que nul ne conteste. Ils seront poursuivis, même si certains manifestent parfois — probablement pour des raisons électorales — incompréhension et ingratitude à l'égard de la politique menée par le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Départements d'outre-mer ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- Titre III : 8 703 091 francs ;
- Titre IV : 853 618 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 680 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 234 351 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 45 868 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

M. Alain Vivien. Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche vote contre, de même qu'il votera contre les autres titres.

M. Louis Odru. Le groupe communiste également.
(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.
(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Après l'article 78.

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 160 présenté par M. de Gastines, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, et M. Petit, tendant à insérer un article additionnel après l'article 78.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 78, insérer le nouvel article suivant :

« L'article 85 de la loi n° 68-1172 du 27 décembre 1968 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement présentera chaque année, à l'appui des projets de loi de finances, un état prévisionnel ventilé par ministères de l'effort budgétaire et financier qui sera consacré à chacun des départements et des territoires d'outre-mer. Cet état fera l'objet de deux documents distincts qui seront fournis en temps voulu pour la discussion budgétaire. »

La parole est à M. Chambon, suppléant de M. de Gastines, rapporteur pour avis.

M. Jean Chambon, rapporteur pour avis suppléant. Cet amendement, présenté à l'initiative de notre collègue M. Camille Petit par la commission de la production et des échanges, est retiré, les explications de M. le secrétaire d'Etat ayant apporté tous apaisements à l'auteur de l'amendement et à la commission.

M. le président. L'amendement n° 160 est retiré.

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant les départements d'outre-mer.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits concernant les territoires d'outre-mer.

La parole est à M. de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les territoires d'outre-mer.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, mesdames, messieurs, voici donc Djibouti engagé sur la voie d'une fragile et difficile indépendance.

Avec cet événement, dont la traduction comptable constituera, en fin de compte, la principale nouveauté du projet de budget pour 1978, l'examen de la politique économique et financière conduite à l'égard des territoires d'outre-mer se réduit désormais aux quatre collectivités encore dotées de ce statut, c'est-à-dire les trois territoires du Pacifique et les Terres australes et antarctiques.

A cet ensemble, où vivent près de 300 000 de nos compatriotes polynésiens, mélanésiens et métropolitains, se rattachent encore les Nouvelles-Hébrides, dont le statut condominial semble évoluer vers l'effacement progressif des puissances administrantes.

Pour apprécier le projet de budget des territoires d'outre-mer, il paraît utile de résumer les dernières données disponibles sur le niveau de l'activité dans les Territoires et de saisir l'évolution de leurs grands équilibres économiques et financiers au cours du premier semestre 1977.

La conjoncture des activités territoriales reste largement dominée par trois marchés — le nickel, le coprah et le tourisme — très sensibles à des facteurs internationaux et dont il convient d'abord de cerner les tendances.

Le marché du nickel, dont dépend — trop, sans doute — le développement de la Nouvelle-Calédonie reste maussade, bien que quelques signes timides de reprise semblent faire leur apparition.

Après une année 1976 difficile, le premier semestre de 1977 a été caractérisé, sous l'effet des commandes de la sidérurgie japonaise, par une augmentation de l'extraction et de l'exportation de minerais : mais, pour l'activité métallurgique, les difficultés de l'acier en Europe ont prolongé leurs effets sur l'industrie calédonienne. Si les exportations de produits de fusion ont repris au cours du premier semestre, elles ont permis d'écouler les stocks importants constitués sur les derniers exercices. Néanmoins, elles n'ont pas été suffisamment soutenues pour empêcher un nouveau fléchissement de la production, tombée à 26 000 tonnes en six mois.

Les investissements nouveaux, dont mon rapport décrit les derniers développements, s'inscrivent dans une situation de marché marquée par une concurrence très vive. Tout donne à penser qu'il sera vraisemblablement de plus en plus malaisé d'accroître la part du marché prise par la Nouvelle-Calédonie, surtout hors de la zone dollar, dans un contexte caractérisé par la surcapacité de production.

Le coprah, qui constitue, pour la Polynésie et les Nouvelles-Hébrides, une ressource de première importance, a été favorisé, depuis le début de 1976, par le redressement des cours mondiaux, passés de un franc le kilo au mois de janvier 1976 à 2,68 francs en mars 1977. Les exportations des Nouvelles-Hébrides ont fortement bénéficié de cette évolution qui a coïncidé, dans le condominium, avec une production abondante : mais la Polynésie, frappée par une sécheresse persistante, n'a guère pu en tirer profit.

L'essor du tourisme, enfin, s'est trouvé affecté par divers facteurs, tantôt défavorables, comme la dévaluation du dollar australien, tantôt favorables, comme la confirmation de la percée de la nouvelle clientèle japonaise dans le Pacifique ou la libéralisation des liaisons aériennes.

Au total, le premier semestre de 1977 s'est soldé par un progrès notable du tourisme aux Nouvelles-Hébrides et par une consolidation encourageante de la fréquentation de la Calédonie mais aussi, malheureusement, par une certaine diminution du nombre des visiteurs en Polynésie.

Sous l'effet de ces données, le niveau général de l'activité reste déprimé dans les Territoires. On peut en donner quelques indices, à défaut de pouvoir en fournir une description détaillée, que ne permettent guère d'ailleurs les instruments d'observation économique disponibles.

Le premier indice réside dans la situation du marché de l'emploi, qui n'est d'ailleurs saisi qu'avec une précision très relative, compte tenu de l'état d'organisation du placement et des mouvements internes de la population originaire.

En Nouvelle-Calédonie, le nombre des demandes non satisfaites, telles qu'elles sont connues du service de la main-d'œuvre, s'est stabilisé ces derniers mois à un niveau qui reste élevé.

En Polynésie, le nombre des demandeurs s'accroît encore sensiblement, alors que les offres recensées restent négligeables.

Les tensions sur l'emploi s'apprécient aussi en fonction de l'accroissement du phénomène de migration qui affecte la Nouvelle-Calédonie : plus de deux mille départs définitifs ont été notés entre les mois de juillet de 1976 et de 1977. En outre, la saturation de l'embauche se résout pour nombre de travailleurs, par le retour à la tribu, ce qui aggrave dangereusement l'acuité du problème foncier.

Le marasme de l'emploi est d'autant plus préoccupant qu'il frappe une population très jeune, dont la poussée sur le marché du travail devrait encore s'amplifier du fait de l'abondant accroissement de population des Territoires.

En outre, il a des conséquences indirectes très inquiétantes pour Wallis-et-Futuna qui, perdant un débouché important pour ses travailleurs, se trouve ainsi privé des revenus de transfert provenant de ses émigrés — ils sont, malheureusement, l'une des rares richesses de cet archipel particulièrement démuné.

Une deuxième illustration de la morosité de l'activité peut être tirée des informations du système bancaire sur la situation monétaire.

La masse monétaire progresse actuellement dans les Territoires à des taux très bas, traduisant la faiblesse des besoins de financement, notamment dans les affaires. C'est ainsi que, durant le premier semestre de 1977, les crédits à l'économie ont encore

diminué de 2 p. 100 en Nouvelle-Calédonie, de 6 p. 100 aux Nouvelles-Hébrides. Ils n'ont progressé qu'en Polynésie, au taux d'ailleurs mesuré de 5 p. 100.

Quant aux importations, qui fournissent, au niveau local, un bon indice de la demande des particuliers, elles ont plafonné en Polynésie, depuis le début de l'année, ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie, au moins pour les approvisionnements non énergétiques. Ce n'est qu'aux Nouvelles-Hébrides qu'elles ont fortement progressé sans pouvoir retrouver d'ailleurs leur niveau antérieur, fortement dégradé par la baisse de la consommation qu'a connue le condominium depuis 1975.

Cependant, cette situation générale se traduit pour les grands équilibres par des conséquences favorables sur les prix et sur les échanges.

Au cours du premier semestre de 1977, la modération des prix a, en outre, été favorisée par la dévaluation du dollar australien qui a réduit le coût de certains approvisionnements. Aussi les prix sont-ils restés pratiquement stables aux Nouvelles-Hébrides, au moins pour l'indice calculé en francs néo-hébridais, et ils n'ont augmenté que de 2,6 p. 100 en Nouvelle-Calédonie.

La balance commerciale de ces deux territoires s'en est trouvée simultanément améliorée : elle est désormais en excédent marqué pour la Nouvelle-Calédonie, avec un taux de couverture de 143 p. 100 sur le premier semestre de 1977, et elle se rapproche de l'équilibre pour les Nouvelles-Hébrides.

Toutefois, en Polynésie, ces indices présentent encore une tendance à la dégradation : la hausse des prix, favorisée dans ce Territoire par l'indexation des salaires, a été de 5,6 p. 100 en six mois, tandis que la balance commerciale, d'ailleurs foncièrement déséquilibrée, est tombée à un taux de couverture de 5 p. 100 pendant le premier semestre.

Dans ces conditions, restées globalement peu favorables, les pouvoirs publics ont dû intervenir depuis 1976 pour soutenir l'activité par le financement de travaux d'équipement. Tout porte à croire malheureusement, que les finances publiques devraient continuer à jouer ce rôle conjoncturel en 1978.

En fait, le projet de budget répondra-t-il aux incertitudes qui devraient peser sur l'activité des territoires l'année prochaine ?

Les charges supportées par le budget de l'Etat au titre des territoires d'outre-mer sont évaluées, tous ministères confondus, à 2,123 millions de francs pour 1978. Une telle estimation marque une régression de 10 p. 100 par rapport à 1977 mais elle n'a guère de signification pratique du fait de l'accession à l'indépendance de Djibouti — dont il est impossible, au niveau de cette récapitulation, d'apprécier l'incidence exacte.

Il nous est donc particulièrement difficile, compte tenu de l'insuffisance regrettable de nos sources d'information, d'apprécier avec toute la précision souhaitable l'évolution des charges budgétaires destinées aux Territoires.

Néanmoins, quelques conclusions peuvent être tirées des chiffres cités par le Gouvernement à l'appui de la présentation du projet de loi de finances pour 1978.

En premier lieu, on peut penser que les dépenses civiles de fonctionnement devraient conserver un niveau élevé. En effet, malgré l'indépendance de Djibouti, leur montant sera pratiquement maintenu. Pour les seuls territoires du Pacifique, il restera proche d'un milliard de francs.

En second lieu, les dépenses d'investissement paraissent sévèrement amputées, puisque les autorisations de programme prévues pour 1978 par l'ensemble des ministères fléchiront de 14 p. 100, donc plus profondément que ne l'explique la disparition de Djibouti dans la récapitulation budgétaire.

Certes, l'évolution des crédits de paiement, qui ne diminuent que de 5 p. 100, permet de penser que, dans l'immédiat, les programmes engagés pourront être assurés d'une certaine continuité en 1978 : mais les crédits d'investissement restent d'ampleur modérée et représentent moins de 10 p. 100 des dépenses totales de l'Etat prévues. Une telle proportion ne traduit guère — il faut bien le reconnaître — les orientations du VII^e Plan, qui a retenu le principe d'une intervention accrue des ministères techniques au profit de l'amélioration des équipements collectifs des territoires d'outre-mer.

Quant au budget propre de la direction des territoires d'outre-mer, il se montera à 425 millions de francs, si l'on exclut les dépenses dont il supportera encore provisoirement la charge en attendant le retrait progressif de la présence française à Djibouti. Sa progression réelle, proche de 9 p. 100, peut se résumer en peu de mots.

D'abord, ce projet de budget assure la reconduction, dans des conditions plutôt rigoureuses, des charges de gestion et de subventions aux finances locales, réajustées à un taux inférieur à 8 p. 100.

Dans ce domaine, une seule mesure nouvelle mérite d'être signalée. Elle aboutit à la prise en charge à 80 p. 100, au lieu de 60 p. 100 jusqu'à présent, des rémunérations des agents des corps de fonctionnaires de la Polynésie. En contrepartie, la contribution de l'Etat ne sera plus versée sous forme de subvention directe au budget territorial. L'Etat rémunérera lui-même ces fonctionnaires comme des agents de son propre budget, ce qui devrait normalement permettre un meilleur contrôle de l'évolution du fonctionariat local.

Pour le budget d'équipement, l'évolution des crédits est divergente selon que l'on s'attache aux paiements ou aux engagements. Comme pour l'ensemble des budgets, un effort est consenti, cette année, afin d'améliorer et d'accélérer la liquidation des programmes. En effet, les crédits de paiement, qui progressent de plus de 12 p. 100, Djibouti mis à part, devraient dans l'immédiat, maintenir le volume des opérations engagées.

Cependant, pour l'avenir l'évolution des autorisations de programme est bien moins favorable : leur régression est particulièrement inquiétante en ce qui concerne le F.I.D.E.S., dont on connaît l'importance pour le développement des équipements dans les territoires.

L'amputation réelle des ressources du F.I.D.E.S., en autorisations de programme, est voisine de 12 p. 100. Certes, cette restriction est appliquée aux dotations communes du fonds plus qu'aux sections territoriales et communales : elle n'en a pas moins préoccupé la commission, pour plusieurs raisons.

D'abord, elle ne lui a pas paru répondre aux besoins prévisibles de soutien de la conjoncture en 1978.

Ensuite, la situation précaire des finances locales prive les territoires de la possibilité de dégager, dans l'immédiat, des ressources d'autofinancement suffisantes.

Enfin, les interventions du F.I.D.E.S. contribuent à l'amélioration des équipements dans les régions où les inégalités de développement laissent subsister des besoins importants qui ne sont pas susceptibles d'être couverts immédiatement, ni par les ministères techniques, dont l'intensification des concours tarde à se réaliser dans les faits, ni par les budgets territoriaux, grevés par l'expansion de leurs charges de fonctionnement.

Au demeurant, pour le dernier budget de la législation, la commission des finances a entendu élargir sa réflexion sur la politique économique et financière conduite à l'égard des territoires d'outre-mer et dépasser le cadre simplement conjoncturel de l'analyse des crédits.

En effet, le rééquilibrage durable du développement des territoires implique, à coup sûr, un effort important de la part de nos compatriotes d'outre-mer.

La commission des finances s'est efforcée, après d'autres observateurs, de tracer les grands axes de la rénovation des structures, dont je résumerai, en conclusion, les orientations souhaitables.

La première ligne directrice de l'effort que devront consentir les territoires du Pacifique réside, sans conteste, dans la réanimation de l'économie rurale.

Les inconvénients de la mise en sommeil du secteur agricole, camouflés, à l'époque du « boom » du nickel et de l'expansion du centre d'expérimentation du Pacifique, apparaissent aujourd'hui avec une acuité croissante, à mesure que ces puissants facteurs d'entraînement tendent à s'effacer, en dissipant les illusions d'une croissance rapide mais finalement précaire.

Il faut pourtant se rendre à l'évidence : les territoires du Pacifique ne pourront ni s'installer durablement dans une dépendance alimentaire aussi accentuée qu'elle l'est actuellement, ni affronter les problèmes d'emplois liés à leur démographie par un nouveau développement des secteurs minier, tertiaire et administratif, ni s'en remettre à l'attente d'une nouvelle intensification des transferts métropolitains pour maintenir le niveau de vie atteint dans la période exceptionnelle des deux dernières décennies.

Aucun de ces problèmes ne pourra être résolu en dehors d'une action volontaire et plus résolue pour reconstituer un secteur agricole dont l'essor est encore paralysé par des obstacles qui devront être surmontés.

Le second axe d'une croissance raisonnable passe, semble-t-il, par un développement plus diversifié de l'investissement productif.

Dans ce domaine, les projets d'exploitation restent, d'année en année, limités à une mise en valeur accrue, quoique aléatoire, du nickel et à la rentabilisation de la capacité touristique. Assurément, ces atouts sont importants pour l'avenir des Territoires, mais ils ne sauraient servir de fondement exclusif à une croissance saine. Celle-ci implique aussi, de toute évidence, la constitution d'un secteur de petite transformation, voire artisanal, adapté aux besoins du marché local, notamment dans le domaine agro-alimentaire et le développement de la pêche.

Malgré les incitations fiscales mises en place pour encourager l'investissement, les Territoires ne suscitent guère d'attrait pour les activités nouvelles. Ces dernières ne parviennent pas à mobiliser l'épargne locale, pourtant très abondante, et elles sont freinées par le poids excessif des rémunérations d'une fonction publique nombreuse et trop attractive pour laisser place au développement du secteur productif.

La troisième ligne d'action concerne l'investissement public, qui doit s'affirmer plus nettement dans le secteur privilégié des concours métropolitains, en attendant que les Territoires puissent pourvoir plus largement, sur leurs propres ressources, à leurs besoins d'équipement.

La faiblesse du VII^e Plan, dans ce domaine, n'est plus à regretter. Désormais, il s'agira plutôt d'y suppléer en rendant plus effective l'intervention des ministères techniques, en coordonnant mieux leurs dépenses d'équipement et en adaptant les procédures d'emploi des crédits aux innovations apportées aux statuts des Territoires. Ceux-ci doivent avoir la possibilité d'élaborer des programmes reflétant leur choix de développement et s'inscrivant dans le cadre d'une planification de caractère contractuel.

Enfin, la dernière condition pour replacer le progrès des territoires sur des bases plus solides réside dans l'assainissement des finances locales.

Les inconvénients économiques, financiers et sociaux de systèmes fiscaux restés très en retard par rapport au développement du niveau de vie et des structures économiques sont maintenant reconnus. Le rendement aléatoire des prélèvements fiscaux fondés sur l'impôt de consommation se conjugue avec la difficulté croissante de maîtriser l'expansion des charges de gestion supportées par les budgets territoriaux.

Une solution durable à cette fragilité permanente des finances locales ne pourra être trouvée dans la tentation, sans cesse renouvelée, de demander au budget de l'Etat de supporter des transferts de prise en charge qui ne soulagent que provisoirement les budgets locaux sans s'effectuer d'ailleurs toujours avec la clarté souhaitable.

Il est donc nécessaire à tous égards de procéder à une remise en ordre des finances locales, de modérer le poids des taxes d'importation au profit d'une imposition des revenus et de mieux maîtriser l'évolution des dépenses territoriales.

Un tel assainissement, il faut bien le reconnaître, ne pourrait être imposé aux territoires qui jouissent de l'autonomie financière et budgétaire : mais ces derniers ne sauraient non plus s'en dispenser sans mettre en cause leur propre avenir et sans s'enfoncer, contre leur propre intérêt, dans des expédients dont nous avons le devoir de leur montrer les dangers.

Mes chers collègues, la commission a entendu, en vous livrant ces quelques observations, formuler avec lucidité et sans complaisance des solutions qui lui paraissent celles de l'avenir.

Les territoires d'outre-mer présentent des facteurs durables de faiblesse qui ne pourront être atténués sans une rénovation significative de leurs structures économiques et financières.

Cette œuvre implique une solidarité sans réserve des finances métropolitaines. Elle exige aussi un effort de la part de nos compatriotes d'outre-mer à l'égard desquels nous nous sentons également tenus d'un devoir de franchise — à la mesure de l'inquiétude sincère que nous inspirent les incertitudes de leur développement et de leur avenir.

C'est avec l'espoir raisonnable que ses intentions seront comprises et entendues que la commission des finances vous recommande d'adopter le projet de budget des territoires d'outre-mer. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Lauriol, suppléant M. Piot, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les territoires d'outre-mer.

M. Marc Lauriol, rapporteur pour avis suppléant. Mesdames, messieurs, M. Jacques Piot, rapporteur pour avis de la commission des lois pour les territoires d'outre-mer, vient d'être rappelé d'urgence dans sa circonscription. Aussi m'a-t-il chargé de présenter à l'Assemblée et au Gouvernement ses excuses pour son absence en me priant de leur donner connaissance du rapport qu'il avait préparé à leur intention.

« Notre collègue M. de Rocca Serra ayant analysé dans son excellent rapport, au nom de la commission des finances, les grandes masses du projet de budget pour les territoires d'outre-mer, je ne me livrerai pas à un nouvel examen des chiffres, sinon pour souligner que les crédits budgétaires que vous présentez, monsieur le secrétaire d'Etat, n'ont qu'une signification relative.

« Les bouleversements juridiques des territoires d'outre-mer sont si nombreux que toute comparaison globale ne revêt que peu d'intérêt.

« Deux pourcentages sont intéressants pour bien situer ce projet de budget. D'une part, il se caractérise par la part primordiale consacrée aux dépenses de fonctionnement — elles augmentent de 9,59 p. 100. D'autre part, il se ressent de l'abattement général de 15 p. 100 applicable à l'ensemble des dépenses en capital.

« Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, est un budget de reconduction qui se borne, en fait, à tirer les conséquences de l'évolution statutaire des territoires d'outre-mer.

« Les compétences de la commission des lois l'amènent à s'intéresser à l'évolution institutionnelle de ces territoires. J'évoquerai rapidement, pour chacun d'eux, cette évolution et quelques-uns des problèmes spécifiques qui continuent de s'y poser, vous demandant de bien vouloir vous reporter à mon rapport écrit pour prendre connaissance de l'examen auquel je me suis livré et appréhender la situation de la fonction publique.

« En ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, je présenterai trois séries d'observations concernant le statut rénové, la situation politique et la promotion mélanésienne.

« La loi du 28 décembre 1976 a mis un terme à la déception et à l'amertume des Calédoniens qui attendaient avec impatience un nouveau statut.

« Le 20 décembre dernier, le Parlement adoptait définitivement une réforme qui améliorerait l'articulation des pouvoirs par une délimitation plus nette des compétences attribuées à chacune des autorités du territoire ; cet objectif impliquait une définition plus précise des affaires de l'Etat et des affaires territoriales et un aménagement des attributions de l'assemblée territoriale afin de tenter de donner au conseil de gouvernement une certaine crédibilité en rétablissant son pouvoir délibératif dans des secteurs importants.

« Il n'est pas possible de juger de l'impact réel du statut sur la vie politique en raison de la mise en place récente des nouvelles institutions.

« Concernant la situation politique, le renouvellement de l'assemblée territoriale a eu lieu le 11 septembre dernier ; il s'est effectué selon le régime électoral en vigueur depuis la loi du 26 juillet 1957, c'est-à-dire à la représentation proportionnelle, la réforme du mode de scrutin pour les élections à l'assemblée territoriale, proposée par le président Foyer et moi-même, n'ayant pas encore abouti.

« Si le renouvellement de l'assemblée territoriale issue des élections du 11 septembre dernier s'est traduit par certains changements dans la répartition des sièges, la situation politique locale n'a pas été modifiée de façon significative. Confirmant nos craintes, les délibérations de cette assemblée ne seront vraisemblablement acquises que par des majorités d'occasion en fonction de chaque problème, car il ne peut y avoir de majorité cohérente au sein d'une assemblée de trente-cinq membres composée de onze partis.

« La seule certitude est le choix de la Calédonie en faveur du maintien dans le cadre de la République française, les tenants de l'indépendance immédiate n'ayant recueilli que 13 p. 100 des voix. Quant à l'émiettement politique, il est encore plus important que par le passé ; neuf partis se partageaient les trente-cinq sièges de l'assemblée, ils sont maintenant onze.

« S'agissant toujours de la Nouvelle-Calédonie, j'ai consacré dans mon rapport écrit un long développement à la promotion mélanésienne.

« Le rapport du Conseil économique et social sur les voies de l'expansion économique des territoires d'outre-mer avec justesse que le problème des terres mélanésiennes.

la principale ligne de clivage entre les communautés européenne et mélanésienne et la principale source de revendications pour les Mélanésiens, en raison de l'attachement qu'ils portent à la notion de terre; celle-ci est en effet considérée comme la terre des ancêtres à laquelle l'unissent des liens affectifs, symboliques et même mystiques. L'extrême sensibilisation de cette ethnie à ce problème explique la gravité de la question foncière qui focalise l'ensemble des revendications politiques de la population autochtone.

« Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez estimé, et je vous en remercie, que désormais le moment était venu d'entreprendre une politique de réaménagement foncier fondée sur le rachat et la distribution de certaines terres ainsi que sur la mise en place de mesures d'ordre législatif, comme le statut du fermage et l'expropriation des terres non mises en valeur.

« Je sais qu'une telle réforme est délicate, qu'elle sera longue et onéreuse.

« Il faudra définir le choix des terres à racheter ainsi que le processus de leur redistribution.

« La mise en œuvre de cette réforme suppose l'association indispensable du territoire, le régime foncier étant de sa compétence, ainsi que de l'Etat. Ce dernier assurerait le financement des opérations de rachat et de redistribution des terres.

« Vous nous avez confirmé, monsieur le secrétaire d'Etat, lors de votre audition en commission, que vous engagerez deux actions en 1978 : premièrement, le rachat des terres contestées, soit une dizaine d'opérations, représentant 1,4 million de francs; deuxièmement, la mise en valeur de domaines, ce qui représenterait 6,1 millions de francs, y compris les rachats, le financement de ces opérations se faisant dans le cadre du F. A. D. I. L., fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles. Je me réjouis, monsieur le secrétaire d'Etat, que cet organisme dont j'avais quelque peu critiqué l'efficacité, puisse être considéré comme un moyen de solution au problème de la mise en valeur de la brousse calédonienne.

« Vous nous avez précisé qu'une somme de quarante millions de francs serait répartie sur cinq ans — moitié sous forme de subventions, moitié sous forme de prêt — et que cinq millions de francs seraient inscrits à cet effet au prochain collectif.

« Politiquement, la Polynésie française connaît, au cours de l'année 1976, une très grande effervescence. La question du statut obérait en effet complètement l'horizon; elle constituait une ligne de clivage essentielle de la vie politique locale. La réponse à cette question apparaissait comme une préoccupation primordiale de la classe politique.

« Force est de reconnaître que le visage politique de ce territoire, au cours de l'année 1977, n'a plus rien de commun avec les agitations de l'an passé. Le Gouvernement procéda le 1^{er} avril à la dissolution de l'assemblée territoriale dont l'occupation avait cessé. Le vote par le Parlement d'un texte réduisant les délais électoraux permit l'accélération du processus de renouvellement de l'assemblée territoriale. Elue le 29 mai, la nouvelle assemblée territoriale émit, le 9 juin, un avis favorable au projet de statut, lequel fut adopté définitivement par le Parlement le 30 juin.

« Ce statut, fruit d'un compromis, ne peut être comparé à aucun autre; s'il suppose, comme en Nouvelle-Calédonie, la renaissance effective mais contenue du conseil de Gouvernement et le réaménagement des compétences au profit du territoire — l'Etat voyant ses attributions énumérées délimitativement — il place en face du haut-commissaire, chef du territoire, un vice-président du conseil de gouvernement, élu par ses pairs et considéré de ce fait comme la clé de voûte du système.

« A côté du conseil de gouvernement, considérablement renforcé mais qui dépend toujours, il faut le souligner, du chef de territoire pour assurer la mise en œuvre de ses décisions, le statut a prévu une assemblée consultative, le comité économique et social qui est chargé d'associer les organismes socio-professionnels à la gestion territoriale.

« Par ailleurs, l'intention du Gouvernement est de faire bénéficier les collectivités d'outre-mer des interventions des ministères techniques. Mais afin de rendre ces interventions compatibles avec les nouvelles responsabilités des territoires, il a été décidé de recourir à une procédure contractuelle.

« Le territoire des îles Wallis et Futuna et le territoire des terres australes ne posant aucun problème institutionnel, j'analyserai brièvement, en conclusion, la situation confuse du condominium des Nouvelles-Hébrides, alors que l'accession à l'indépendance de cet archipel est envisagée pour 1980 ou 1981.

« On pouvait espérer qu'avec l'élection de l'assemblée représentative, la première phase du processus de normalisation de la vie politique arriverait à son terme.

« Les événements de l'année écoulée n'ont point confirmé cet optimisme. Cette assemblée n'a pu fonctionner à la suite du blocage systématique opéré par l'ancien National Party devenu le Vanua Aku Party. L'assemblée a été dissoute par les deux commissaires résidents. La situation est tellement confuse que le scepticisme sur l'indépendance envisagée pour fin 1980 après de nouvelles élections est de rigueur et qu'un référendum s'impose. On voit mal, en effet, dans le contexte politique actuel, ce qui empêcherait la nouvelle assemblée représentative d'émettre un vote sur l'indépendance dans des délais très brefs.

« Malgré cette situation politique, vos services s'efforcent de mettre au point divers projets de réforme qui pourraient être soumis à l'assemblée représentative au début de l'année 1978, si toutefois les événements nous le permettent.

« Ils concernent essentiellement la création de nouvelles structures administratives dans le cadre de l'autonomie interne — des experts ont été désignés à cet effet par les puissances de tutelle —, la mise au point d'une législation unifiée et la réorganisation des juridictions.

« Mon temps de parole étant limité, je n'analyserai pas la portée de ces réformes, vous demandant de bien vouloir vous reporter à mon rapport écrit.

« Mes chers collègues, la commission des lois a, en conclusion, émis un avis favorable à l'adoption des crédits budgétaires des territoires d'outre-mer. » (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Couderc, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les territoires d'outre-mer.

M. Pierre Couderc, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, je commencerai mon intervention par une constatation : les territoires d'outre-mer se réduisent comme une peau de chagrin.

Certains optent pour l'indépendance et ce calcul, s'il satisfait quelques-uns, prompts à s'attribuer des places lucratives, ne fait généralement pas l'affaire de la population pour qui la vie est encore plus difficile qu'avant. D'autres accèdent au statut privilégié de département d'outre-mer, beaucoup plus favorable aux citoyens modestes. C'est la raison pour laquelle le projet de budget des territoires d'outre-mer pour 1978 est en diminution de 2,8 p. 100.

Cependant, la commission a observé que, pour les dépenses d'investissement, notamment pour les autorisations de programme, cette diminution était plus élevée que ne le justifierait le simple transfert au ministère de la coopération des 8,5 millions de francs de crédits destinés à la jeune République de Djibouti. En effet, il reste encore treize millions de francs de réductions de crédits qui ne s'expliquent que par la baisse systématique de 15 p. 100 appliquée à l'ensemble des dépenses d'investissement de l'Etat.

Est-il normal, monsieur le secrétaire d'Etat, que les territoires d'outre-mer subissent directement les efforts de compression des dépenses publiques imposés en métropole? La commission ne le pense pas, compte tenu de la structure économique particulière de ces territoires.

Il est bien connu que les investissements privés sont très insuffisants dans les territoires d'outre-mer. En tout cas, ils ne permettent pas d'assurer la croissance de ces territoires qui serait bien incertaine sans les investissements consentis par les pouvoirs publics. Cette situation n'est pas nouvelle et la commission de la production l'a souvent dénoncée à cette tribune, par la voix de ses rapporteurs. Mais, tant qu'il n'y est pas remédié, elle doit s'imposer au Gouvernement comme une contrainte supplémentaire dont il doit tenir compte dans l'élaboration du budget.

Or, tout se passe comme si ce phénomène avait été négligé cette année. L'absence d'investissements privés susceptibles d'amortir les à-coups des dépenses publiques d'équipement conduit à l'application mécanique brutale d'un abattement de 15 p. 100 des investissements publics dont les effets directs seront néfastes au développement des territoires d'outre-mer.

Il faut reconnaître que, pour éviter les effets conjoncturels trop dramatiques de la réduction des investissements, un effort a été accompli sur les crédits de paiement. Néanmoins, les dota-

tions en capital traduisent un budget difficile dont la reconduction mettrait en péril l'avenir économique des territoires d'outre-mer.

Plutôt que de reprendre les analyses complètes qui figurent dans l'excellent rapport publié chaque année, dans le courant de l'été, par l'institut d'émission d'outre-mer, je préfère m'attarder sur les problèmes économiques de certains territoires.

Je vous recommande la lecture de cet intéressant rapport détaillé et instructif, illustré par de belles photographies, qui analyse la situation économique des territoires d'outre-mer.

Le temps m'étant mesuré, les seuls problèmes que j'aborderai concernent l'avenir agricole de la Nouvelle-Calédonie et les espoirs maritimes de la Polynésie.

L'économie de la Nouvelle-Calédonie est dominée par l'extraction et le traitement du nickel. Les hauts salaires pratiqués dans cette industrie et le mouvement d'affaires qu'elle engendre lorsque la conjoncture est favorable, détournent la population d'activités productives moins rémunératrices, comme l'agriculture par exemple. A tel point que l'île importe la majeure partie de sa nourriture, y compris la viande, alors qu'elle est restée, au moins pour la légende, terre d'élevage !

Un rééquilibrage de l'économie de la Nouvelle-Calédonie s'impose et le développement agricole constitue une priorité que le Gouvernement a justement reconnue. Mais ce développement passe d'abord par une réforme foncière qui doit aboutir à mettre à la disposition de la population mélanésienne — qui les réclame parfois avec une certaine véhémence — des terres insuffisamment exploitées et qui ont jadis appartenu à leurs tribus.

M. le secrétaire d'Etat évoquera, je l'espère, cette réforme, essentielle pour la stabilité politique et le développement économique de la Nouvelle-Calédonie. La commission y a consacré plusieurs pages dans son rapport écrit, mais il lui manque des précisions essentielles.

Quel est le montant exact des crédits que le Gouvernement consacrera l'année prochaine à la Nouvelle-Calédonie et quelles actions concrètes pourront être menées à bien ?

Mon prédécesseur à cette tribune, rapporteur pour avis de la commission des lois, a indiqué que M. le secrétaire d'Etat avait donné des renseignements à ce sujet. Celui-ci pourrait-il nous les confirmer ?

Un programme — aussi excellent soit-il — ne suffit pas si l'on ne dispose pas des moyens concrets pour le mettre en œuvre sur une échelle suffisante pour prouver sa volonté politique. Il s'agit d'un problème grave auquel le Parlement doit prêter la plus grande attention.

Le second ordre de préoccupation de la commission concerne les espoirs maritimes de la Polynésie.

De l'examen attentif auquel s'est livrée la commission, il ressort qu'actuellement aucun projet généralement évoqué lors de l'examen de ces problèmes n'est en mesure, dans un délai suffisamment rapproché, de résoudre les graves problèmes de sous-emploi et de répondre aux aspirations à un véritable développement économique de la Polynésie.

Ne parlons pas du tourisme qui, selon la commission, ne doit être qu'une activité d'appoint — importante certes pour gagner des devises — mais qui ne saurait constituer le moteur d'un développement harmonieux.

On évoque les nodules, la pêche, l'aquaculture. Or, il apparaît que les champs de nodules les plus prometteurs se situent en dehors de la limite de la zone économique des 200 milles et que, par ailleurs, leur exploitation n'est pas encore proche. Celle-ci est promise à un grand avenir, mais il conviendrait de pousser les recherches et de consacrer des crédits à cet effet.

Le développement de la pêche ne fait l'objet que de projets balbutiants, incapables de résoudre les problèmes urgents du territoire.

Quant à l'agriculture, panacée pour certains, elle en est toujours, pour l'essentiel, aux études préliminaires : il s'agit encore d'apprendre à maîtriser des cycles biologiques délicats et, dans les travaux les plus avancés, de s'assurer de leur rentabilité économique.

Vous pourrez trouver des renseignements précis dans le rapport qui a été déposé au nom de la commission sur l'exploitation, l'élevage de crevettes d'eau douce et de mer, de poissons, d'huîtres perlières productrices de nacre.

Tous ces projets contribueront peut-être à résoudre les problèmes d'après-demain ; il serait illusoire et dangereux de laisser croire qu'ils constituent la solution de demain à des urgences qui s'imposent aujourd'hui.

D'autres problèmes sont évoqués dans le rapport de la commission comme je viens de l'indiquer ; celle-ci fait néanmoins confiance au Gouvernement pour leur trouver une solution rapide et prometteuse.

Pour cette raison, la commission vous propose, à la demande de son rapporteur qui n'en reste pas moins lucide et vigilant, de donner un avis favorable aux crédits des territoires d'outre-mer. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, l'Assemblée me permettra d'abord d'évoquer la mémoire de M. le haut commissaire Schmitt, décédé à la suite d'un accident survenu en Polynésie il y a trois jours. Il avait dans ce territoire comme d'ailleurs dans l'ensemble des départements où il avait exercé des responsabilités — M. le ministre de l'intérieur ne me contredira pas — fait preuve d'un grand sens de l'intérêt général. En Polynésie française, où il avait été chargé de proposer le nouveau statut au Gouvernement et de le mettre en place, le rôle qu'il a joué ne mérite que des éloges. Je tiens, au nom du Gouvernement, à le dire solennellement ici.

J'en viens maintenant au budget des territoires d'outre-mer. Je veux d'abord souligner quelques aspects de l'évolution politique qu'ont connue ces territoires l'année passée, comme les rapporteurs l'ont indiqué, tant M. Rocca Serra que M. Lauriol, suppléant de M. Plot, et M. Couderc. Cette évolution a, en effet, été particulièrement importante.

Il est inutile de vous rappeler que l'ancien territoire français des Afars et des Issas a accédé à l'indépendance, d'ailleurs dans le calme et la dignité, et ce en dépit des graves préoccupations que cause au monde entier la situation des pays voisins de la nouvelle République de Djibouti.

Les territoires français du Pacifique ont connu une assez nette clarification de leur vie politique à la suite de l'adoption de statuts de large décentralisation et des résultats des élections territoriales.

En Polynésie française, les organismes prévus dans le statut se mettent en place dans d'excellentes conditions. Les élections ont, par ailleurs, dégagé à l'assemblée territoriale une majorité cohérente qui applique loyalement et avec sérieux un statut dont l'adoption avait été demandée et approuvée par l'unanimité des conseillers territoriaux. On peut affirmer qu'un nouveau climat s'est instauré dans ce territoire, caractérisé par la qualité des relations qu'entretiennent les divers courants politiques entre eux et avec l'administration.

La Nouvelle-Calédonie présente un visage politique un peu plus divers. La crise économique du territoire, dont les rapporteurs ont largement parlé, des revendications foncières délicates à résoudre, le déficit budgétaire : tous ces éléments se mêlent et expliquent les insatisfactions et les incertitudes qu'ont, je crois, largement dénouées les élections territoriales du 11 octobre.

Une majorité, certes réduite mais cohérente, s'est, en effet, dégagée à l'assemblée territoriale. Elle s'est confirmée lors de l'élection du nouveau conseil de gouvernement. Là encore, le nouveau statut devrait faire ses preuves. J'espère qu'il permettra, comme en Polynésie française, un nouveau climat entre les diverses parties prenantes en Nouvelle-Calédonie.

Aux îles Wallis et Futuna, une nouvelle classe politique est apparue aux élections de mars dernier. Une mission de l'assemblée territoriale est venue en France métropolitaine en septembre. Elle a pu constater que ce territoire était loin d'être à l'écart de nos préoccupations, un certain nombre de mesures ayant pu être prises à la suite de cette mission.

Enfin, le condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides est à la veille d'évolutions déterminantes. Il a été décidé en juillet dernier à Paris, lors d'une conférence organisée avec nos partenaires britanniques et à laquelle participaient des représentants des partis politiques de l'archipel, de faire accéder ce condominium à l'autonomie interne, puis à

l'indépendance dans un délai de trois ans. Ces mesures correspondent à la volonté des populations. Il est pour l'instant difficile de mesurer leur impact et les prochains mois seront à cet égard décisifs. Le Gouvernement mettra, en tout cas, tout en œuvre pour que l'accession à l'indépendance de ce condominium s'effectue dans les meilleures conditions.

Le budget des territoires d'outre-mer s'inscrit dans un contexte économique et budgétaire difficile. En effet, l'année 1977 aura été marquée par une relative stagnation de l'activité économique, notamment en Nouvelle-Calédonie. Cette situation rend nécessaire un effort particulier de l'Etat par le moyen des investissements publics. Elle implique également que soit poursuivie la politique de diversification des économies locales.

Dans une telle situation le rôle des interventions de l'Etat s'avère primordial. Le cadre en est désormais clarifié, et les modalités administratives et financières arrêtées. Les engagements futurs devront témoigner de l'effort de la nation, mais aussi de la résolution des assemblées locales de participer aux réformes nécessaires. Dans l'immédiat, le soutien à l'activité économique des territoires passe par l'encouragement aux investissements productifs et par un effort significatif au niveau des équipements publics, quelles que soient les difficultés budgétaires et les contraintes particulières imposées au F. I. D. E. S. Ces difficultés et ces contraintes sont ressenties par l'ensemble du pays et il fallait bien que les territoires d'outre-mer les ressentent eux aussi, ce qui explique le retard ou le recul de certains efforts d'investissement.

Pour 1978, les axes de la politique qui sera suivie et que ce budget traduit peuvent être regroupés autour de quatre orientations principales :

Clarification des rapports entre l'Etat et les territoires ; sauvegarde des subventions d'équilibre et des dotations d'équipement des différents territoires ; actions en faveur des populations de l'intérieur en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie et des archipels éloignés en ce qui concerne la Polynésie française ; enfin — c'est très important et ceci compense cela — intervention des ministères techniques.

La clarification des rapports entre l'Etat et les territoires est une préoccupation qui s'inscrit dans l'application aussi complète que possible que j'ai décidé de donner aux nouveaux statuts des territoires. Trois points particuliers seront abordés.

Premièrement, la politique de la fonction publique. Le système actuel, qui voit la coexistence de plusieurs statuts, ne semble ni clair, ni adapté. Il favorise, en effet, une croissance difficilement contrôlable de la fonction publique locale, statutaire ou contractuelle, ainsi qu'une charge budgétaire par ailleurs mal répartie entre l'Etat et les territoires. Une normalisation s'imposait ; elle est amorcée dans le cadre du présent budget.

En 1978, l'Etat prendra à sa charge, comme cela avait été promis, 80 p. 100 des corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française. Cette action, fondée sur la budgétisation des postes, concerne toute de même 1 120 agents et représente un effort financier de 68 millions de francs. Jusqu'à présent, ces fonctionnaires n'étaient pris en charge que pour 60 p. 100. Cette mesure sera complétée en 1979 par une prise en charge à 100 p. 100 et un transfert des postes aux budgets des différents ministères dont ces fonctionnaires relèvent pour leur gestion.

Deuxièmement, la remise en ordre des rémunérations des fonctionnaires de l'Etat. Partant de la constatation qu'un niveau trop élevé des traitements publics outre-mer — constatation qui d'ailleurs avait été partagée par une mission du Conseil économique et approuvée ensuite à l'unanimité de celui-ci — tend à maintenir le déséquilibre des économies, le Gouvernement a décidé de réduire progressivement l'écart entre les rémunérations du secteur public et celles du secteur privé.

Ainsi une première mesure de plafonnement du coefficient de majoration des personnels a-t-elle été prise. La dernière augmentation des traitements publics intervenue au 1^{er} septembre n'a été répercutée dans les territoires d'outre-mer que pour les deux tiers. Un objectif final de réduction sera fixé au terme des études sur le coût de la vie qui ont été confiées à l'I.N.S.E.E.

Troisièmement, la fixation des modalités de l'aide apportée par l'Etat aux territoires dans les domaines qui relèvent de leur compétence. L'extension de la procédure conventionnelle fixée par les articles 69 et 70 de la loi du 12 juillet 1977 doit permettre aux administrations et établissements de l'Etat d'intervenir, à la demande des territoires, selon des modalités parfait-

tement souples et adaptées aux conditions locales. Cette procédure sera particulièrement utile dans les domaines de l'éducation et la santé.

La deuxième orientation de ce budget est la sauvegarde des subventions d'équilibre et des dotations d'équipement des différents territoires.

Malgré l'impératif de rigueur, que j'ai souligné et qui s'impose à tous les budgets, donc à celui des territoires d'outre-mer, j'ai tenu, avec le ministre de l'intérieur, à ce que les chapitres de subvention de fonctionnement et de dotation d'équipement ne soient pas affectés.

S'agissant des subventions aux budgets locaux et malgré la stagnation relative de l'ensemble des dotations de ce chapitre, on peut constater, pour trois territoires, une légère croissance : 8 p. 100 pour Wallis ; 7 p. 100 pour les Nouvelles-Hébrides et 2 p. 100 pour les Terres australes et antarctiques françaises.

En ce qui concerne les dotations d'équipement, je dois souligner l'effort qui a été fait : pour le F. I. D. E. S., il sera proposé au comité directeur de reconduire la section des territoires, soit 23 millions de francs, et les dotations aux communes, soit 20 millions de francs.

La troisième orientation qui apparaît dans ce budget et qui est capitale est celle des actions en faveur des populations de l'intérieur pour la Nouvelle-Calédonie et des archipels pour la Polynésie française.

Les structures économiques des territoires ont été déstabilisées en Nouvelle-Calédonie par l'exploitation du nickel et en Polynésie française par la mise en place du centre d'expérimentation du Pacifique. L'accroissement spectaculaire du produit intérieur brut des territoires au cours de la dernière décennie a cependant été accompagné d'un déséquilibre des économies : hypertrophie du secteur tertiaire, stagnation du secteur agricole, difficultés de diversification industrielle, accentuation des clivages économiques et sociaux entre les populations du chef-lieu et celles de l'intérieur ou des archipels.

Le moment est venu de corriger ces déséquilibres et de donner aux populations autochtones des chances de promotion et des opportunités d'accéder à l'exploitation individuelle.

En Nouvelle-Calédonie une politique de restructuration foncière sera engagée dès 1978. Je réponds ainsi à un souci exprimé à maintes reprises par M. Piot et repris en son nom par M. Lauriol il y a un instant.

Cette politique de réformes foncières consistera en un rachat de certains grands domaines peu exploités, qui feront l'objet d'équipement avant d'être remis à la disposition d'exploitants, notamment mélanésiens. Cette politique foncière, qui sera appliquée dès 1978 avec l'inscription d'un crédit de 5 millions de francs dans un collectif qui vous sera soumis avant la fin de l'année, devra permettre de résoudre nombre de litiges politiques locaux, mais surtout de créer des exploitations agricoles intensives.

La promotion de l'ethnie mélanésienne sera, de manière complémentaire, assurée par le moyen du FADIL, qui a été, comme l'a rappelé M. Lauriol, créé fin 1975 et dont l'organisation interne et les modalités d'intervention ont été fixées récemment lors du dernier comité directeur du F.I.D.E.S. Le FADIL qui, en 1976 et 1977, a pu instruire de nombreux dossiers recevra en 1978 une dotation supplémentaire de 2,5 millions de francs.

L'effort de restructuration et de rééquilibrage géographique des régions périphériques des territoires sera complété par les crédits d'équipement alloués aux communes rurales tant en Nouvelle-Calédonie que dans les archipels polynésiens.

La quatrième et dernière orientation de ce budget est l'intervention des ministères techniques. Cette orientation est capitale, car elle corrige en grande partie les effets de la stagnation des crédits en matière d'équipement. De même qu'aujourd'hui, dans les départements d'outre-mer, c'est l'intervention de l'ensemble des ministères qui, finalement, traduit le mieux l'effort de l'Etat en faveur de ces départements, de même dans les territoires d'outre-mer des ministères techniques seront désormais appelés à intervenir par des textes législatifs ou réglementaires spécifiques. En 1978, ces interventions représenteront une somme de 700 millions de francs sur les budgets civils de l'Etat. Les domaines d'intervention et les efforts financiers demeurent cependant encore inégaux et inadaptés aux besoins actuels des territoires. La dispersion géographique de ceux-ci, la nature des populations jeunes et en forte croissance créent, en effet, des besoins particuliers, notamment dans les domaines de l'éducation de base et de la santé.

Aussi le Président de la République a-t-il décidé en 1975 le principe d'une intervention généralisée de toutes les administrations de l'Etat. Engagée en 1977, cette politique sera plus importante en 1978 avec pour principaux objectifs le développement de l'enseignement du français dans les classes primaires, un effort dans le domaine de la santé publique et le développement des infrastructures de désenclavement au titre du ministère de l'équipement.

L'ensemble de cette action doit tendre à un meilleur aménagement des territoires et, avec la collaboration des assemblées territoriales, passera en tout état de cause de façon privilégiée par les communes.

Telles sont les grandes orientations qui traduisent la volonté du Gouvernement de changer les structures économiques et sociales des territoires d'outre-mer. De telles réformes supposent que les administrations, d'une part, et les territoires, de l'autre, sachent réformer rapidement leurs méthodes.

A cet égard, je citerai deux exemples de réformes administratives qui m'apparaissent importantes.

Il s'agit d'abord de la réforme du F. I. D. E. S. Les modalités juridiques de celle-ci ne sont pas encore arrêtées, mais il est d'ores et déjà acquis :

En premier lieu, qu'une instance interministérielle de coordination est nécessaire, afin d'acquiescer une vue d'ensemble des interventions de l'Etat pour les dépenses d'équipement dans les territoires et d'apprécier leur complémentarité avec les programmes d'investissements territoriaux. Cette instance élargie assurera la représentation des ministères techniques et établissements financiers appelés à intervenir dans les territoires d'outre-mer. Je veillerai à ce que cette structure tout à fait nécessaire, compte tenu, notamment, de l'intervention des ministères techniques, conserve un caractère de légèreté et de souplesse.

En deuxième lieu, que les procédures du F. I. D. E. S. feront l'objet d'une déconcentration et d'une décentralisation accrues ;

En troisième lieu, que le F. I. D. E. S. ne peut plus être considéré, alors que s'amplifie l'intervention généralisée des administrations de l'Etat, que comme un fonds d'incitation et d'entraînement et connaisse la même évolution que celle du F. I. D. O. M. à partir du moment où l'intervention des ministères techniques s'est développée.

Il s'agit ensuite de la réforme des fiscalités territoriales. Une étude de la réforme de la fiscalité directe est actuellement en cours en Polynésie à la demande d'ailleurs de l'Assemblée territoriale de ce territoire, puisqu'il s'agit d'un domaine qui est entièrement de sa compétence. Une étude générale de la réforme de la fiscalité est également effectuée par les divers groupes et instances socio-professionnels en Nouvelles-Calédonie. Ces études permettront aux élus locaux d'acquiescer rapidement une meilleure connaissance des responsabilités de chacun mais je crois pouvoir vous dire que les territoires ont compris, avec courage et sans aucune démagogie, la nécessité d'un effort qui légitimerait ceux de la nation.

On assiste donc à une amélioration des statuts dans le sens d'une très large décentralisation et à un soutien de l'activité économique tout en la diversifiant afin d'éviter que la Nouvelle-Calédonie ne soit liée qu'au nickel et la Polynésie française qu'aux fluctuations de la situation du centre d'expérimentation du Pacifique.

Il faut, en somme, que ces territoires progressent comme l'ensemble de notre pays tout en étant à l'aise dans des statuts qu'ils aient eux-mêmes approuvés.

La communauté nationale fera — n'en doutez pas — si vous en donnez au Gouvernement les moyens, tout ce qui sera nécessaire pour assurer l'avenir économique et social de nos territoires d'outre-mer. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du groupe républicain et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Vacant, au nom de M. Alain Vivien.

M. Edmond Vacant. Appelé au ministère de l'équipement, mon collègue M. Alain Vivien m'a demandé d'être son interprète à cette tribune bien que je sois le représentant d'un département auvergnat. Il est vrai que le Puy-de-Dôme, à certains égards, peut être assimilé à un territoire d'outre-mer. *(Sourires.)*

La politique du Gouvernement à l'égard des territoires d'outre-mer, monsieur le secrétaire d'Etat, se caractérise, sur le plan du budget que nous étudions aujourd'hui, par une nette dimi-

nution des crédits publics, accompagnée d'une série de mesures qui semblent avoir pour objet essentiel de dissimuler cette malheureuse évidence.

En effet, cette diminution s'observe tant en ce qui concerne le budget de votre département qu'en ce qui concerne ceux des divers ministères techniques.

S'agissant du budget du secrétariat d'Etat, vous estimez pouvoir annoncer une stabilité du volume des engagements de l'Etat. En réalité, votre budget a décliné de 2,8 p. 100 en termes bruts, puisqu'il passe de 455,6 millions de francs en 1977 à 443 millions de francs en 1978.

Si vous n'aviez pas conservé à votre charge, hors de toute orthodoxie budgétaire, le groupement nomade autonome de la République de Djibouti et le service liquidateur qui subsiste, vos crédits seraient encore à reviser en baisse de 15 millions de francs.

S'agissant ensuite de l'intervention des autres ministères, je relève dans le rapport d'exécution du VII^e Plan que la participation directe des ministères techniques à la réalisation d'équipements publics dans les territoires d'outre-mer a été effective dès 1977 et que celle-ci devrait s'amplifier dans les secteurs routier, agricole et énergétique.

Or je constate que, si cette participation a sensiblement augmenté de 1975 à 1978, cette hausse n'a cependant pas suivi, et de très loin, celle de l'indice des prix. Si l'on ajoute à cela la réduction de 60 millions de francs prévue pour l'année prochaine, force nous est de déplorer une régression sensible de l'effort de l'Etat à l'égard des territoires d'outre-mer.

D'autant plus qu'en 1978 certains ministères seront totalement absents. Et ces absents sont souvent de taille !

C'est ainsi qu'aucun crédit n'est prévu pour les T. O. M. dans le budget du ministère de l'agriculture. Qui, dès lors, soutiendra les actions annoncées en matière d'équipement et de développement agricole et rural ?

Autres absents : les ministères de l'environnement, de la recherche et de l'industrie. Qui financera le développement des énergies nouvelles dans ces régions particulièrement dépourvues de sources d'énergie traditionnelles ?

Absent également, le secrétariat d'Etat au tourisme, au moment même où les primes d'équipement hôtelier voient leur prorogation refusée.

Faisant cortège, si je puis dire, à ces absents, d'autres départements réduisent cette année leur participation. Il en est ainsi pour la jeunesse et les sports, dont les subventions fléchissent de 62 p. 100 ; pour l'éducation, dont les crédits ne représentent plus que 37 p. 100 de leur volume précédent ; pour le ministère de la santé, enfin, dont les interventions décroissent de 17 p. 100.

Dans ces conditions, ce ne sera pas avec les crédits des ministères techniques que le Gouvernement pourra favoriser le développement des T. O. M., s'il en a encore l'intention.

Ce ne sont pas non plus vos propres dotations qui y suppléeront.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. C'est complètement faux !

M. Edmond Vacant. S'agissant de la Polynésie française, vous proposez comme mesure nouvelle la prise en charge à 80 p. 100 des rémunérations de 1 120 agents des corps de l'Etat pour l'administration du territoire. Cela me conduit à vous poser deux questions.

Comment se fait-il que la somme représentant la prise en charge à 80 p. 100 de la rémunération de ces agents soit la même qu'il y a, l'an passé, permettait de prendre en charge le même nombre d'agents à 60 p. 100 seulement ?

Dès lors que vous budgétisez ces postes, sous quelle forme seront versés les 20 p. 100 restants, aucune création de fonds de concours n'étant prévue ?

Quant aux crédits du F.I.D.E.S. intéressant ce territoire, ils demeurent au même niveau, en volume, pour les communes. Vous ne tenez donc pas compte de l'érosion monétaire. Bien plus, ils diminuent de 272 millions de francs C. F. P. pour la section territoriale.

Les programmes de développement issus du rapport Bourrillon sont-ils donc si peu onéreux à mettre en œuvre ?

S'agissant de Wallis et Futuna, d'une manière sujette à caution, car vous n'avez pas consulté l'assemblée territoriale, vous transformez en agents des services de l'Etat dans les T. O. M. les rois qui subsistent dans cet archipel.

En dehors de cette fantaisie qui vous permettra de bloquer leur rémunération, je ne retrouve nulle part trace des promesses que vous avez faites à ce territoire.

Où sont donc les crédits nécessaires au tribunal coutumier qui devait être installé, ceux concernant le FADIL wallisien — fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles — et ceux concernant les transports maritimes ? Ils ne figurent certainement pas au nombre des crédits du F.I.D.E.S. local dont la dotation, en francs constants, régresse de 7 p. 100.

Le sort que vous avez réservé aux terres australes et antartiques françaises n'est pas plus enviable. Evidemment, les manchots n'élisent pas de députés. Vous y diminuez les autorisations de programme ainsi que les crédits de paiement pour les subventions à la recherche et les crédits du F.I.D.E.S.

Encore est-il heureux que la recherche scientifique dans ce territoire soit incluse dans un programme d'action prioritaire.

Pour ce qui est de la Nouvelle-Calédonie, je ne retrouve nulle trace de vos promesses concernant une augmentation des crédits du F.I.D.E.S.

En effet, le F.I.D.E.S. communal régresse, en francs constants, et la section territoriale n'augmente en volume que de 7 p. 100. Là encore, l'augmentation du coût à la construction n'est pas rattrapée.

Le problème des terres est passé sous silence. L'Etat paraît s'en désintéresser. Mais surtout, je voudrais dénoncer l'imposture que constitue l'apparition dans la section générale d'une ligne réservée au FADIL.

Lorsqu'en 1975 une première dotation de 6 millions de francs avait été inscrite au titre IV pour cet organisme, il s'agissait d'une subvention au territoire. Or cette somme ne lui a jamais été versée. Bien plus, n'ayant jamais été consommée, elle est revenue à l'Etat puisque vous avez reconnu l'avoir mise en fonds libres.

Il ne vous coûte donc rien, après avoir repris 6 millions de francs au territoire, de prévoir dans la section du F.I.D.E.S. gérée par l'Etat un crédit de 2,5 millions de francs. Vous avez pu ainsi non seulement faire illusion, mais encore économiser 3,5 millions de francs.

En vérité, la diminution des crédits publics et les faux semblants sous lesquels vous tentez de la dissimuler sont révélateurs de la politique que le Gouvernement envisage pour les T. O. M. Car, au fond, vous essayez de maintenir une réserve électorale, au moindre coût, tout en laissant exploiter par certains ce qui peut paraître rentable.

L'économie des T. O. M. est ainsi faite qu'elle ne survit que par l'injection de crédits publics qui s'y transforment en fonds privés, pour le plus grand bien des sociétés d'import-export et des trusts de la construction ou de l'industrie qui y commercent.

Par le biais des nouveaux statuts, dits de déconcentration, que vous avez fait adopter, vous avez voulu vous désengager partiellement, sinon progressivement, en mettant à la charge du territoire la santé, l'éducation, le secteur social, toutes dépenses improductives dans leur principe.

Comme vous privez les populations d'outre-mer du droit fondamental de choisir leur propre voie de développement — politiquement en tenant en main l'administration locale, économiquement en leur fournissant le minimum d'aide publique — les territoires, comme les communes, s'ils veulent maintenir leur fragile équilibre, devront se tourner vers l'emprunt privé car, on le constate depuis quelque temps, les prêts publics de la caisse des dépôts et de la caisse centrale diminuent.

A terme, il reviendra aux territoires eux-mêmes de supporter toute la charge du système colonial modern style qui se met peu à peu en place à l'abri, bien entendu, des forces de l'ordre puisque c'est dans ce secteur budgétaire que l'on relève les seules augmentations sensibles de crédits, notamment en matière de police et de gendarmerie.

Ces hausses ne constitueront pas d'ailleurs une dépense somptuaire, je le reconnais volontiers, si vous comptez la couvrir par la diminution des rémunérations de fonctionnaires et l'imposition sur le revenu, au profit de la métropole, des retraités et des agents publics dans les territoires d'outre-mer.

Cette politique que mène le Gouvernement, nous ne pouvons l'admettre. Elle est le contraire même de la politique de reconnaissance mutuelle, de droit à la différence et de dignité qu'avec nos amis d'outre-mer nous nous proposons de conduire.

Nous entendons sortir, quant à nous, les territoires de la faillite où ils se trouvent peu à peu acculés. L'exploitation éhontée des richesses locales par des compagnies privées à

capitales parfois étrangers doit cesser, comme doivent cesser les atteintes multiples aux libertés auxquelles le pouvoir s'est livré récemment pour maintenir son hégémonie politique.

Nous entendons contribuer à la reconversion économique des territoires, en leur fournissant une aide globale, non affectée, dont les assemblées locales, maîtresses de leur plan, pourraient librement disposer pour les opérations qui leur paraîtront prioritaires.

Nous entendons enfin supprimer la tutelle de l'administration d'Etat qui pèse sur ces collectivités et permettre l'instauration démocratique des institutions choisies par les populations d'outre-mer.

Tels seront nos objectifs prioritaires, monsieur le secrétaire d'Etat, dès l'an prochain, si la gauche accède aux responsabilités.

Nous notons avec plaisir que ces lignes directrices sont chaque jour mieux connues et que, de scrutin en scrutin, les propositions socialistes rencontrent un consensus croissant.

Gageons que le budget que vous proposez de votre côté, monsieur le secrétaire d'Etat, et que nous refusons du nôtre, aidera largement à leur diffusion et à leur audience. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Pidjot.

M. Roch Pidjot. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous sommes depuis un an dans une période d'austérité. Je reconnais avec vous que les difficultés nationales doivent être replacées dans un contexte international.

Afin de sortir de l'ornière, la France a entrepris de mettre en œuvre, en métropole, des moyens énergiques. Bien que la Nouvelle-Calédonie soit fort éloignée de la France, et qu'elle ne soit qu'un atome au sein de la politique nationale, j'espère que des mesures efficaces seraient mises en œuvre dans le cadre du budget de 1978 pour le bien des populations calédoniennes.

Permettez-moi, tout d'abord, de dresser le bilan d'un an de gestion.

Pendant les années 1976 et 1977, certains secteurs d'activité — génie civil, bâtiment, commerce — n'ont cessé de connaître de grandes difficultés. Des entreprises ont fermé, d'autres ont dû débaucher du personnel.

Le chômage demeure la question la plus préoccupante. Actuellement, plus d'un millier de demandes d'emploi non satisfaites sont enregistrées par l'office de la main-d'œuvre.

Cette crise affecte en premier lieu les Mélanésiens et les Européens aux ressources modestes. Elle affecte également les métropolitains qui avaient quitté leur région d'origine dans l'espoir de trouver l'emploi qui leur avait été promis.

Faute de créations d'emplois, les uns et les autres s'en retournent chez eux, emportant dans leur cœur l'amertume.

Ce problème de l'emploi se complique encore du fait que l'Etat s'attribue, pour lui-même, le contrôle de l'immigration par le biais du code du travail des territoires d'outre-mer.

L'an dernier, monsieur le secrétaire d'Etat, à la même époque et sur le même sujet, vous m'aviez répondu : « Il est vrai que la Nouvelle-Calédonie traverse une passe difficile, économiquement. Les retombées de la crise y sont particulièrement aiguës et le chômage, pour la première fois, y a pris une véritable ampleur ». Vous ajoutiez : « Le Gouvernement répondra à cette difficulté en réalisant le projet du Nord, ainsi que vous pourrez le constater prochainement ».

C'était il y a un an. Avec le recul d'une année, je constate, monsieur le secrétaire d'Etat, que le « prochainement » est plus que lointain.

Les promesses formulées n'ont pas vu le jour ; l'implantation d'une usine dans le Nord est tombée dans l'oubli et son spectre n'apparaît qu'au moment des élections.

Compte tenu de cette situation et des promesses non tenues, l'exécution du budget de 1977 se soldera par un déficit d'environ 300 millions de francs CFP qui s'ajouteront aux 500 millions de francs CFP de déficit de 1976.

Tout cela, vous l'avez appris par vos services et par les voix les plus officielles de la Nouvelle-Calédonie.

Le bilan est sombre. Il correspond malheureusement à la réalité.

Mais tournons-nous vers l'avenir, pour voir de quoi sera fait notre lendemain.

Lorsque j'analyse le budget alloué au territoire de la Nouvelle-Calédonie, je constate que le montant des crédits du F. I. D. E. S. s'élève à 7 500 000 francs, soit une augmentation de 500 000 francs par rapport à 1977.

Si je regarde maintenant l'augmentation allouée pour le personnel des services d'Etat, je constate qu'elle est de 833 854 francs.

La première conclusion qui s'impose est que l'augmentation de la dotation du F. I. D. E. S. est insignifiante.

Ma seconde conclusion est une interrogation : comment expliquer que l'augmentation du personnel d'Etat soit presque le double de celle du F. I. D. E. S. ?

Enfin, un nouveau crédit de 3 913 542 francs vient d'être ouvert pour le matériel des services d'Etat. Personne n'a été capable, jusqu'à ce jour, de m'expliquer l'utilisation de ces crédits.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je constate qu'un tel budget ne peut aider efficacement le territoire calédonien. Et vous savez déjà que c'est près d'un milliard 500 millions de francs qui manqueront. Un tel budget ne peut contribuer à une relance de l'économie. Il est le signe d'un désintérêt pour le territoire de la Nouvelle-Calédonie, puisque, en somme, vous n'êtes pas sûr de son avenir.

Ce n'est pas l'application de la loi Debré à l'enseignement privé de la Nouvelle-Calédonie qui résoudrait le déficit budgétaire. Je sais que certains envisagent à nouveau cette solution. Sur ce sujet, les Calédoniens n'ont pas changé d'avis. Il suffit de rappeler mes interventions du 20 mai 1976. L'enseignement privé relève des compétences de l'assemblée territoriale. Il n'est pas sérieux, au nom d'un déficit budgétaire et de manœuvres politiques, de lui ôter ce droit.

Ce n'est pas par un renforcement de la fiscalité, en particulier dans le secteur du bâtiment, que l'on corrigera les injustices, les inégalités sociales et que l'on comblera les caisses du budget territorial.

Un déficit se résorbe par des investissements et par une véritable réforme des structures.

Pour les investissements, permettez-moi de vous faire trois suggestions : la première, c'est que soit installée, avant la fin de l'année 1977, l'usine du Nord ; la seconde, c'est qu'une usine de conserves pour les poissons soit construite ; la troisième, enfin, c'est qu'une véritable réforme foncière soit mise en œuvre. Les Mélanésiens ne demandent pas mieux que de cultiver la terre, mais pour ce faire, il faut qu'ils aient de bonnes terres, de vraies terres cultivables et non des tas de cailloux.

Il ne s'agit pas de racheter des terres pour les distribuer aux Mélanésiens et d'éparpiller ceux-ci sur tout le territoire pour mieux dissoudre leurs tribus. Il s'agit de restituer les terres ancestrales afin que les villages abandonnés à la suite des expropriations opérées pendant la période de colonisation retrouvent vie. Croyez-moi, ces villages d'autrefois avaient de bonnes, de vraies terres cultivables.

Ainsi, l'avenir, pour 1978, est sombre. Il ressemble à ceux de 1976 et de 1977. En Nouvelle-Calédonie, c'est toujours la dépression.

A notre avis, il est un moyen efficace et rigoureux qui permettrait de trouver une stabilité et une relance économique pour ce territoire : c'est l'autonomie interne, seule véritable réforme des structures.

Certes, un statut a été voté le 28 décembre 1976, mais j'ai le regret de dire qu'il n'est pas adéquat.

Il est bon de savoir, mes chers collègues, que ce statut n'a pas été plébiscité durant la campagne qui a précédé les élections territoriales du 11 septembre dernier. Il n'a été évoqué que pour être combattu, critiqué, ou pour souhaiter qu'il soit amendé. D'ailleurs, dans son discours d'ouverture, M. le haut-commissaire soulignait : « Si des améliorations peuvent lui être apportées, l'Etat ne refusera pas d'en discuter. » Il ne s'agit plus d'amender, mais de réformer.

Ce statut est anachronique. En voici des exemples.

Les communes étant des communes d'Etat, le financement devrait être pris en charge par la métropole. Or, jusqu'à aujourd'hui, c'est le budget territorial qui en assume la charge. J'ose dire que ces communes d'Etat collaborent au déficit du budget territorial par la seule volonté de la métropole qui n'a pas voulu abroger les lois Billotte.

Par ailleurs, le même statut prive le territoire de sa compétence dans les domaines minier, maritime et aérien, ainsi que dans tous ceux qui relèvent de la réglementation minière.

Enfin, il ne confère aucun pouvoir à l'assemblée territoriale pour une véritable politique de l'emploi. Bien au contraire, appliquant l'article 49 du code du travail dans les territoires d'outre-mer, l'Etat s'attribue tout pouvoir et tout contrôle, et l'assemblée territoriale ne peut amender ce texte en vue d'une meilleure protection de l'emploi et de la défense des libertés syndicales.

C'est pourquoi, parce que ce statut de décembre 1976 est fort loin de la loi-cadre, parce qu'il est très en deçà du statut que l'Assemblée nationale, dans sa majorité absolue, a accepté pour la Polynésie française ; parce qu'il est anachronique, alors que se prépare l'accès à l'indépendance des Nouvelles-Hébrides, moins développées que la Nouvelle-Calédonie ; parce que les pouvoirs économique et politique ne sont pas entre les mains des élus territoriaux calédoniens, comme c'est le cas aujourd'hui en Polynésie française, je viens de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale une nouvelle proposition de loi tendant à doter la Nouvelle-Calédonie d'une véritable autonomie, proposition qui s'inspire du texte en vigueur à Tahiti.

J'ose espérer que le Gouvernement et vous-mêmes, mes chers collègues, tiendrez enfin compte des aspirations des populations calédoniennes, comme vous avez répondu, à l'unanimité, à celles des Polynésiens.

Pour terminer, je confirmerai mes propos en rappelant que les élections territoriales du 11 septembre dernier laissent apparaître une conscience politique claire et de nouvelles perspectives.

En effet, c'est la première fois qu'une liste pour l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie a été constituée. Cette liste, qui a recueilli 13 p. 100 des voix, est composée en grande partie de jeunes, à majorité mélanésienne.

Cette tendance apparaît comme une réponse aux refus du Gouvernement d'accorder une autonomie interne vraie et aux erreurs permanentes d'une politique infligée aux Calédoniens. Elle laisse présager un renforcement de ce courant, dans les années prochaines, si le Gouvernement n'accepte pas de changer sa politique et de promouvoir une véritable autonomie, répondant aux aspirations des peuples calédoniens. (Applaudissements sur quelques bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. Monsieur le secrétaire d'Etat, votre projet de budget traduit bien, dans ses structures, la persistance et les méfaits de la situation coloniale qui continue de prévaloir dans les territoires d'outre-mer.

Les crédits ordinaires atteignent 334 millions de francs, alors que les dépenses en capital, celles qui devraient, en principe, permettre l'équipement et le développement de ces pays, représentent une part réduite et régressent même.

Il s'agit, dans ses lignes fondamentales, d'un budget d'assistance qui ne règlera en rien la crise à laquelle ces pays ont à faire face.

Le Gouvernement fait tout pour favoriser l'activité de groupes industriels et financiers puissants : la société Le Nickel, du groupe Rothschild, qui exploite le nickel néo-calédonien ; Pechiney-Ugine-Kuhlman, des firmes japonaises et nord-américaines qui s'intéressent à l'exploitation de la latérite en Nouvelle-Calédonie et aux ressources des fonds marins autour de la Polynésie ; des sociétés d'import-export auxquelles sont conférés des privilèges exorbitants.

Rien n'est fait, au contraire, pour créer les conditions d'un développement économique diversifié, bénéfique pour les populations locales.

L'agriculture vivrière dépérit, l'artisanat et la pêche sont en déclin. Le colonialisme a déplacé la force de travail vers les secteurs d'exportation, instauré la mono-production, installé une situation de dépendance vivrière et de chômage endémique.

Il en résulte — on l'a bien vu avec la chute des cours du nickel et du coprah — une grande vulnérabilité aux aléas du marché international.

La crise, la régression des économies locales ont pour contrepartie une politique d'assistance financière dont le Gouvernement se sert pour justifier le maintien d'une situation coloniale qui est pourtant à la racine de la plupart des difficultés.

Le fait colonial s'en rime à travers le malaise politique et social qui grandit.

Le pouvoir central continue de s'exercer de façon pesante et autoritaire. Il avive les tensions, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie en particulier.

Les brutalités répressives se sont donné libre cours à Nouméa, au mois d'octobre dernier, alors qu'un rassemblement pacifique protestait contre la décision arbitraire et injustifiable de fermeture du foyer des étudiants calédoniens à Paris.

A cet égard, il est urgent que le pouvoir revienne sur cette décision de fermeture, prise contre l'avis de l'assemblée territoriale, seule responsable en la matière.

A moins que le Gouvernement ne soit décidé à se servir de cette affaire comme moyen de tension ou de provocation, il importe de trouver une solution sur la base des propositions formulées par les résidents.

Alors que le pouvoir persiste à considérer — et à traiter — les territoires d'outre-mer comme une réserve électorale éventuelle pour la majorité, l'exigence démocratique grandit au sein des populations.

Nous, communistes, soutenons une telle exigence.

Nous appelons à une autre politique qui reconnaisse clairement le droit à l'autodétermination des populations des territoires d'outre-mer. Chaque peuple doit être à même de choisir librement son destin et de gérer ses propres affaires.

Au cas où ces pays décideraient de rester dans le cadre de la République française, le gouvernement démocratique de la France se devrait de contribuer à leur développement économique, social et culturel, en maintenant l'aide publique que chacun d'eux déciderait démocratiquement d'affecter à sa guise. Une attention particulière serait portée à l'identité culturelle et linguistique de ces populations et aux conditions de son épanouissement.

Pour ceux des territoires d'outre-mer dont les populations souhaiteraient accéder à l'indépendance, la France démocratique respecterait leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Elle établirait avec les nouveaux Etats des relations de coopération et d'amitié.

C'est dans ce sens, celui de la démocratie et de l'avenir, que vont les propositions des communistes français. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je répondrai d'abord à M. Vacant, qui s'est fait le porte-parole de M. Alain Vivien, et je commencerai par réparer plusieurs inexactitudes.

Il est inexact de prétendre que les crédits diminueront pour l'agriculture, pour l'éducation et qu'aucun crédit n'est prévu pour les énergies nouvelles.

Au contraire, pour la première fois, les ministères concernés ont décidé d'inscrire des crédits, et ils le feront. Des sommes importantes viendront ainsi contrebalancer la diminution des crédits d'équipement dans les territoires d'outre-mer, comme en métropole, en raison de la situation générale. Par conséquent, par rapport aux autres régions françaises, ces territoires tireront avantage de ces interventions nouvelles.

Ces aides n'en sont d'ailleurs qu'au démarrage. Au cours des prochaines années, elles confirmeront qu'à l'égard non seulement des territoires, mais aussi des communes — et je réponds par là à une critique de M. Pidjot — des sommes importantes seront votées tous les ans.

Par ailleurs, j'indique que le F. I. D. E. S. de Nouvelle-Calédonie a été maintenu à son niveau de l'an passé, contrairement à tous les crédits d'équipement pour la France métropolitaine qui, vous le savez, ont été diminués de 15 p. 100.

Je précise aussi que, contrairement à ce que vous avez indiqué, monsieur Vacant, le territoire des terres australes en partie françaises verra ses crédits croître de 1,6 p. 100. Ces crédits avaient déjà été substantiellement augmentés l'année dernière, ce qui avait permis notamment de régler le difficile problème du *Marion Dufrenoy*.

En ce qui concerne les terres en Nouvelle-Calédonie, je répète que cinq millions de francs ont été prévus dans le projet de loi de finances rectificative et que, par conséquent, nous procéderons à la réforme foncière annoncée.

Je tiens aussi à rétablir la vérité sur le FADIL.

S'il est vrai que le FADIL n'avait pas été utilisé la première année, il est non moins exact que les six millions de francs qui avaient été prévus sont reversés au profit du territoire. Il avait été prévu d'affecter 1,7 million de francs en 1977, et les 2,5 millions de francs qui sont prévus cette année s'y ajouteront naturellement. Les quelque 10,5 millions de francs que le FADIL aura déjà reçus au total lui permettront d'intensifier son action.

Je ne puis non plus admettre, monsieur Vacant, les critiques, d'ailleurs traditionnelles, que vous avez formulées au nom de M. Alain Vivien en ce qui concerne les libertés.

Quand vous perdez les élections, vous contestez leur validité ! Or aucun parti, sur le plan local, n'avait élevé la moindre plainte ni la moindre objection.

Je tiens à rappeler aussi — car il faut avoir le courage d'exposer clairement sa politique — que M. Alain Vivien a donné comme consigne au parti socialiste calédonien de joindre ses suffrages, à l'assemblée territoriale, à ceux du Palika, c'est-à-dire au parti qui souhaitait l'expulsion des Européens de la Nouvelle-Calédonie. Cela doit d'ailleurs expliquer les difficultés que le parti socialiste calédonien, actuellement très divisé, a subies depuis les dernières élections.

Quant au prétendu dégagement de l'action gouvernementale dans ces territoires, j'affirme que, au contraire, des compétences ont été transférées aux assemblées territoriales — mais comme celles-ci le souhaitent — dans les domaines importants.

Lorsque nous décentralisons, vous nous le reprochez, mais si nous ne le faisons pas, vous prétendez que nous restons très centralisateurs ! Il faudrait savoir quelle est votre véritable doctrine !

Au surplus, nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour que ce prétendu dégagement ne soit pas un dégagement financier. Il s'agit seulement d'un transfert de compétences. L'intervention des ministères techniques en permettra la prise en charge financière.

Ce que vous avez dit des prétendus capitaux étrangers, monsieur Vacant, est tout à fait inexact.

S'agissant du nouveau projet du Nord, le Gouvernement français a tenu, au contraire, à ce que la majorité des capitaux soient français. Il aurait pu accepter que l'entreprise fût entièrement étrangère, comme cela était possible, mais il ne l'a pas voulu. Par conséquent, votre critique est dénuée de tout fondement.

J'indique à M. Pidjot, qui le sait très bien, que ce projet n'est nullement abandonné mais que, au contraire, il est sur le point d'aboutir.

Le Gouvernement français a décidé de mettre en rapport l'Amam, une entreprise étrangère, et le B. R. G. M. — le Bureau de recherches géologiques et minières — ce dernier possédant plus de la moitié des capitaux et, par conséquent, le contrôle de la future entreprise. Les pourparlers sont très avancés et, comme je l'avais indiqué lors de mon dernier voyage en Nouvelle-Calédonie, il est maintenant très vraisemblable que ce projet verra le jour dans les premières semaines de l'année 1978.

Par conséquent, ne dites pas que ce projet est abandonné, alors qu'il va aboutir ! Sinon, vous risquez d'être démenti très rapidement par les faits !

En ce concerne la loi Debré, je dois rappeler, avec tristesse, à M. Pidjot que, lorsqu'il présidait l'assemblée territoriale, il avait cru devoir repousser le crédit de 66 millions de francs que le ministère de l'éducation s'appropriait à attribuer au territoire, sous prétexte que les établissements privés du territoire ou l'assemblée territoriale auraient alors été frustrés de certains de leurs droits.

Heureusement, la nouvelle assemblée territoriale semble avoir compris que tel n'était pas l'objet de la politique gouvernementale, mais qu'au contraire son but était d'aider ces écoles privées — qui, d'ailleurs, fonctionnent dans d'excellentes conditions — à progresser. Cela s'était fait sans aucune difficulté en Polynésie française. Mais l'assemblée territoriale que vous présidiez a, à tort — et je l'ai indiqué sur place — refusé cette aide l'année dernière. J'espère que celle-ci sera acceptée cette année.

En ce qui concerne la réforme foncière, je tiens à vous rassurer, monsieur Pidjot.

Les crédits sont prévus au projet de loi de finances rectificative, comme je viens de l'indiquer à M. Vacant. Ils permettront la mise en œuvre d'une importante réforme foncière, portant sur cinq mille hectares de grands domaines et deux mille hectares davantage disséminés, réforme qui favorisera l'installation de familles mélanésiennes sur des parcelles de vingt hectares.

Le FADIL et la réforme foncière prouvent qu'un réel effort est consenti en faveur des Mélanésiens.

Enfin, vous avez évoqué le statut auquel vous vous étiez opposé d'une manière très doctrinale sans l'avoir vraiment approfondi. Maintenant, vous acceptez celui qui a été appliqué en Polynésie française. Or ces deux statuts sont très voisins l'un de l'autre. Puisque vous approuvez celui de la Polynésie française, je ne comprends pas pourquoi vous aviez refusé avec tant de virulence celui de la Nouvelle-Calédonie. Ce dernier sera d'ailleurs appliqué de manière très libérale et il est préférable de ne pas le qualifier d'anachronique avant sa mise en œuvre.

Monsieur Pidjot, vous auriez intérêt à lire attentivement ce statut afin d'examiner s'il ne permet pas de régler tous les problèmes de décentralisation que vous évoquez.

M. Odru, lui, reprend, année après année, les critiques habituelles du parti communiste, qui connaît très mal les territoires d'outre-mer, faute, sans doute, d'y être implanté.

M. Louis Odru. C'est vous qui le dites !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Ces critiques, adressées au Gouvernement, portent uniquement sur la Nouvelle-Calédonie. Le parti communiste semble ignorer complètement la Polynésie.

M. Louis Odru. Vous ne m'avez pas entendu !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Il a choisi la Nouvelle-Calédonie parce qu'il y existe des entreprises industrielles. Or, comme il est de bon ton pour le parti communiste de critiquer systématiquement les entreprises industrielles...

M. Louis Odru. Surtout quand il s'agit de Rothschild !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je dis bien : systématiquement ! Vous les critiquez même si elles sont françaises et que, malgré une situation du nickel défavorable dans le monde — ce qui est le cas à l'heure actuelle — elles consentent des efforts d'équipement ! En effet, cette entreprise que vous avez attaquée va accroître sa production de soixante mille à quatre-vingt mille tonnes, ce qui permettra de créer de nombreux emplois. Vous la critiquez cependant...

M. Louis Odru. Rothschild est peut-être philanthrope !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. ... sans même connaître sa situation ni l'intérêt, unanimement apprécié, qu'elle revêt pour le territoire !

La Polynésie ? Vous n'en parlez pas parce que, ne disposant pas d'entreprises industrielles, ce territoire n'intéresse pas le parti communiste !

M. Louis Odru. Vous auriez dû mieux écouter !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je regrette de vous démentir, monsieur Odru, mais la seule chose que vous avez dite à propos de la Polynésie française — reprenez votre intervention, et vous verrez que je ne fais que m'y référer — c'est que toute la population de ce territoire se plaignait du poids excessif du pouvoir central !

C'est vraiment comique, quand on sait que les formations politiques de la Polynésie française, sans exception — certes le parti communiste n'existe pas là-bas, je le regrette pour vous mais c'est un fait — ont approuvé le statut qui est appliqué dans cet territoire et qui, loin de représenter le pouvoir centralisé et pesant que vous avez évoqué, est, au contraire, un statut de large décentralisation. Alors, reconnaissez que, dans votre unique remarque sur la Polynésie française vous avez mis « à côté de la plaque » !

Quoi qu'il en soit, je vous préviens tout de suite que ce n'est pas ce territoire qui favorisera l'accroissement de votre électoral !

Vous avez ensuite évoqué la fermeture du foyer des étudiants calédoniens à Paris.

Il s'agit là d'une décision de justice. Par conséquent, ni le Parlement ni le Gouvernement n'ont la moindre compétence à l'égard de cette décision, et je suis étonné qu'un parlementaire averti comme vous l'êtes soulevé ce problème.

M. Louis Odru. C'est une affaire politique !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Pas du tout ! C'est, contrairement à ce que vous avez dit, une décision de justice qui a été

prise, à la demande et avec l'accord de l'assemblée territoriale elle-même, propriétaire de ce foyer. Par conséquent, vos critiques politiques n'existent que dans votre esprit.

Enfin, vous avez développé ce vieux mythe de la « réserve » électorale que représenteraient ces territoires d'outre-mer.

Sur ce point aussi, vous feriez bien de regarder d'assez près les résultats. Vous verriez que, lors des dernières élections présidentielles, il y avait équilibre des voix entre les deux principaux candidats. Par conséquent, il s'agit bien d'un mythe, sur lequel vous revenez chaque année — on se demande pourquoi d'ailleurs — car ce que vous dites ne correspond pas du tout aux réalités.

Il n'y a donc aucune « réserve » électorale dans les territoires d'outre-mer, et si un problème se pose pour vous, ce n'est pas le Gouvernement.

Enfin, monsieur Odru, je vous rappelle que l'autodétermination dans les territoires d'outre-mer découle de notre Constitution, que le Gouvernement applique.

Vous oubliez d'ailleurs que, l'année dernière, vous aviez formulé la même critique à propos de Djibouti.

M. Louis Odru. Bien sûr !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Eh bien, comme Djibouti, contrairement à ce que vous aviez annoncé, a accédé à l'indépendance dans la dignité, naturellement, vous n'en parlez pas !

En revanche, vous parlez d'autodétermination à propos de territoires d'outre-mer qui veulent rester français et qui savent très bien que l'autodétermination existe pour eux aussi. Mais figurez-vous qu'ils souhaitent rester français, ce qui vous embête peut-être, je le comprends, d'autant que votre réserve électorale y est des plus restreintes. Alors, monsieur Odru, votre argumentation n'est pas très sérieuse !

M. Louis Odru. C'est vous qui n'êtes pas sérieux !

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat. Je dirai en conclusion que, en dépit d'une conjoncture économique en effet difficile, ce que personne ne conteste, mieux vaut, comme le fait avec courage le Gouvernement, pratiquer la politique de la vérité.

En matière d'équipements publics, nous n'avons pas fait tout ce que nous aurions souhaité, ni en France métropolitaine, ni naturellement dans les territoires d'outre-mer, mais, dans ces derniers, un certain nombre d'actions d'envergure ont été entreprises pour y supprimer les inégalités entre les centres et les régions périphériques, pour y faire disparaître les injustices sur le plan social et pour y décentraliser l'ensemble des actions et des choix.

Grâce à cette politique cohérente, menée avec fermeté et approuvée, contrairement à ce que vous avez dit, monsieur Odru, par la majorité des populations de ces territoires, qui connaît bien, elle, les difficultés nationales, le Gouvernement met tout en œuvre pour faire aboutir le plus rapidement possible les projets de développement économique, non seulement en matière industrielle, comme en Nouvelle-Calédonie, mais aussi dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche ou de l'artisanat.

Je souhaite que l'Assemblée nationale, dans sa sagesse, tienne à faciliter la poursuite de cette politique en votant les crédits qui lui sont soumis. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, du groupe républicain et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Territoires d'outre-mer ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 59 827 231 francs ;

« Titre IV : — 95 019 696 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 3 760 000 francs ;

« Crédits de paiement : 1 313 000 francs. »

**TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDEES PAR L'ETAT**

« Autorisations de programme : 83 830 000 francs ;
« Crédits de paiement : 31 080 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

M. Louis Odru. Le groupe communiste vote contre, de même qu'il votera contre les crédits des autres titres.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédit proposée pour le titre IV.

(La réduction de crédit est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits concernant les territoires d'outre-mer.

SANTE PUBLIQUE ET SECURITE SOCIALE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la santé et de la sécurité sociale.

J'invite instamment les quatre rapporteurs et les vingt-sept orateurs inscrits à respecter strictement leur temps de parole, même lorsque celui-ci est limité à cinq minutes.

La parole est à M. Crépeau, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la santé.

M. Michel Crépeau, rapporteur spécial. Madame le ministre de la santé et de la sécurité sociale, madame et monsieur les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, je dois vous présenter le rapport de la commission des finances, qui porte sur les crédits de la section commune I et sur ceux de la section III du budget du travail et de la santé.

Je tiens d'abord à souligner que ce document a subi, cette année certaines modifications.

En premier lieu, il a été tenu compte des changements intervenus dans la composition du Gouvernement. Ainsi, les chapitres concernant la sécurité sociale sont passés de la section II « Travail » à la section III « Santé ».

Par ailleurs, les dotations des services extérieurs des affaires sanitaires et sociales, qui étaient précédemment inscrites à la section I, ont été transférées à la section III.

Enfin, de nombreux regroupements et transferts de crédits ont été opérés, aussi bien à la section I qu'à la section III.

Vous comprendrez aisément que ces multiples transferts n'ont facilité ni le travail des rapporteurs ni celui des personnes qui les ont assistés dans la rédaction de leurs rapports.

Pour toutes ces raisons, il est difficile de comparer les propositions pour 1978 avec les crédits votés en 1977.

L'Assemblée et les Français doivent également savoir que votre rapporteur n'a pu disposer que de dix minutes en commission des finances pour présenter ses observations sur les crédits de la santé. De plus, chaque rapporteur spécial s'est vu accorder quinze minutes seulement pour exposer son rapport en séance publique. Il y a là une anomalie qui exige du Gouvernement et de l'Assemblée une réflexion devant déboucher sur une réforme en la matière.

Je ne puis non plus passer sous silence la confusion tenant notamment au fait que les comparaisons en pourcentage sont d'autant plus difficiles à établir que des transferts sont effectués et qu'il ne faut pas se limiter à l'analyse de la loi de finances primitive sans prendre en considération les lois de finances rectificatives qui, seules, permettent de donner une vision globale de l'effort financier consenti en faveur de la santé.

Cela étant, la dotation pour la santé proprement dite s'élève pour 1978 à 15 882 340 432 francs, ce qui représente environ 4 p. 100 du budget de l'Etat. L'année dernière, cette dotation était de 13 600 millions de francs — soit 3,9 p. 100 du budget global — auxquels il convient d'ajouter les crédits ayant fait l'objet de la première loi de finances rectificative de 1977.

Les principaux objectifs visés par le Gouvernement concernent quatre secteurs : la formation des personnels paramédicaux et sociaux et la création de postes pour répondre aux impératifs de la politique de la santé et de l'action sociale ; les actions de prévention médico-sociale ; l'humanisation des hôpitaux et des centres d'accueil pour les personnes âgées ; enfin la recherche médicale.

Etant donné la brièveté du temps qui m'est imparti, je ne reprendrai pas dans le détail la présentation des différentes lignes budgétaires et je me bornerai à rappeler les observations que j'ai formulées devant la commission des finances.

La section commune regroupe les crédits affectés à la mise en œuvre des quatre P. A. P. — programmes d'action prioritaires — dont le ministère de la santé est chef de file : le P. A. P. n° 14 « Nouvelle politique de la famille » ; le P. A. P. n° 15 « Maintien à domicile des personnes âgées » ; le P. A. P. n° 16 « Prévention et action sociale volontaire » ; le P. A. P. n° 19 « Humanisation des hôpitaux ».

Ces programmes supposaient évidemment une augmentation substantielle des moyens en personnel mis à la disposition de l'administration centrale et des services extérieurs.

Nous notons effectivement un effort non négligeable de création d'emplois : 230 emplois au titre du P. A. P. n° 16 et 155 emplois pour la mise en place des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel. En outre, 589 emplois sont également créés pour permettre la titularisation d'agents vacataires ; c'est évidemment une excellente chose, surtout pour les intéressés qui attendaient cette mesure depuis longtemps, mais cela n'augmentera pas substantiellement les moyens des services.

Il faut rappeler que l'insuffisance de personnel dans les directions départementales de l'action sanitaire et sociale est très lourde de conséquences à plusieurs égards, notamment en ce qui concerne le contrôle de l'utilisation de sommes extrêmement importantes, qui représentent, en fait, l'essentiel du budget de la santé, de l'aide sociale et de l'action sociale.

Il convient aussi de souligner que les initiatives, quelquefois heureuses, prises par le ministère de la santé et de la sécurité sociale dans différents domaines resteront lettre morte si, au niveau local, le personnel qualifié n'est pas en nombre suffisant pour en assurer la mise en œuvre. A une époque où beaucoup de jeunes diplômés sont aussi de jeunes chômeurs, cela mérite quelques observations de ma part et exige certaine réflexion de la vôtre, madame le ministre, voire certaines décisions.

Pour la section santé proprement dite, un examen rapide des crédits permet, certes, de conclure à une augmentation globale de 22 p. 100, ce qui serait extrêmement satisfaisant, voire inespéré, compte tenu de l'augmentation globale du budget de 1978. Mais il est évident que, pour apprécier l'effort, il convient de tenir compte des lois de finances rectificatives de 1977 : avec la première le pourcentage est ramené à 13,3 p. 100 environ, ce qui est tout de même de nature à modérer un peu la satisfaction que nous pourrions éprouver.

Il convient par ailleurs de s'inquiéter de la part toujours croissante qui revient à l'aide sociale dans les crédits supplémentaires.

Il est évident que nous touchons là un des grands problèmes de la politique de la santé en France, et même de la politique tout court : comment équilibrer les budgets des caisses d'assurance maladie sans déséquilibrer davantage les budgets d'aide sociale et sans limiter les dépenses de santé au point de compromettre la politique de la santé elle-même ? Il faudra opérer des choix douloureux et difficiles. On ne pourra pas éternellement les retarder, même si, pour des raisons diverses que l'on comprend parfaitement, la période que nous traversons n'est pas la plus opportune.

Il est clair que, face à l'inéluctable augmentation des dépenses de santé, une politique de plus en plus volontariste, au niveau budgétaire, sera nécessaire. Elle impliquera des choix décisifs que ne remplacent ni les textes, ni les études, ni même les idées ou les intentions généreuses.

Toujours est-il que, pour l'instant, la généralisation de la sécurité sociale n'entraîne pas une diminution des charges d'aide sociale. Nous devons le constater, y réfléchir et nous en inquiéter.

S'agissant des interventions en matière de santé, et notamment de la protection et de la prévention sanitaires, il est vrai que les moyens de l'éducation sanitaire ont décuplé au cours des derniers exercices. C'est un point très positif, dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Mais on en était encore, en 1975, à la somme alors dérisoire de un million pour la France entière ! Toutes les comparaisons en pourcentage portent à conclure qu'augmenter de 100 p. 100 ou même de 1 000 p. 100 un crédit d'un tel montant coûte finalement moins cher qu'une augmentation de 2 p. 100 des crédits de l'aide sociale.

Il est donc évident que l'appréciation des pourcentages doit être modulée en fonction de l'importance des crédits en cause.

J'avais, l'année dernière, souligné dans mon rapport la nécessité de développer, dans ce domaine de la production et de la prévention, la coordination entre les différents services publics.

J'avais, à titre d'exemple, comparé votre effort, madame le ministre, pour la lutte contre le tabagisme et celui du S.E.I. T. A., service public, faisant de la propagande pour la cigarette. La publicité en faveur de la consommation du tabac était à peu près dix fois plus coûteuse que celle que l'on consacrait à la dissuasion des fumeurs. Contradiction flagrante !

En ce qui concerne la lutte contre le tabagisme, l'obligation de mentionner, sur les paquets de cigarettes, le taux de nocivité en goudrons et nicotine paraît une mesure opportune. Elle serait un moyen d'inciter les fumeurs à la prudence, ainsi que cela se pratique à l'étranger. Comme vous avez attaché votre nom à cette lutte contre le tabagisme, vous pourriez prendre ainsi une décision très importante et utile.

La commission des finances avait également demandé qu'un effort plus important soit consenti en faveur de la détection et de la prévention des grossesses à risques, afin d'essayer de limiter le nombre des enfants handicapés. Cela est essentiel.

Par ailleurs, un effort beaucoup plus important doit être entrepris en matière de lutte contre l'alcoolisme. Je sais à quelles difficultés on peut se heurter dans la matière ; je sais aussi que, dans la période que nous traversons, et pour les raisons que j'indiquais tout à l'heure, il n'est peut-être pas facile d'engager une action efficace et massive dans ce domaine. Mais l'alcoolisme constitue un drame national. La lutte contre l'alcoolisme est une cause essentielle pour notre pays, et tous les parlementaires, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, doivent s'attacher à combattre ce fléau. Il faut avoir le courage de le dire et la volonté de le faire.

S'agissant de l'appareil de soins et de l'équipement hospitalier, on constate une baisse des crédits destinés aux constructions neuves. Il faut reconnaître que, depuis un certain nombre d'années, un effort important a été consenti en faveur de la construction d'hôpitaux ; dans certains secteurs existe même un risque de suréquipement, bien que la répartition géographique n'ait pas toujours été très bonne et qu'elle paraisse parfois avoir été influencée, en dépit de toutes les cartes qui ont été établies, par des éléments extérieurs.

Il y a déjà suréquipement dans les services d'obstétrique, à cause de la chute de la natalité, dans les services de pédiatrie, à cause de la politique de prévention et de vaccination, dans les services de traumatologie, à cause probablement de la diminution du nombre des accidents graves, dans les services de psychiatrie, à cause de la sectorisation en cours et de la modification des thérapeutiques. C'est ainsi que l'hôpital des Mureaux — je le souligne dans mon rapport écrit — reçoit en moyenne 150 malades pour 700 places disponibles.

Vous aurez, madame le ministre, nous aurons à vaincre des pesanteurs et des résistances pour obtenir la reconversion d'un certain nombre de lits dans les hôpitaux. Ce ne sera pas facile, mais le rapporteur de la commission des finances, qui doit avant tout faire preuve du souci de rigueur financière, se devait de poser ce problème à l'Assemblée.

Il est vrai aussi qu'il conviendra de tendre vers une utilisation plus rationnelle d'unités industrialisées ne dépassant pas cinq

cents lits. On a raison de vouloir limiter le nombre de ces grandes machines hospitalières à peu près incontrôlables et « inhumanisables. »

S'agissant de l'humanisation des hôpitaux, la commission des finances sera plus sévère.

Vous vous êtes donné comme objectif, madame le ministre, et c'était un objectif louable que nous visons tous, de terminer cette difficile humanisation avant la fin du Plan. J'avais, l'année dernière, exprimé quelques doutes à ce sujet. Or on s'aperçoit que les demandes aussi bien des établissements hospitaliers que des collectivités locales ne sont pas si nombreuses dans ce domaine qu'on pouvait le penser.

Il en est ainsi, à mon avis, parce que le taux de la subvention de l'Etat, qui s'élève à 40 p. 100 pour les constructions neuves, n'est que de 20 p. 100 en matière d'humanisation. La T. V. A. retirée de cette subvention, il ne reste évidemment pas grand chose.

En fait, l'effort d'humanisation, c'est celui du centre hospitalier, celui des collectivités locales, celui éventuellement de l'aide sociale ou de la sécurité sociale ; quant à l'Etat, il récupère à peu près son effort par le biais de la T. V. A. Il faut en être conscient.

Si l'on ajoute qu'humaniser consiste aussi à embaucher du personnel supplémentaire, c'est-à-dire à peser encore sur les budgets des centres hospitaliers, on ne peut être sûr que tous les crédits soient consommés et que les délais prévus à l'origine soient tenus. En tout cas, je rappelle à titre indicatif qu'il reste actuellement 150 000 lits en salles communes, que 120 000 lits sont à moderniser et 40 000 lits à construire après démolition.

Mes chers collègues, je n'insiste pas ; car j'ai probablement atteint la limite du temps de parole qui m'est imparti.

M. le président. Effectivement, monsieur le rapporteur, vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

M. Michel Crépeau, rapporteur spécial. J'abrége donc, monsieur le président.

Vous trouverez dans mon rapport, mes chers collègues, certaines indications sur le problème des prix de journée.

Sur les interventions en matière sociale, je me tiendrais à deux points.

Que vous ayez la volonté de donner le téléphone aux personnes âgées, je n'en doute pas, madame le ministre. Mais — et je parle par expérience personnelle, outre les renseignements que j'ai pu obtenir auprès de mes collègues — je suis sûr que les P. T. T. ne disposent pas dans certains secteurs de lignes téléphoniques indispensables. Même lorsque des municipalités veulent lancer ce type d'action sociale, ils ne pourraient pas effectuer les raccordements.

Un problème de coordination entre les différents départements ministériels se pose donc. Je vous demande, madame le ministre, d'intervenir à ce sujet auprès de votre collègue des postes et télécommunications.

Pour l'aide sociale, deux points méritent d'être signalés.

D'une part, la charge de trésorerie considérable que doivent supporter les collectivités locales, du fait du retard avec lequel l'Etat rembourse sa participation aux dépenses d'aide sociale. Certes, des avances sont versées, mais il subsiste un certain déséquilibre de trésorerie.

D'autre part, le vieux, l'irritant, le difficile problème des modalités de répartition des charges d'aide sociale entre les communes, les départements et l'Etat. La commission des finances, à l'unanimité, souhaite qu'il soit enfin réglé.

En effet, les taux de répartition ont été fixés en 1955 sur des bases qui sont maintenant dépassées. Chaque année, on prétend que des études sont en cours sur ce sujet difficile. Puisque le Gouvernement affirme sa volonté de résoudre le problème des rapports financiers entre les collectivités locales et l'Etat — rapport Guichard, questionnaire de M. le Premier ministre aux maires — l'un des premiers gestes qui serait de nature à fonder la crédibilité de ses propos serait de régler cette répartition entre l'Etat et les collectivités locales des charges d'aide sociale et médicale dont l'augmentation catastrophique, dramatique, inquiète tous les maires.

Vous avez fait un effort en faveur de la recherche ; je vous en félicite, madame le ministre, car il est essentiel. Certes, je pourrais prétendre que cet effort est insuffisant ; j'en suis d'ailleurs persuadé, et la recherche dans tous les secteurs doit être considérée comme l'une des grandes priorités nationales.

En effet, notre pays n'aura bientôt plus à exporter que sa matière grise et sa technologie. De plus, la recherche en matière de santé répond à des nécessités sur le plan humain dont nous devons nous soucier plus encore que des problèmes économiques. Je souhaite notamment qu'elle s'oriente en partie vers un domaine essentiel qui n'a pas été abordé par notre société, celui de la douleur et de la mort dans les hôpitaux.

La commission des finances a approuvé ces observations à l'unanimité.

Sur les crédits de ce ministère, les députés de la majorité ont évidemment voté pour et ceux de l'opposition, dont je suis, ont voté contre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Bisson, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la sécurité sociale.

M. Robert Bisson, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, rattachés cette année au budget du ministère de la santé, dont les attributions s'étendent à la sécurité sociale depuis le mois de mars dernier, les crédits concernant la sécurité sociale et soumis à l'approbation du Parlement sont fort réduits : moins de cinq milliards de francs, alors que la participation totale de l'Etat aux différents régimes de sécurité sociale s'élèvera à plus de 34 milliards de francs.

Pour l'essentiel, ces cinq milliards ne concernent, d'une part, que l'aide de l'Etat au régime de retraite des mines et à celui des chemins de fer secondaires et des tramways, les subventions accordées aux autres régimes étant dispersées dans de nombreux fascicules budgétaires ; d'autre part, les crédits destinés au paiement de majorations qui sont versées aux anciens combattants titulaires de rentes servies par les caisses autonomes mutualistes et qui correspondent en principe à 25 p. 100 de cette rente dans une limite annuelle qui a été relevée de 1 800 à 2 000 francs à compter du 1^{er} janvier 1977, à la demande des membres de l'Assemblée et notamment, de ceux de la commission des finances.

La majoration des crédits proposée de ce chef ne s'élève qu'à 400 000 francs, soit 1,39 p. 100, et correspond uniquement à l'ajustement des besoins en 1978 par rapport à 1977.

Cette dotation ne permet aucun relèvement du plafond majorable, alors que la fédération nationale de la mutualité combattante demande que ledit plafond soit porté de 2 000 à 2 600 francs, en attendant qu'une formule de réévaluation systématique, fondée sur l'évolution officielle des prix en France, ait été adoptée.

Cette fédération constate, en effet, qu'entre le 1^{er} janvier 1967 et le 1^{er} janvier 1977 le plafond majorable est passé de 1 100 francs à 2 000 francs, soit une majoration de 83 p. 100 seulement, alors que, pendant la même période, l'indice moyen des prix s'est élevé de 105 p. 100 et celui des pensions militaires d'invalidité de 210 p. 100.

Une harmonisation semble donc nécessaire, et nous espérons qu'avant le vote définitif du budget pour 1978 le Gouvernement voudra bien consentir l'effort nécessaire. Les finances de l'Etat ne seraient pas gravement obérées par cette mesure de justice.

Voilà pour les crédits budgétaires sur lesquels le Parlement est appelé à se prononcer. Mais leur examen est l'occasion privilégiée de traiter les problèmes généraux de la sécurité sociale.

En les abordant à nouveau, on serait tenté de penser que les années se suivent et ne se ressemblent pas.

A l'automne de 1976, on prévoyait pour le régime général un déficit de plus de trois milliards de francs, en dépit des mesures prises pour redresser la situation et qui avaient conduit à un relèvement des cotisations de 2,9 points, dont un hors plafond. Encore ne s'agissait-il que du seul déficit budgétaire, le déficit « fonctionnel » étant évalué à plus de cinq milliards de francs. Les soldes cumulés, voisins de zéro en 1976, rendaient en effet indispensable la reconstitution d'un minimum de trésorerie.

Or les prévisions récentes établies pour cette même année 1977 font apparaître un excédent de 1 635 millions de francs.

Certains commissaires se sont étonnés du rétablissement subit de la situation financière de la sécurité sociale, malgré d'importantes mesures prises en faveur des familles et des personnes âgées et qu'il apparaît nécessaire de rappeler.

Le complément familial créé par la loi du 12 juillet 1977, attribué aux familles ayant à charge au moins un enfant de moins de trois ans ou trois enfants et plus, dont les ressources n'excèdent pas un certain plafond ;

La majoration de l'allocation d'orphelin ;

La majoration de l'allocation de parent isolé ;

Le droit à l'assurance vieillesse des mères ou des personnes ayant à charge un enfant handicapé ;

L'amélioration de la retraite des femmes, avec possibilité de la prendre dès l'âge de soixante ans avec une pension de vieillesse au taux normalement applicable à soixante-cinq ans si elles ont au moins trente-sept ans et demi d'assurance, y compris les majorations de deux ans par enfant accordées aux mères de famille ;

L'amélioration de la situation des conjoints survivants, puisque la loi du 12 juillet 1977 a assoupli les règles de cumul d'une pension de réversion avec des avantages personnels de vieillesse et d'invalidité ;

La majoration des pensions dont l'entrée en jouissance est antérieure au 1^{er} janvier 1973 et qui avaient été liquidées sous l'empire de l'ancienne législation ;

Les revalorisations successives du minimum vieillesse qui s'élève à 9 000 francs le 1^{er} janvier 1977, à 10 000 francs le 1^{er} juillet et sera porté à 11 000 francs le 1^{er} décembre. Il s'agit là de prestations non contributives, attribuées à des bénéficiaires qui n'ont pas acquitté de cotisations en contrepartie. Ces revalorisations représentent une incontestable amélioration du pouvoir d'achat des personnes âgées les plus démunies.

Oui, malgré ces mesures, nous avons assisté en 1977 à un redressement de la situation financière de la sécurité sociale, qui n'a pu s'accomplir que grâce à une politique délibérée, volontariste du Gouvernement, tendant à éliminer les gaspillages et les dépenses inutiles pour réorienter les ressources de la sécurité sociale vers les besoins prioritaires et accroître les garanties offertes aux assurés.

Une action a été engagée sur l'offre de soins, par la rationalisation du secteur hospitalier et le contrôle des prescripteurs de soins.

Le secteur hospitalier représente à lui seul 54 p. 100 des dépenses du régime général. Or, au niveau des équipements, on constate que si la modernisation et l'humanisation ne sont pas encore achevées, le nombre total de lits en service en France est, en revanche, globalement suffisant. Vous avez donc décidé, madame le ministre, d'adapter ces équipements aux besoins réels par une application rigoureuse de la carte hospitalière ; je vous ai d'ailleurs personnellement entendue en donner l'assurance lors d'une visite dans mon département.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, vous avez renforcé le contrôle de l'augmentation des prix de revient. En outre et surtout, vous avez poursuivi les études et les expériences en vue d'une réforme tarifaire, car les inconvénients des modalités actuelles de fixation des prix de journée ne vous ont point échappé.

Comprenant, outre les frais de fonctionnement, les dépenses d'amortissement, d'enseignement et de recherche, ces prix sont extrêmement variables d'un établissement à l'autre et, en tout état de cause, très élevés pour les hôpitaux récents et bien équipés. De ce fait, ils mettent nécessairement les centres hospitaliers modernes en position d'infériorité dans la concurrence qui les oppose à des hôpitaux plus anciens dont l'équipement est amorti depuis longtemps. Prix administratifs et non économiques, ils ne favorisent pas une gestion rationnelle des établissements, dont les directeurs ont intérêt, pour équilibrer leur budget, à prolonger l'hospitalisation des malades ou à les accueillir dans des services hautement qualifiés.

La commission des finances souhaite, madame le ministre, qu'une solution définitive intervienne rapidement ; elle considère qu'il s'agit là d'un facteur essentiel pour la modération des dépenses hospitalières dont la sécurité sociale assume la très grande part.

Quant au contrôle des prescripteurs de soins, il a consisté en l'exploitation des profils médicaux mis en place depuis 1971 et réalisés aux deux tiers, encore que les réponses laconiques qui ont été faites à mes questions laissent quelque peu sceptique sur l'efficacité de ces profils.

Le Gouvernement a donc pu agir sur l'offre de soins, mais aussi sur la demande de soins, par une action d'information — car les assurés ignorent généralement le coût de la santé — et par une modification des taux de remboursement des médicaments.

Par décret du 10 juin 1977 et arrêté d'application paru au *Journal officiel* du 31 juillet 1977, les médicaments sont répartis en trois catégories :

Ceux qui sont reconnus comme irremplaçables et particulièrement coûteux : 109 spécialités sont concernées, tels les substituts du plasma sanguin, les immuno-globulines, certains sérum ; ils sont remboursés à 100 p. 100 ;

Ceux qui sont destinés au traitement des troubles ou affections sans caractère habituel de gravité, tels les antiasthéniques, les psychostimulants, les dépuratifs, les anorexigènes et les antianémiques ; ils sont au nombre de 696, remboursables à 40 p. 100 ;

Tous les autres médicaments, remboursables à 70 p. 100 comme par le passé.

On peut d'ailleurs s'interroger sur l'efficacité réelle de ces dispositions, pour des raisons que j'expose à la page 19 de mon rapport écrit, d'autant plus qu'on a pu constater, en 1976 et en 1977, une évolution modérée de la consommation médicale.

Par ailleurs, en ce qui concerne la pharmacie, les cinq indices qui permettent d'apprécier l'évolution du prix des médicaments traduisent tous une baisse en francs constants entre 1970 et 1977.

Quoi qu'il en soit, cette action gouvernementale tendant à modérer les dépenses de la sécurité sociale, si heureusement engagée par vous-même, madame le ministre, se poursuivra en 1978.

C'est ainsi qu'il a été décidé de substituer un forfait journalier d'hébergement à l'actuel ticket modérateur hospitalier. Les modalités d'application de cette réforme sont à l'étude.

En outre, il est envisagé de faire prendre en charge directement par les compagnies d'assurance les dépenses de soins occasionnées par les accidents corporels de la circulation. De plus, une action est engagée pour réduire l'importance des dépenses résultant de l'absentéisme et qui se montent actuellement à 25 milliards de francs par an, dont 14,5 milliards de francs pour les entreprises et 10,5 milliards de francs pour la sécurité sociale.

L'application de l'ensemble de cette politique pourrait permettre de croire que le but recherché a enfin été atteint et qu'une politique sociale généreuse et efficace est devenue possible sans qu'en contrepartie s'accroisse le prélèvement opéré chaque année sur la production intérieure brute.

Hélas, on sait déjà qu'il n'en est rien car les répercussions financières des mesures récentes ne se feront pleinement sentir qu'à partir de 1978, de telle sorte que le déficit probable du régime général l'an prochain est évalué à 5 200 millions de francs.

Les dépenses progresseront de 230,7 à 263,9 milliards de francs d'une année sur l'autre et les recettes de 232,3 à 258,7 milliards de francs. Il y aura donc 33,2 milliards de francs de dépenses supplémentaires alors que l'augmentation des recettes est seulement estimée à 26,4 milliards de francs. Compte tenu de l'excédent de 1977 — 1,6 milliards de francs — le déficit, fin 1978, sera donc bien de 5,2 milliards de francs.

La part des dépenses sociales dans la production intérieure brute passera de 18,4 p. 100 en 1977 à 18,8 p. 100 et dans la consommation des ménages de 29,6 p. 100 à 30,6 p. 100.

Il n'y a donc pas lieu d'être optimiste et la nécessité d'une réforme des structures de financement s'impose.

Les problèmes permanents peuvent être classés en trois groupes : cotisations, compensation démographique, charges indues.

En ce qui concerne les cotisations, il s'agit des restes à recouvrer, de la disparité entre les régimes, de la disparité entre les assurés, et de la disparité entre les entreprises. J'évoque ainsi la question des industries de main-d'œuvre qui est bien en passe d'entrer dans la légende, car elle apparaît périodiquement dans l'actualité. Il est nécessaire de modifier l'assiette actuelle des cotisations qui pénalise les entreprises de main-d'œuvre dont les salaires se situent au-dessous du plafond, encourage le recours aux heures supplémentaires, défavorise les travailleurs manuels et freine l'évolution des salaires les plus bas.

Nous aimerions connaître, madame le ministre, l'état des études sur ce sujet.

En ce qui concerne la compensation démographique, du fait de l'évolution économique, certains régimes, et singulièrement le régime général des salariés, voient grossir leurs effectifs d'actifs au détriment d'autres régimes sur lesquels pèse la charge de

retraités de plus en plus nombreux. C'est ainsi que la compensation bénéficie surtout aux régimes des non-salariés et pèse essentiellement sur le régime général de sécurité sociale.

Je rappelle que la loi du 24 décembre 1974 avait prévu que la participation de l'Etat serait accordée jusqu'au 1^{er} janvier 1978, date de la généralisation d'un système de protection sociale en faveur de tous les Français. Cette généralisation n'étant pas encore réalisée, l'article 29 du projet de loi de finances, déjà adopté par l'Assemblée, reconduit pour 1978 le prélèvement sur les recettes de l'Etat dont bénéficie le régime général de sécurité sociale.

Pour 1978, il se monte à 5 679 millions. Cette compensation financière est encore une mesure transitoire.

En ce qui concerne enfin les charges indues, il s'agit de la double vocation de la sécurité sociale, assurance d'une part, solidarité d'autre part.

En tant qu'organisme d'assurance, elle doit bien évidemment financer les prestations correspondantes au moyen de cotisations ; en revanche, pour tout ce qui relève de la solidarité, il semblerait beaucoup plus normal que le financement soit assuré par l'Etat.

Il en est déjà ainsi pour les dépenses du fonds national de solidarité, à l'exception du régime général, qui est le seul à supporter une part importante de la charge que représente le paiement à ses ressortissants de cette allocation supplémentaire ; elle est estimée à 2,4 milliards pour 1977.

Sur l'ensemble de ces problèmes, la commission des finances a adopté quatre observations que je lui avais proposées en tant que rapporteur spécial. Elles concernent : l'aménagement de l'assiette des cotisations, les transferts de compensation entre les régimes, le financement du fonds national de solidarité et la réforme de la tarification hospitalière.

Je viens d'évoquer ces divers points, je n'y reviendrai donc pas.

Une cinquième observation a trait aux dépenses médicales jugées inutiles ; la commission a constaté en effet que la non-communication des dossiers médicaux des assurés par les hôpitaux oblige à répéter des examens qui peuvent être coûteux. Elle demande donc que ces dossiers soient communiqués aux assurés, ou à tout le moins, qu'ils soient, selon les besoins, transmis d'un établissement hospitalier à un autre.

Enfin, une sixième observation concerne les méthodes de travail, car les deux annexes budgétaires permettant d'apprécier l'évolution des dépenses et la situation financière des régimes sociaux n'ont pas été publiées, ce qui n'a pas facilité l'examen du budget en commission, ni l'exercice du contrôle parlementaire.

Ces observations, madame le ministre, n'ont aucun caractère péjoratif et sont imposées par le seul souci d'orienter la réflexion du Gouvernement sur des problèmes d'une grande difficulté.

Je crois d'ailleurs pouvoir affirmer que la commission des finances a apprécié la qualité des efforts que vous déployez personnellement pour les résoudre.

Il m'est agréable de vous le dire.

M. Antoine Gissinger. Très bien !

M. Robert Bisson, rapporteur spécial. Elle propose à l'Assemblée d'adopter, sous le bénéfice desdites observations, les crédits des chapitres 47-22 et 47-23 du ministère de la santé et de la sécurité sociale.

J'ajoute enfin que la commission, à l'occasion de l'examen du dernier budget de cette législature, a pris acte du nombre et de l'importance des mesures prises depuis plusieurs années dans le domaine de l'action sociale et dont, tout compte fait, le Gouvernement et le Parlement ont le droit d'être fiers. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Delaneau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la santé.

M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis. Madame le ministre, madame et monsieur les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, depuis plusieurs années, de nombreux parlementaires, et plus particulièrement ceux de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, formulaient régulièrement deux souhaits à l'occasion de la discussion du budget de la santé.

Le premier souhait concernait le rattachement de la sécurité sociale au ministère de la santé. C'est chose faite depuis le réaménagement ministériel de mars dernier.

Le second était que soit définie avec plus de clarté une véritable politique de la santé pour notre pays. Le projet de budget pour 1978 donne satisfaction sur ce point. Les lignes à suivre sont nettes : améliorer le système de soins, développer la recherche, accroître l'effort de prévention, et les moyens nécessaires à cette action ont pu être dégagés.

Mieux traité que l'ensemble du budget général qui augmente de 12,47 p. 100 par rapport à 1977, celui de la santé, section commune et section santé, augmente de 21,87 p. 100 ou de 14,6 p. 100 si l'on tient compte du collectif budgétaire d'avril 1977.

La santé, considérée comme une priorité par nos concitoyens, l'est aussi pour le Gouvernement, malgré les difficultés dans lesquelles la crise économique mondiale a plongé notre pays, depuis plus de trois ans.

Bien sûr, et c'est légitime, chacun peut espérer plus, demander plus.

Après avoir constaté que, dans le domaine de la santé, notre pays faisait partie des quelques nations les plus favorisées du monde, le Président de la République lui-même, déclarait le 29 septembre dernier lors des entretiens de Bichat : « Mais il s'en faut que la limite des améliorations possibles ait été atteinte. Nos aspirations et nos possibilités nous invitent à tout mettre en œuvre pour poursuivre et, si possible, accélérer, ce progrès qui atteindra peut-être un jour ses limites, mais devant lequel s'étend encore un champ immense. »

Je ne reprendrai pas en détail ce projet de budget car le temps dont je dispose ne me le permet pas mais j'insisterai sur un certain nombre de points qui témoignent de l'effort entrepris depuis plusieurs années, sous votre direction plus particulièrement, madame le ministre, et qui me paraissent essentiels pour l'avenir.

L'amélioration du système de soins doit se faire à trois niveaux : l'administration, la formation des personnels de santé et les établissements.

L'effort de restructuration de l'administration, tant au niveau central que dans les services extérieurs, est évident : 79 emplois sont créés à l'administration centrale commune des ministères du travail et de la santé, dont celui de directeur de la pharmacie et du médicament ; 503 emplois, contre 145 en 1977, sont créés pour étoffer les services extérieurs.

Nous ne sommes pas de ceux qui jugent de la qualité d'un budget au nombre d'emplois administratifs créés. Mais cet effort était nécessaire pour permettre la réalisation du programme d'action prioritaire concernant le développement de la prévention et de l'action sociale volontaire et pour assurer le bon fonctionnement des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel, prévues par la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.

Enfin, l'importante réforme qu'est la fusion des directions régionales de la sécurité sociale et de l'action sanitaire et sociale au sein de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales se poursuit. Elle était effective au 1^{er} juin dernier dans six régions. Les opérations immobilières nécessaires bénéficient des crédits suffisants et le délai de cinq ans prévu pour le déroulement de la réforme devrait être tenu.

Nous souhaitons que cette réforme s'accompagne d'une véritable décentralisation car s'il est un domaine où elle est nécessaire c'est bien celui de la santé. L'échelon de la région est un bon niveau d'observation des moyens disponibles et des besoins.

Dans de nombreux secteurs — carte sanitaire, normes d'équipement, adaptation ou reconversion des établissements, information sanitaire et sociale et prévention, adaptation des conventions nationales entre les professions de santé et les caisses d'assurance maladie à certaines particularités locales — la région pourrait être le niveau de prévision et de décision donnant encore plus de souplesse et d'efficacité au système de soins.

La formation des personnels de santé doit être pensée dans le cadre du pluralisme des conditions d'exercice cohérent avec notre choix de société et avec cette idée évidente que le domaine de la santé et le domaine social sont de plus en plus étroitement liés et que les praticiens de la santé doivent avoir une formation adaptée à ces deux vocations.

Je ne m'entendrais pas sur la formation des professions médicales, si ce n'est pour souhaiter que cet enseignement soit directement rattaché au ministère de la santé. Sans nier les bienfaits de la coexistence des U. E. R. de médecine et de pharmacie avec

les autres disciplines de l'enseignement supérieur, il me semble que la cohésion indispensable entre la formation initiale et la pratique de la profession, avec la formation continue qu'elle implique, nécessite ce rattachement.

Je n'aborderai que le cas des infirmiers et infirmières et celui des personnels sociaux.

Grâce à l'action entreprise depuis plusieurs années, la situation des infirmières est en passe d'être réglée.

La durée moyenne de carrière est passée de quatre ans en 1973 à huit ans en 1976. Le nombre des diplômés délivrés par an passera de 11 500 en 1975 à 18 000 en 1978.

Le nombre d'élèves bénéficiaires de bourses passera dans le même temps de 7 500 à 12 500 et le taux de ces bourses aura doublé en trois ans, en particulier grâce à l'accroissement de 20 p. 100 des crédits inscrits au budget pour 1978.

Cependant, je voudrais vous faire part, madame le ministre, de l'inquiétude des infirmières libérales exerçant à domicile ou en cabinet, devant la concurrence de centres de soins.

Les centres de soins traditionnels qui ont des difficultés de gestion recherchent la « protection » d'un centre hospitalier ou d'un de ces centres de soins nouvellement créés par certaines municipalités et qui mettent en cause, dans les quartiers qu'ils desservent, l'existence même des infirmières libérales. Si elles disparaissent, qu'en sera-t-il du libre choix du malade ? Qu'en sera-t-il aussi du coût des soins pour la collectivité ? Faudra-t-il élaborer une sorte de « loi Royer » pour éviter la disparition de ces infirmières libérales ?

Conformément aux objectifs du VII^e Plan, l'augmentation des personnels sociaux se poursuit régulièrement. Ils sont plus de 85 000 en 1977. Les élèves en formation étaient moins de 15 000 en 1972 ; ils sont maintenant plus de 24 000.

On constate, par ailleurs, une imbrication de plus en plus grande entre certaines professions paramédicales orientées vers la rééducation et certaines professions nouvellement apparues, rééducateurs ou thérapeutes divers utilisant des moyens plus spécialisés ou mieux adaptés à leurs objectifs. On passe du rééducateur à l'éducateur, de la notion de soins à celle d'action sociale, ce qui est normal, car, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, ces deux notions sont de plus en plus liées.

Ne faudrait-il pas, dans ces conditions, envisager une certaine simplification pour éviter la multiplication d'écoles spécialisées, non coordonnées, qui, rapidement, obtiennent au moins un agrément provisoire, forment des élèves et des diplômés qui trouvent ensuite mal leur place dans le système de soins ?

Ne pourrait-on pas mettre en place une sorte de tronc commun de formation pour la plupart des éducateurs ou rééducateurs, avec une orientation plus spécifique vers la thérapeutique et une autre vers le secteur social, en ménageant des passerelles faciles de l'une à l'autre de ces orientations ?

Pour ce qui est des établissements, ce budget peut paraître faible, mais on doit tenir compte, dans l'appréciation des besoins, de la diminution des durées moyennes de séjour, de la satisfaction globale des besoins en lits.

L'effort doit porter sur la disparition des lacunes qui subsistent au plan géographique et sur l'amélioration qualitative des locaux d'hébergement et des plateaux techniques.

Chaque année, ce sont environ 20 000 lits qui sont supprimés en salle commune et, avec l'effort entrepris par les établissements publics régionaux, la suppression des salles communes sera une réalité, comme prévu, en 1981.

Dans ce domaine, comme dans les autres, une amélioration de la gestion et de l'utilisation des établissements devrait aboutir à une meilleure utilisation des crédits consacrés à la santé.

La recherche, en particulier biomédicale, devrait trouver, cette année, une nouvelle vigueur. Notre pays garde, dans ce domaine, une très grande place, et, si l'on peut regretter qu'un chercheur français se voie décerner un prix Nobel aux Etats-Unis, ce doit être une raison supplémentaire d'accélérer notre effort dans ce domaine.

Pour témoigner de l'intérêt que la commission des affaires sociales porte à la recherche, nous y avons consacré une grande place dans notre rapport, tant en ce qui concerne l'I. N. S. E. R. M. que l'Institut Pasteur ou la recherche dans l'industrie pharmaceutique.

La prévention doit aussi prendre une place de plus en plus importante.

Dans le domaine de la périnatalité et de la mortalité infantile, les résultats sont déjà évidents. Face à une diminution de la natalité, que pouvons-nous faire de mieux que de protéger l'enfant né ou à naître ? Les mesures déjà prises ou annoncées vont dans ce sens.

A l'autre bout de la vie, l'action sociale en faveur des personnes âgées, elles aussi privilégiées dans le projet de budget pour 1978, doit éviter les altérations physiques ou morales, pour faire en sorte que la maladie les frappe moins et plus tard, et que le troisième âge ne soit pas un monde en marge de notre société, mais vive véritablement à part entière dans notre société.

La prévention, c'est aussi l'information, dès l'âge scolaire, car il faut que notre mentalité change à l'égard d'un certain nombre de problèmes, en particulier celui de l'alcoolisme. Ce sujet ne doit plus être tabou, et nous y avons consacré aussi un long développement, en souhaitant que les précisions contenues dans le rapport soient reprises par les grands moyens d'information qui ont un rôle important à jouer.

Il faut aussi que l'Etat accepte de ne plus considérer le tabac comme une source de revenus — bien faible par rapport à ce qu'il coûte au budget social. Nous souhaitons que vous engagiez une action courageuse contre le tabagisme et qu'il soit mis fin à deux anomalies : la vente à 32 centimes des paquets de « troupe », véritable encouragement à la consommation, et la prise en compte du tabac dans l'indice des prix. Il ne s'agit tout de même pas d'une denrée indispensable à la vie normale des Françaises et des Français.

Madame le ministre, c'est le quatrième budget de la santé que vous présentez au Parlement.

Cette continuité était nécessaire, à la fois pour maîtriser un sujet aussi difficile tout en maintenant un système pluraliste qui respecte le libre choix de ses utilisateurs, pour défendre la priorité de ce budget au sein du budget de la nation dans le contexte économique que nous connaissons, et pour faire prendre conscience aux dispensateurs et aux bénéficiaires des soins de leurs responsabilités pour l'avenir dans un domaine où la surenchère démagogique est si facile pour ceux qui n'ont pas la charge des affaires de l'Etat.

M. François Grussenmeyer. Très bien.

M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis. A cette continuité, il vous a fallu ajouter le courage et l'opiniâtreté, et nous avons vu en des circonstances difficiles que vous ne manquiez ni de l'un ni de l'autre.

Et puis, pour que notre action touche la femme et l'homme, la famille, dans ce qu'ils ont de plus intime et de plus fragile, il vous fallait du cœur et de la sensibilité.

Mais cela, dès votre entrée au Gouvernement, madame le ministre, nous savions que nous l'aurions de surcroît.

C'est parce que ce budget est sérieux et positif que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donné, à l'unanimité, un avis favorable à son adoption par l'Assemblée. (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Legrand, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la sécurité sociale.

M. Joseph Legrand, rapporteur pour avis. Monsieur le président, madame le ministre, mesdames, messieurs, nous voici arrivés à la fin de cette législature. Le moment est venu d'analyser la politique conduite par les gouvernements qui se sont succédés depuis quatre ans en ce qui concerne la sécurité sociale.

Je ne pourrai, en une dizaine de minutes, détailler l'évolution de la protection sociale depuis 1973 et donner l'avis de la commission des affaires culturelles sur le projet de budget pour 1978. Pourtant, ces problèmes intéressent directement l'ensemble des Français et des solutions urgentes doivent être prises pour l'assainissement financier et l'amélioration des prestations sociales.

Si seulement le Gouvernement avait organisé le débat promis tous les six mois et accepté une véritable réforme de la sécurité sociale, ce rapport aurait sans doute été de pure forme. Nous n'en sommes malheureusement pas là. La réflexion globale et approfondie sur l'ensemble de la protection sociale n'a pas eu lieu.

L'émiettement de la protection sociale est tel que personne ne sait plus très bien qui paie quoi et qui bénéficie de quoi.

Bien entendu, cette complexité a permis au Gouvernement de procéder à des transferts bien contestables.

L'échéance du 1^{er} janvier 1978 pour l'harmonisation du régime de base ne sera pas respectée.

La réforme de la tarification hospitalière prévue par la loi du 31 décembre 1970 n'est pas encore intervenue.

La carte sanitaire prévue en 1970 est loin d'être achevée, puisqu'elle ne concerne encore que onze régions pour les lits de médecine, de chirurgie et de gynécologie.

Le rapport de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la réforme de la sécurité sociale ne contient que des faits connus, et ne peut cacher l'immobilisme du Gouvernement.

Pourquoi celui-ci n'est-il pas parvenu, depuis quatre ans, à poser et à résoudre avec l'Assemblée nationale et les partenaires sociaux les problèmes de fonds d'une réforme de la sécurité sociale.

Pourtant, bien des discours ont été prononcés sur le changement et la suppression des inégalités. Ce ne sont pas les rafales d'analyses, d'études et de rapports techniques qui ont fait défaut.

Certes, en quatre ans, la responsabilité de la sécurité sociale a successivement incombé à des ministres différents, mais l'orientation politique à l'égard de la sécurité sociale n'a pas changé d'un iota depuis vingt ans.

La franchise, fixée à 3 000 francs en 1958, marquait déjà le point de départ des atteintes aux conquêtes de la sécurité sociale.

En vérité, la décision politique n'est pas venue parce que la conception gouvernementale sur la sécurité sociale heurte les assurés sociaux.

Faute de temps, je rappelle brièvement, pour mémoire, que les restrictions prises ces dernières années s'inspirent de deux documents émanant du patronat français et de l'association des grandes entreprises françaises. Publiés en 1965 et 1972, ils tendent à imposer une protection sociale minimale, à charge pour les assurés de faire les efforts financiers dans le cadre des mutuelles et des compagnies d'assurances.

Cette conception régressive tend à obtenir une plus grande rentabilité du capital.

Et le C.N.P.F. ne veut pas que le salaire indirect échappe à son contrôle.

Cette conception est à l'opposé de celle des créateurs de la sécurité sociale, qui avaient retenu, en 1945, les principes suivants : une protection sociale identique pour tous, indépendamment des revenus de chacun ; les meilleures prestations possibles pour tous, indépendamment des capacités contributives personnelles ; une solidarité impliquant que les moyens soient adaptés aux besoins.

Ces principes conduisaient à la mise en place d'un véritable droit à la santé.

C'est pour aller contre ces principes que l'institution a été manipulée de façon à provoquer la crise financière et à agiter le spectre de la croissance monstrueuse des dépenses sociales et des menaces qu'elle ferait planer sur l'économie française.

Il n'appartient pas à la sécurité sociale de financer des dépenses étrangères aux missions qui lui sont propres, ni des dépenses de solidarité, qui doivent être financées par l'impôt.

Les charges relatives aux handicapés, par exemple, relèvent à l'évidence d'un financement par la solidarité nationale.

L'ensemble des charges indues de la sécurité sociale s'élève à 24 milliards de francs.

Sans les charges de compensation, le solde global du régime général serait en excédent de 13 544 millions de francs en 1977.

Encore faut-il prendre en compte la perte de recettes de 11 milliards de francs due au chômage, chiffre non contesté par M. Chotard.

Le martèlement de l'opinion sur le thème du déficit de la sécurité sociale est donc totalement fallacieux.

Il faut avoir conscience que la sécurité sociale doit assumer les dépenses destinées à satisfaire trois besoins fondamentaux : assurer un revenu décent aux personnes âgées ; participer au financement des charges familiales, ce qui constitue un soutien à la consommation populaire ; investir pour assurer l'avenir démographique de la France.

Les dépenses de santé augmentent moins vite, sur une longue période, que celles des services et du logement.

Les sommes investies ne sont pas stérilisées, mais réinjectées dans le circuit économique.

Les dépenses de santé contribuent à la croissance de la production intérieure brute et créent des emplois.

Ce sont 300 000 salariés qui sont employés à la production des produits nécessaires aux services médicaux et 100 000 qui travaillent à la sécurité sociale. De 1970 à 1975, des milliers d'emplois ont été créés dans ces deux secteurs.

Les comparaisons européennes montrent que la dépense sociale des Français n'est nullement excessive.

De 1970 à 1975, la France est descendue du quatrième au septième rang pour le montant des prestations versées par rapport au produit national brut.

La France est le pays où le financement des dépenses sociales par l'Etat est le plus faible et le financement par les cotisations le plus fort.

Notre pays occupe un rang moyen pour la part des prélèvements fiscaux et sociaux sur le produit national brut.

En réalité, la progression du prélèvement global ne saurait menacer la compétitivité de l'économie française.

Ajoutons que le coût horaire de la main-d'œuvre est plus faible en France que chez la plupart de nos partenaires européens.

Il est donc surprenant que seul le C.N.P.F. s'oppose à la réforme de l'assiette des cotisations, alors que la confédération générale des petites et moyennes entreprises se prononce en sa faveur.

La sécurité sociale n'a plus d'avenir si son financement n'est pas réformé d'urgence.

L'empirisme qui contribue à la surcharge du régime général et à l'appauvrissement de la branche familiale doit prendre fin.

La politique de transferts et de dégradation progressive a atteint ses limites.

La réforme du financement n'est plus un choix, mais une obligation.

J'en viens maintenant à la présentation de sept résolutions proposées par votre rapporteur et adoptées à l'unanimité par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, après quelques modifications de forme.

Premièrement, la commission demande à nouveau au Gouvernement d'instaurer d'urgence une véritable concertation de toutes les parties intéressées en vue d'étudier la réforme de la sécurité sociale.

Deuxièmement, la commission demande au Gouvernement de tirer enfin la conclusion des études qui ont été menées sur les problèmes du financement de la sécurité sociale et de proposer au Parlement une réforme d'ensemble sur ce sujet. Elle devra comporter, d'une part, une répartition plus claire des charges entre l'Etat et la sécurité sociale de manière à assurer un financement distinct des dépenses de solidarité et des dépenses d'assurance et, d'autre part, un aménagement de l'assiette des cotisations pour alléger la charge des entreprises de main-d'œuvre.

La commission demande au Gouvernement de proposer au Parlement une mesure tendant à garantir le principe d'une participation de l'Etat au financement de la compensation démographique, jusqu'à ce que soit réalisée l'harmonisation complète des prestations et de l'effort contributif entre les régimes.

Troisièmement, la commission demande une amélioration de la prise en charge des soins, en particulier la suppression de la ticket modérateur pour les enfants et les personnes âgées, et la fixation des indemnités journalières à 75 p. 100 du salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et à 100 p. 100 en cas d'accident du travail, sous réserve de dégager les ressources nécessaires.

Quatrièmement, la commission demande au Gouvernement d'utiliser les excédents de la branche des prestations familiales pour revaloriser les allocations familiales deux fois par an, indexer leur évolution sur celle des salaires, les attribuer dès le premier enfant, faire un effort particulier pour le troisième enfant et assurer un rattrapage d'au moins 30 p. 100.

Cinquièmement, la commission demande au Gouvernement d'augmenter le minimum vieillesse pour qu'il atteigne 80 p. 100 du salaire minimum interprofessionnel de croissance et, d'autre part, de généraliser à cinquante-cinq ans pour les femmes et à soixante ans pour les hommes le droit à la retraite à taux plein, avec 75 p. 100 du salaire, dans le cadre des régimes d'assurance vieillesse et non dans celui des régimes d'allocations de chômage.

Sixièmement, la commission demande au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles pour inciter les partenaires sociaux à rationaliser l'organisation des régimes de retraite complémentaire et de prévoyance.

Septièmement, la commission regrette de ne pas avoir disposé des deux annexes budgétaires permettant d'apprécier l'évolution des dépenses et la situation financière des différents régimes sociaux. Elle demande à nouveau que ces documents soient publiés avant la rentrée parlementaire d'octobre.

Enfin, suivant les conclusions du rapporteur, la commission a donné un avis favorable aux crédits du ministère de la santé et de la sécurité sociale relatifs à la sécurité sociale qui se répartissent de la façon suivante : 4 900 millions de francs pour l'équilibre financier de la sécurité sociale minière, 300 millions de francs pour le régime de sécurité sociale des chemins de fer et des tramways, 22 millions de francs pour les rentes d'accidents du travail des Français d'outre-mer.

Ces observations adoptées, je le répète, à l'unanimité, auront-elles plus de succès que celles qui figuraient dans les quatre rapports précédents ? En tout cas, le choix est clair :

Ou bien le démantèlement de la sécurité sociale se poursuit, et les besoins fondamentaux de la population seront sacrifiés au maintien des privilèges, ou bien les forces de progrès entreprendront les réformes de fond et assureront le développement de la protection sociale.

Cette dernière politique retrouverait l'inspiration généreuse des fondateurs de la sécurité sociale, et ce serait la relance de la protection sociale pour tous. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Berger.

M. Henry Berger. Mesdames, messieurs, le système français de sécurité sociale est caractérisé par certains principes qui ont présidé à son élaboration et qui ont guidé son développement. Malgré les péchés dont on le charge, nos concitoyens y sont fermement attachés, et il paraît bien adapté aux traditions et à la réalité française.

Mais la croissance marquée de son coût depuis plusieurs années ne semble plus en rapport avec les résultats qui demeurent constants au niveau de tout ce qui est regroupé sous le vocable de « santé ».

Les dépenses consacrées à ce chapitre ne pouvant continuer de croître au rythme observé depuis une quinzaine d'années, le problème de l'équilibre financier se pose avec une acuité toute particulière. Il n'en est pas moins vrai que le système existe et que la grande enquête réalisée par la commission des affaires culturelles familiales et sociales nous oblige à conclure que, s'il faut apporter des modifications, il ne peut être question de le remplacer par un autre système, et cela quels que soient les attraits de certaines solutions qui nous sont proposées pour le remplacer.

On nous dit que les Français sont toujours pour la révolution, à condition qu'elle se fasse dans le strict maintien des droits acquis. Il faut donc adapter le système, car les dépenses de santé ne feront que progresser à l'avenir, compte tenu des techniques de plus en plus perfectionnées d'examen et de soins, du vieillissement de la population et de l'élévation du niveau de vie. Il est indispensable que chaque Français puisse bénéficier des nouvelles méthodes de diagnostic et des nouvelles thérapeutiques.

Il ne faut pas oublier que, lorsque le système a été mis en place, il ne s'appliquait qu'à la moitié des Français, alors qu'il doit maintenant être généralisé, notamment pour les catégories qui peuvent le plus difficilement participer à son financement.

Je ne citerai que quelques chiffres qu'il est bon d'avoir en mémoire.

Chaque jour, 960 millions de francs sont versés aux ayants droit.

De 1964 à 1976, les dépenses de santé ont été multipliées par 6,6, et les prestations versées au titre de l'assurance vieillesse par 9,7. Pendant la même période, le produit national brut n'a été multiplié que par 3,8.

S'il n'y avait pas eu de chômage, en 1976, l'excédent des recettes aurait été de 11 milliards de francs.

Il faut aussi savoir, par exemple, qu'une épidémie de grippe qui touche 500 000 personnes peut accroître, en quelques semaines, le montant des dépenses de 130 millions de francs ou que l'arrivée sur le marché du travail de 50 000 personnes accroît le montant des cotisations de 570 millions de francs.

Notre but doit donc être d'améliorer le système et, à cet effet, deux modes d'actions peuvent être envisagés : agir sur les individus ou sur le financement.

Pour agir sur les individus, il faut sensibiliser les assurés, les malades, les médecins, les gestionnaires et les membres des caisses.

Nous envisageons, à cette fin, trois modes d'intervention : la « responsabilisation, le contrôle et la simplification.

La « responsabilisation » tout d'abord. Pour y parvenir, il convient d'informer les assurés en portant à leur connaissance le montant global de ce qui est réellement versé pour eux et informer les malades qui doivent savoir que 20 p. 100 des assurés sont responsables de 80 p. 100 des dépenses. Il faut leur faire prendre conscience de ce qu'ils coûtent réellement, même lorsqu'ils sont remboursés à 100 p. 100.

Il faut aussi informer les médecins et appeler leur attention sur le montant des dépenses de santé qu'entraîne leur ordonnancement. Des cours de gestion pourraient être envisagés — au moins quelques heures au cours des dernières années des études médicales. Ces cours seraient utiles aussi bien au médecin lui-même — mon expérience personnelle me le prouve — qu'à la gestion des dépenses de santé.

Il convient, ensuite, d'informer les gestionnaires. Dans la gestion, devront être mis en évidence le prix des soins, le prix des équipements et leur coût d'amortissement, le prix hôtelier dans les hôpitaux et hospices. Ainsi pourra être connue la réalité des coûts de chacun de ces différents chapitres.

Enfin, nous devons informer les membres responsables des caisses, et il est nécessaire de les associer à la discussion des prix de journée et des tarifs hospitaliers.

Deuxième mode d'intervention : le contrôle. Une récente expérience a montré qu'un contrôle efficace effectué dans une caisse avait permis de réduire les dépenses de 20 p. 100. Il faut donc renforcer le contrôle et, à cette fin, il conviendra d'augmenter le nombre des contrôleurs, car, actuellement 15 p. 100 seulement des dossiers sont contrôlés.

De plus, il serait souhaitable de donner des responsabilités aux chefs de service et de faire en sorte que les caisses exercent effectivement les prérogatives qui sont les leurs.

Le rôle des médecins-conseils devra être renforcé. L'instauration du profil médical a déjà apporté quelques résultats positifs.

Par ailleurs, ne croyez-vous pas, madame le ministre, qu'il serait possible de faire participer un plus grand nombre d'intéressés aux élections des membres des caisses si l'on en revenait au mode de scrutin de 1967 ?

Troisième mode d'intervention : la simplification. La complexité des conditions d'ouverture des droits, du taux des cotisations, de l'organisation et de la définition des différents régimes de base ou de retraite complémentaire ou autres, la complexité des procédures de liquidation des dossiers de pension, pour ne citer que quelques cas, est telle qu'elle déroute même ceux qui portent plus particulièrement leur attention sur ces problèmes. Comment voulez-vous, dans ces conditions, que ceux qui sont soumis à ces tracasseries ne se perdent pas dans le maquis de la procédure ? Ils deviennent inquiets, ils doutent de ce qui leur est proposé et se mettent sur la défensive.

Je sais que votre souhait, madame le ministre, est d'apporter un remède à cette situation. Un grand effort a déjà été accompli, mais la réalité quotidienne montre qu'il reste encore beaucoup à faire.

Après avoir agi sur les comportements personnels, il faut agir sur le financement, c'est-à-dire sur les recettes et sur les dépenses. Mais avant tout, il importe de ne pas oublier l'in-

fluence de la conjoncture et les modifications importantes qui peuvent être apportées par des événements imprévisibles. C'est ainsi qu'une différence de 5 p. 100 sur les prévisions du budget annuel — différence tout à fait admissible compte tenu des fluctuations que nous subissons — peut soit doubler, soit supprimer le déficit. C'est une opération en profondeur qu'il faut envisager.

En aucun cas, surtout, il ne faut diminuer les prestations.

Agir sur les recettes, c'est agir d'abord sur le déplaçonnement. Les interlocuteurs que nous avons rencontrés, à la quasi-unanimité, y sont opposés. Fidèle aux principes de 1945, le système actuel doit continuer à maintenir un équilibre entre la notion d'assurance et celle de solidarité. C'est agir ensuite sur les prélèvements sociaux, c'est-à-dire envisager une participation accrue du budget de l'Etat. Il est bon de rappeler que la France consacre à la santé 6,9 p. 100 de son produit intérieur brut, ce qui la classe après les Etats-Unis et après la Suède, 7,4 p. 100, mais avant l'Allemagne fédérale, 6,7 p. 100, la Suisse, 5,2 p. 100 et la Grande-Bretagne, 5 p. 100.

C'est agir enfin sur la fiscalisation. Là aussi, l'ensemble de nos interlocuteurs ont exprimé un avis défavorable. L'étude des systèmes étrangers entièrement fiscalisés nous a montré qu'ils n'échappent pas à la croissance des dépenses et qu'ils constituent en outre une entrave à l'exercice de la médecine libérale. Par contre, tous nos interlocuteurs ont été d'accord pour souhaiter l'établissement d'une taxe sur les risques volontairement encourus, soit dans certaines compétitions à haut risque — sportives ou non — soit dans le cadre de l'alcoolisme ou du tabagisme.

Il faudra agir aussi sur l'amélioration de la gestion des caisses. Savez-vous que certaines caisses régionales utilisent 1 070 types d'imprimés différents ? Il faudra envisager le rattachement des assurés à leur caisse de résidence, afin d'éviter le double emploi et de réaliser des économies de temps et d'argent. Il faudra enfin apporter une attention toute particulière aux cotisations impayées.

Chacun de ces chapitres mériterait un plus long développement. Le temps qui m'est imparti ne me le permet pas, pas plus qu'il ne me permet de parler de la prévention, dont le rôle est pourtant très important. Je regrette qu'un grand débat n'ait pu s'instaurer sur ce problème de la sécurité sociale.

Il faut agir, d'autre part, sur les dépenses, c'est-à-dire sur le système de tarification hospitalière et sur le calcul du prix de journée. Vous avez entrepris, madame le ministre, des études et des expérimentations sur ce sujet. Elles sont en cours et je ne doute pas qu'elles apporteront des solutions positives dont les résultats pourront être généralisés.

Il faut agir sur les hospitalisations trop longtemps prolongées. Une durée moyenne de séjour abaissée d'un jour représente l'équivalent de 20 000 lits supplémentaires.

Les premières mesures que vous avez prises ont donné des résultats encourageants ; il faut continuer.

Il faut agir aussi sur les trop nombreux examens de laboratoire qui se superposent les uns aux autres lorsque le malade change de service, ou même de praticien.

Il faut agir sur l'abus des bilans de santé, utiles certes, mais à condition qu'ils soient faits à bon escient et dans de bonnes conditions.

Il faut agir sur la rentabilisation, ou même sur le financement ou l'amortissement des établissements hospitaliers dont la création est souvent décidée par les collectivités locales, sans consultation des caisses qui participent au financement.

Un équilibre doit également être établi entre la création des établissements hospitaliers publics et privés.

Il faut réfléchir sur le bien-fondé de certaines séances de massage ou de kinésithérapie et sur les dépassements d'honoraires qui ont une fâcheuse tendance à se développer. A ce sujet j'ouvre une parenthèse pour vous demander, madame le ministre, de ne pas oublier de donner au médecin généraliste la place qui lui revient dans la hiérarchie médicale.

Il faut agir sur le gaspillage des médicaments, plus que sur leur coût. Leur prix devrait être fixé en tenant compte réellement de leur prix de revient, du coût de la recherche et du caractère commercial et industriel de leur fabrication. Une enquête récente a montré que 80 p. 100 des Français estiment qu'il y a surconsommation de médicaments et des abus, mais la même enquête a également montré que 80 p. 100 des Français en rejettent la responsabilité sur leur voisin !

Il faut agir sur l'absentéisme médical et sur les charges indues. Le rapport Grégoire, sur ce sujet, montre que si certaines dépenses incombant à l'Etat sont prises en charge par la sécurité sociale, d'autres incombant à cette dernière le sont par l'Etat, notamment au titre de l'aide sociale. A titre indicatif, l'Etat a versé, en 1977, une subvention de 22,8 milliards de francs aux différents régimes sociaux.

En ce qui concerne la formation et la recherche, l'Etat prend en charge la plus grande part et il est souvent difficile à l'hôpital de savoir si un examen est demandé pour soigner un malade ou pour effectuer une recherche.

Notons que le transfert entre les régimes continue à être contesté.

Je voudrais, au moment où l'on parle des transferts, attirer tout particulièrement votre attention, madame le ministre, sur le dossier de la sectorisation psychiatrique.

L'idée de la sectorisation est bonne, mais sa réalisation est beaucoup trop coûteuse pour les budgets départementaux. Dans une circulaire récente, vous avez rattaché les charges ainsi créées au groupe III de l'aide sociale, groupe dans lequel l'Etat participe à 83 p. 100, mais cette décision n'apporte pas la solution souhaitée. Il serait préférable que la sécurité sociale prenne en charge 50 p. 100 de ces dépenses, le département supportant l'autre moitié.

De nombreux départements appliquent déjà ce principe depuis plusieurs années. Il semble logique que, ces dépenses se décomposent à peu près en 25 p. 100 de dépenses de prévention, 50 p. 100 de dépenses de soin et 25 p. 100 de dépenses de post-cure, le département prenne à sa charge la prévention et la post-cure et que la sécurité sociale finance, au moins, les soins.

Je vous ai déjà entretenu de cette question, madame le ministre, et, au moment où nous allons préparer nos budgets départementaux, j'aimerais obtenir une réponse, positive si possible.

En conclusion, n'oublions pas que l'offre des soins doit être compatible avec l'intérêt thérapeutique. S'agit-il du prix des soins ? S'agit-il du prix de la santé ? Faut-il entretenir, par une thérapeutique coûteuse, dans un état de coma profond, irréversible, des gens pour lesquels aucun espoir ni de guérison, ni d'amélioration n'est à envisager ? Faut-il porter l'effort thérapeutique uniquement pour guérir ceux qui pourront reprendre une vie active et rentrer dans un circuit de production ? Serons nous bientôt obligés de nous poser ces questions ?

On a l'habitude de dire que la santé n'a pas de prix. Pourtant elle a un prix, et ce prix est payé par les deux tiers de la collectivité.

J'ai commencé cet exposé en soulignant que le système français de sécurité sociale était basé sur un certain nombre de principes que nous nous devons de maintenir, d'abord parce qu'ils ont souvent été menacés du fait de la croissance du coût de la santé, du rattachement au régime de nouvelles catégories socio-professionnelles de la généralisation du système qui doit être effective au 1^{er} janvier 1978 et surtout de l'équilibre financier à maintenir.

Ensuite, parce que nous sommes tous très attachés à ces principes et plus particulièrement au libre choix du médecin, à la libre prescription, à l'accès aux traitements les plus coûteux pour tous ceux dont l'état pathologique le nécessite, à l'égalité devant le risque maladie ou accident. La sécurité sociale doit être une assurance, une garantie et non un système de transfert de revenus entre les différentes catégories sociales.

Le régime conventionnel doit être maintenu entre les médecins et les caisses, entre le secteur hospitalier public et le secteur hospitalier privé.

Tous ces principes ne seront sauvegardés que si l'équilibre financier est maintenu. Vous avez dit, madame le ministre, « qu'un déficit compromettrait dans l'immédiat la lutte contre l'inflation, il menacerait à terme l'existence même de la sécurité sociale ».

En décembre 1975 et en septembre 1976, vous avez pris des mesures pour rééquilibrer ce budget : augmentation des cotisations, réduction de la T. V. A. sur les médicaments, économies de gestion, baisse des prix de certains médicaments, économies sur certains remboursements.

Vous avez pu annoncer que le déficit avait été jugulé en 1977, sans que la qualité des soins ait été en quoi ce soit altérée.

Dans les temps à venir, il faudra être vigilant. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il était du rôle de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de consulter tous ceux qui avaient des idées à exprimer sur ce sujet.

Vous avez bien voulu, madame le ministre, participer à cette enquête en ouvrant et en clôturant les débats.

C'est la synthèse, hélas ! trop rapide, des principales idées qui se sont dégagées de ce travail que je viens d'exposer.

Tous sont décidés à les appliquer. Je souhaite qu'elles puissent vous aider dans les décisions que vous aurez à prendre. Elles ont été longuement réfléchies et discutées.

Elles sont dans la ligne des principes qui ont présidé à l'élaboration du système français de sécurité sociale et qui guident son développement, pour la protection et la sécurité de chacun. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Gau.

M. Jacques-Antoine Gau. Madame le ministre, ce budget est le quatrième, je crois, que vous présentez à l'Assemblée, mais le premier qui englobe à la fois les crédits de la santé et ceux de la sécurité sociale.

Pour avoir fréquemment demandé, les années précédentes, que les administrations de la santé publique et de la sécurité sociale soient placées sous une autorité ministérielle unique, je me réjouis que ce soit aujourd'hui chose faite, même si cette nouvelle organisation a sensiblement perturbé la présentation budgétaire, comme l'a souligné M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

Il est évident, en effet, qu'une politique de la santé n'est possible que si l'on en maîtrise tous les aspects et tous les domaines, en particulier celui de l'assurance maladie.

Mais l'expression de ma satisfaction sera limitée à cette remarque préliminaire. J'observe, en effet, que malgré les demandes répétées de nombreux parlementaires siégeant sur tous les bancs de cette assemblée — M. Berger le disait lui-même à l'instant — et, notamment, les demandes que j'ai formulées à diverses reprises au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, nous arrivons au terme de la législature sans qu'ait pu s'engager au sein de la représentation nationale un débat de fond sur les choix de la politique de santé, pas plus d'ailleurs que sur l'avenir de la sécurité sociale.

Sans doute, la discussion budgétaire a-t-elle été chaque année pour mes amis et moi-même l'occasion de rappeler notre analyse du système de santé et d'exposer les grandes options qui sont celles du programme socialiste et du programme commun de Gouvernement. Mais il s'agit là, en réalité, d'un simulacre de débat. Comment, en trente minutes — c'est le temps dont cette année dispose mon groupe — aborder dans leur ensemble les problèmes de la santé, de l'action sociale, de la sécurité sociale ? Comment parler sérieusement et sur le fond de la petite enfance et de la famille, des handicapés et des personnes âgées, de la prévention médico-sociale et de l'organisation sanitaire ?

Cette situation est déplorable, car elle tend à dessaisir le Parlement de son véritable rôle qui est de fixer les grands choix de la politique nationale — et ceux de la politique de santé et de sécurité sociale sont parmi les plus fondamentaux — et conduit les parlementaires à recourir à d'autres tribunes, comme celles des congrès médicaux, ou aux innombrables tables rondes pour y échanger leurs vues et y confronter leurs positions.

Du budget pour 1978 qui est aujourd'hui à notre ordre du jour, je ne retiendrai pas pour l'essentiel les chiffres. M. Michel Crépeau, rapporteur spécial de la commission des finances, et M. Legrand, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ont fait tout à l'heure une analyse que je partage, de même que je souscris pour l'essentiel aux observations qu'ils ont présentées.

Oui, ce projet de budget est doublement trompeur. D'abord, en ce qu'il ne traduit qu'une faible part de l'effort consenti par la collectivité nationale pour la santé. Ensuite, parce qu'il comporte, pour plus de 50 p. 100, des crédits — ceux de l'aide sociale — qui n'ont aucun caractère volontariste.

Laissant donc de côté l'examen des masses budgétaires, et laissant à mes amis MM. Duraffour, Haesebroeck et Laborde le soin d'aborder diverses questions importantes relatives aux han-

dicapés, aux mutilés du travail et aux personnes âgées, je m'en tiendrai, pour ma part, à l'analyse de deux aspects de votre politique, à la fois parce que vous insistez vous-même, madame le ministre, sur le caractère prioritaire que vous leur attribuez et aussi parce qu'ils montrent les limites dans lesquelles vos projets s'inscrivent : je veux parler, d'une part, de la prévention médico-sociale et, d'autre part, de l'amélioration de l'appareil de soins, pour reprendre votre propre expression, du moins celle qui figure dans les documents écrits que vous nous avez remis.

La prévention, depuis quelque temps, est devenue un thème favori des discours officiels, des vôtres, madame le ministre, mais aussi récemment de M. le Président de la République.

Il est vrai qu'en quatre ans vous avez plus que décuplé les crédits affectés à l'action sanitaire, mais faut-il rappeler qu'ils s'élevaient en 1975 à un million de francs ? Il est vrai aussi que vous avez pris l'initiative de certaines campagnes nationales comme celle de la lutte contre le tabac dont vous avez annoncé à diverses reprises qu'elle a déjà porté certains fruits.

Mais votre conception de la prévention paraît, si on l'observe de près, bien étroite. Informer sur les risques que comportent tel type de consommation ou tel mode de vie est sans doute nécessaire. Encore ne faudrait-il pas, ce faisant, rejeter toute la responsabilité du maintien du bon état de santé sur l'individu en le culpabilisant. La véritable prévention implique une double analyse et un double effort que vous êtes incapable de faire parce que ce serait accepter la remise en cause du système économique et social dont le Gouvernement auquel vous appartenez est le zélé gardien et d'une organisation sanitaire dont vous ne manquez en aucune occasion de faire l'éloge.

Prévenir la maladie, ce n'est pas seulement la dépister, c'est s'attaquer aux facteurs qui la favorisent et la provoquent, c'est agir pour que les conditions de vie et les conditions de travail qui sont, surtout pour les catégories les plus défavorisées de la population, source d'agression, soient transformées, c'est lutter contre l'urbanisation à outrance et donc contre la spéculation foncière, c'est soutenir les travailleurs dans leurs actions contre les cadences excessives, le travail au rendement, la durée trop longue de travail qui sont responsables de tant d'accidents du travail, c'est s'opposer non pas seulement en cherchant à dissuader le consommateur mais en s'attaquant à la production elle-même, au profit dont elle est source, à l'usage de certains produits jugés nocifs. Prévenir est donc un acte essentiellement politique et suppose un choix de société que vous ne pouvez évidemment faire.

Mais au niveau même de l'organisation sanitaire, la prévention implique des changements auxquels votre attachement maintes fois réaffirmé au système actuel vous interdit de procéder. Non seulement, en effet, vous maintenez la médecine préventive dans un état de pénurie, qui est en contradiction avec vos intentions déclarées — c'est vrai de la protection maternelle et infantile, de la santé scolaire, de la médecine sportive, comme de la médecine du travail — mais vous refusez *a priori* toute évolution des modes d'exercice de la médecine qui permettrait de donner à la prévention la place qui devrait lui revenir.

Votre organisation est tout entière tournée vers la distribution de soins, de même que la formation des médecins ne reconnaît de valeur qu'à l'acte thérapeutique. Quant à la sécurité sociale, elle ignore pratiquement les actes de prévention laissés à la charge des usagers.

Pour nous, socialistes, c'est donc cette organisation qu'il convient de modifier progressivement pour établir un meilleur équilibre entre soins et prévention. Sans aller jusqu'à envisager la suppression des services de médecine préventive, nous souhaitons mieux articuler leur intervention avec celle des praticiens de ville et créer pour ceux-ci les conditions d'exercice d'une médecine plus lente, associant l'acte préventif et l'acte thérapeutique.

Les centres de santé intégrés dont nous préconisons le développement sont à nos yeux une structure adaptée à un tel objectif, d'autant plus que le système du paiement à l'acte, qui est sans conteste un des obstacles majeurs au développement de l'action préventive du médecin généraliste, y serait remplacé par d'autres formes de rémunération des praticiens.

Avant d'aborder la seconde partie de mon exposé, je voudrais m'arrêter au problème de l'aide médicale d'urgence. Ce sera pour vous poser une question, madame le ministre.

Il existe sur ce sujet diverses propositions de loi dont la première a été déposée, il y a déjà dix-huit mois, par le groupe socialiste. Cette proposition prévoit une extension des S. A. M. U. à l'ensemble du territoire ainsi qu'une organisation rationnelle

de ces services. A diverses reprises, le dépôt d'un projet de loi a été annoncé officiellement, notamment dans des documents émanant de M. le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement. Or, il semble bien maintenant que notre Assemblée se séparera sans avoir pu régler cette importante question.

Quelle est la raison de ces retards successifs, madame le ministre ? Considèreriez-vous l'aide médicale d'urgence comme un problème secondaire ? Ou plutôt, comme on le dit, le Gouvernement a-t-il cédé à la pression de certains intérêts privés ? Tous mes collègues, à quelque groupe qu'ils appartiennent, qui ont signé des textes sur l'aide médicale d'urgence, seront intéressés comme moi-même, j'en suis certain, par votre réponse à cette question précise.

J'en viens maintenant à ce que vous appelez l'amélioration de l'appareil de soins.

D'abord, là où vous annoncez une progression des crédits de 1,8 p. 100, je vois, moi, une régression d'environ 13 p. 100, si tant est que l'indice des prix à la construction augmente, selon toutes probabilités, de 12 à 14 p. 100 l'année prochaine.

Je m'arrêterai surtout aux problèmes posés par la mise en place de la carte sanitaire et à la politique d'humanisation que vous poursuivez depuis quelques années.

Sur le premier point, je souligne combien la procédure appliquée traduit la volonté politique de privilégier le secteur privé au détriment du secteur public d'hospitalisation.

D'abord, en laissant s'écouler sept années entre le vote de la loi hospitalière et sa mise en œuvre, les gouvernements successifs ont permis la multiplication de cliniques privées qui ont souvent suscité des difficultés de gestion aux hôpitaux publics voisins.

Surtout, voilà qu'aujourd'hui — du moins est-ce le cas dans la région Rhône-Alpes — les indices de « nombre de lits par milliers d'habitants » ayant été révisés en baisse, il est demandé aux hôpitaux publics, et à eux seuls, de réduire le nombre de leurs lits, quand il n'est pas envisagé même de fermer certains établissements, en particulier des hôpitaux ruraux.

Cette situation est absolument inacceptable mais, à tout prendre, s'il était vraiment démontré qu'il existe, ici ou là, un excédent de lits, les établissements privés devraient également participer à la remise en ordre des secteurs, au même titre que les établissements publics. Je souhaite que vous nous indiquiez ce soir, madame le ministre, quelles sont vos intentions sur ce point précis.

Quant au second point, je constate que les crédits d'équipement sanitaire prévus par le projet de budget sont pour une bonne part consacrés à l'humanisation. Sur l'insuffisance de leur montant et sur le retard pris en matière de suppression des lits en salle commune, M. Crepeau a dit précédemment ce qu'il convenait de penser. C'est sur la conception même de l'humanisation que je veux appeler l'attention.

Supprimer les salles communes est sans aucun doute nécessaire. Distribuer une charte aux malades est une initiative intéressante : mais, cela fait, peut-on prétendre avoir humanisé l'hôpital ? Aucun patient ayant séjourné dans un établissement hospitalier, si moderne soit-il, aucun des membres du personnel travaillant en milieu hospitalier ne saurait répondre affirmativement à cette question.

L'humanisation exige bien plus : une réorganisation de la structure hospitalière. Il faut remettre en cause, oui, l'organisation en services étroitement spécialisés où l'on ne soigne pas le malade, mais l'organe ou plutôt la maladie. Il convient de supprimer la hiérarchie écrasante dominée par le patron tout-puissant et de valoriser les postes de travail occupés par des auxiliaires médicaux ou des personnels administratifs, de soins et de service. Il est indispensable de démocratiser l'hôpital en donnant la parole aux usagers, en assurant aux élus et aux représentants du personnel une place plus large au sein des conseils d'administration.

C'est au prix de telles réformes, mais à ce prix seulement, que l'hôpital cessera d'être cette énorme machine, redoutable et redoutée, où l'homme, diminué par la maladie, se sent un être anonyme et sans défense.

Mais est-ce vous, madame le ministre, est-ce votre gouvernement, qui serez capables de conduire une politique aussi résolue de transformations ? Permettez-moi d'en douter, non, que je mette en cause votre capacité personnelle à comprendre

la nécessité de tels changements ; pour ma part, je doute plutôt de votre volonté politique d'affronter les oppositions auxquelles, à l'évidence, un projet de cette nature se heurterait.

Sur le point de conclure, c'est précisément sur ce manque de volonté politique que j'insisterai. En effet, depuis quatre ans, sous votre égide, le ministère de la santé a poursuivi une politique dont je ne conteste pas la continuité. Or, à aucun moment, les problèmes de fond n'ont été réellement posés. Une fois pour toutes, vous avez admis que la France possède les meilleurs hôpitaux et les meilleurs médecins du monde — techniquement, il est vrai, notre médecine n'a rien à envier à celle des autres pays.

Mais ce parti-pris vous a conduit à ignorer ou, en tout cas, à ne pas prendre à bras le corps les difficultés considérables que créent tout à la fois l'explosion de la démographie médicale, les abus commis dans certains domaines, comme celui de l'industrie pharmaceutique et l'accroissement important des dépenses de santé.

Eh bien, pour sa part, le parti socialiste a défini une politique globale de la santé. Il est prêt, le moment venu, à l'appliquer en étroite concertation avec tous ceux que mobilise la santé des Français. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978, n° 3120 (rapport n° 3131 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Santé et sécurité sociale et articles 80 à 82 (suite) :

Santé :

(Annexe n° 32. — M. Crépeau, rapporteur spécial ; avis n° 3148, tome XII, de M. Delaneau, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Sécurité sociale :

(Annexe n° 33. — M. Robert Bisson, rapporteur spécial ; avis n° 3148, tome XIII, de M. Legrand, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.